

RECUEIL DES STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

2014-2020

CONNAITRE les programmes européens 2014-2020





MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES





Cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec Fonds européen de développement régional etleFonds social européen.



Table des Matières

AUVERGNE-RHONE-ALPES	4
PO AUVERGNE	
PO RHÔNE-ALPES	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	
PO BOURGOGNE	
PO FRANCHE-COMTÉ	
BRETAGNE	34
PO BRETAGNE	
CENTRE-VAL DE LOIRE	
PO CENTRE-VAL DE LOIRE	
CORSE	
PO CORSE	
GRAND-EST	
PO ALSACE	
PO CHAMPAGNE-ARDENNE	
PO LORRAINE	
GUADELOUPE	
PO GUADELOUPE	
GUYANE	
PO GUYANE	
HAUTS-DE-FRANCE	
PO NORD-PAS-DE-CALAIS	
PO PICARDIE	
ÎLE-DE-FRANCE	
PO ÎLE-DE-FRANCE	
LA RÉUNION	
PO LA RÉUNION	
MARTINIQUE	
PO MARTINIQUE	
MAYOTTE	
PO MAYOTTE	
NORMANDIE	
PO HAUTE-NORMANDIE	
PO BASSE-NORMANDIE	
NOUVELLE AQUITAINE	
PO AQUITAINE	
PO LIMOUSIN	
PO POITOU-CHARENTES	155
OCCITANIE	
PO LANGUEDOC-ROUSSILLON	
PO MIDI-PYRENÉES	
PAYS-DE-LA-LOIRE	
PO PAYS-DE-LA-LOIRE	
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
PO PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	190

Ce recueil a été rédigé dans le cadre du Réseau Europe urbain, en lien avec les autorités de gestion régionales entre janvier et mai 2018. Il est organisé par Région et par programme opérationnel (PO).

Il se compose de fiches régionales, qui présentent les choix effectués par les autorités de gestion pour la mise en œuvre du volet urbain de leur programme opérationnel régional (outil de mise en œuvre - Investissement territorial intégré (ITI) ou axe urbain, montant alloué, articulation avec la politique de la ville, territoires concernés, thématiques et types de projets éligibles).

La mise en oeuvre du volet urbain se fait par le biais d'un axe urbain au sein des PO ou en mobilisant l'ITI, qui est un outil de territorialisation de l'aide européenne permettant aux autorités de gestion et aux États membres d'associer les budgets de plusieurs axes prioritaires d'un programme opérationnel pour mettre en oeuvre une stratégie intégrée adaptée.

S'en suivent des fiches territoriales qui présentent l'ensemble des stratégies urbaines intégrées en France.

Pour chaque territoire, nous précisons le nombre d'habitants, les thématiques de la stratégie urbaine intégrée, l'enveloppe dédiée, le contexte, et les grands axes de la stratégie. Nous indiquons également si les territoires bénéficient de l'expérience des Projets urbains intégrés (PUI), qui représentaient la dimension urbaine des fonds européens en 2007-2013 et visaient à renforcer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion sociale des territoires engagés dans des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Pour certaines Régions, les territoires sont sélectionnés au fil de l'eau, ce recueil sera donc enrichi à la fin de la programmation lorsque nous aurons la vision complète des territoires ayant bénéficié du volet urbain.

Ce recueil sera également enrichi de la présentation des co-financements des partenaires et d'exemples d'opérations. Les chiffres d'avancement de la programmation sont issus des informations transmises par les autorités de gestion au 31/12/2017.

Il s'agit d'une première version du recueil. Pour toute erreur ou correction à apporter, merci de les envoyer à l'adresse suivante : Europe. Urbain@cget.gouv.fr



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ PO AUVERGNE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	23210000€	NC*	23210000€	
Part du PO dédiée au DUI	11 %	NC	9 %	
Montant programmé au 31/12/2017	1673162€	NC	1673162€	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31 décembre 2017	7,2 %	NC	7,2 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'ex-Région Auvergne a choisi de proposer dans son programme opérationnel un axe urbain qui couvre deux objectifs thématiques et deux priorités d'investissement afin de permettre aux autorités urbaines de proposer des stratégies pluri-thématiques différenciées et en cohérence avec les problématiques urbaines de la région:

- L'amélioration de l'environnement urbain: dans un contexte de renchérissement du coût de l'énergie et de raréfaction du foncier, un des objectifs est la réhabilitation/ reconversion, au cœur du tissu urbain, de friches industrielles et de bâtiments désaffectés ou destinés à muter, dans le respect des enjeux environnementaux. Il s'agit aussi de reconquête urbaine sur des pôles économiques anciens.
- Le développement des transports urbains: les émissions de CO₂ sont très élevées en Auvergne, notamment en raison des émissions des voitures particulières dans le périmètre de transport urbain. L'objectif est ici le développement d'une mobilité durable.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Sur le territoire auvergnat, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé le 8 janvier 2015 auprès des 6 Communautés d'agglomérations auvergnates. Ces dernières ont toutes présentées un Projet de développement urbain intégré (PDUI). Les 6 PDUI ont été retenus et chaque Communauté d'agglomération a signé une convention avec l'autorité de gestion. Une enveloppe financière a été attribuée à chaque Communauté d'agglomération.

6 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER
Clermont Auvergne Métropole	7490000€
Vichy Communauté	3 420 000 €
CA du Bassin d'Aurillac	3 040 000 €
CA du Puy-en-Velay	3 090 000 €
CA Montluçon Communauté	3 150 000 €
CA Moulins Communauté	3020000€

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 8 – Axe territorial	OT 6 Environnement et Patrimoine	6e	14210000€	61,2 %
urbain	OT 4 Transition énergétique	4e	9000000€	38,8 %
TOTAL			23 210 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les stratégies urbaines intégrées ont pris en compte les **zones** à enjeux spécifiques de leur territoire que chaque agglomération est libre de définir. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent en faire partie.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 6e:

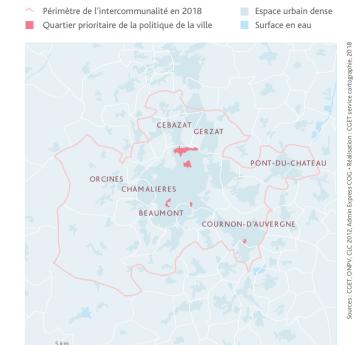
- La réhabilitation de friches et de bâtiments: Etudes et diagnostics nécessaires à l'élaboration des projets urbains/ les travaux de réhabilitation ou de reconversion de friches et bâtiments
- La Trame verte et bleue en ville : aménagements urbains durables, requalification paysagère d'espaces dégradés
- L'accompagnement de ces opérations à travers la formation et la sensibilisation des citoyens.

Sont éligibles sur la PI 4e:

- · La réalisation de pôles d'échanges multimodaux
- Autres investissements visant à renforcer les synergies entre réseaux interurbains au sein des Périmètres de Transport Urbain
- · Le développement de l'usage du vélo
- Les travaux et études inscrits dans un contrat d'axe impliquant une démarche intégrée entre urbanisme et déplacement

La priorité 4^e permet aussi de financer des études d'ingénierie visant à développer l'offre de mobilité urbaine et faire évoluer les usages.

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS 281000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

7490000€

CONTEXTE

Avec la présence de leaders économiques mondiaux tels que Michelin ou Limagrain, un taux de chômage inférieur aux moyennes nationales, et une réelle attractivité estudiantine, Clermont Auvergne Métropole jouit d'une vitalité économique et démographique lui permettant de rayonner à l'échelle de l'ex-Région Auvergne. Elle joue en effet le rôle de « poumon démographique », permettant d'attirer des habitants qui viendront par la suite s'installer dans les territoires avoisinants. Toutefois, la Capitale de l'Auvergne affiche un déficit d'image à l'échelle nationale et européenne, notamment réinterrogée par la réforme territoriale et la désignation de Lyon comme capitale régionale pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le territoire de l'agglomération clermontoise se structure également autour de ses aménités naturelles, son lien à l'eau et ses reliefs et la présence de deux Parcs Naturels Régionaux font d'elle une « Métropole nature ». Pourtant, l'urbanisation fait peser un véritable enjeu de préservation et de lisibilité de ce patrimoine.

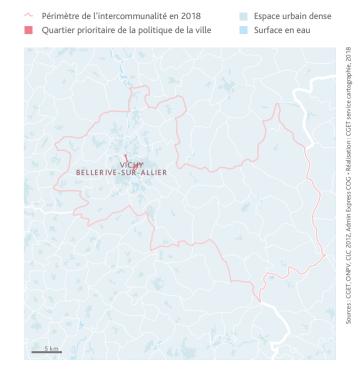
STRATÉGIE

Le Projet de développement urbain intégré de Clermont Auvergne Métropole Communauté s'articule autour de 3 ambitions (« Être fier de son territoire, avoir de l'ambition »; « Vivre sur son territoire »; « Préserver son territoire de nature ») et 9 orientations. Clermont Auvergne Métropole sollicite ainsi les FESI au titre de ces deux dernières ambitions et des 4 orientations suivantes :

- Se préserver des phénomènes de ségrégation en renforçant les actions à destination des habitants des quartiers prioritaires.
- Redonner de la qualité à la ville en travaillant les espaces urbains au travers le prisme environnemental.
- Assurer la mobilité physique et numérique en permettant sur le volet mobilité de faciliter l'utilisation des transports en commun et de préparer le territoire à l'arrivée de la LGV Paris Clermont-Ferrand Lyon.
- Adapter le territoire aux vulnérabilités environnementales notamment vis-à-vis du risque inondation et des îlots de chaleur.



VICHY COMMUNAUTÉ





NOMBRE D'HABITANTS 76714



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3420000€

CONTEXTE

Vichy Communauté, située dans le département de l'Allier, connaît depuis ces vingt dernières années une stagnation démographique matérialisée par un solde naturel déficitaire qui n'est pas compensé par le solde migratoire pourtant positif sur la période récente (+0,44 % / an entre 2006 et 2011). En résulte donc, un enjeu majeur d'attractivité démographique, notamment pour les centres urbains. En effet, il est constaté un phénomène de périurbanisation avec une croissance démographique des pôles de proximité du territoire (+ 2269 habitants entre 1990 et 2012) qui se fait au détriment des centres urbains et des communes les mieux équipées en services (- 2118 habitants). Ce phénomène a de lourds impacts sur la qualité environnementale et paysagère du territoire puisqu'il se traduit inévitablement par une dépendance à la voiture individuelle et une banalisation du paysage.

Enfin, il existe un véritable enjeu de solidarité territoriale, notamment vis-à-vis des quartiers d'habitat social de la Communauté d'agglomération: Ailes-Port Charmeil à Vichy et un secteur couvrant le quartier de gare jusqu'à Presles-Darcin à cheval sur les communes de Vichy et Cusset. La moitié de la population habitant au sein de ces deux périmètres vit avec moins de 54 % du revenu médian national (11250 €).

STRATÉGIE

Le Projet de développement urbain intégré de Vichy Communauté s'appuie sur les trois axes stratégiques de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Les actions à mener satisferont un ou plusieurs objectifs thématiques et participeront à la mise en œuvre d'une stratégie globale permettant de faire de Vichy Communauté un territoire dynamique et ouvert (axe 1), structuré et solidaire (axe 2), décarboné, préservé et reconnu pour sa qualité de vie (axe 3).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3090000€

CONTEXTE

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) se caractérise par une forte polarisation du territoire entre le pôle urbain d'Aurillac et des zones rurales structurées autour de pôles intermédiaires. On observe toutefois un découplage entre les dynamiques démographiques et économiques qui se matérialise par une concentration des activités économiques et une dispersion de la population et des logements. Ces évolutions tendent à fragiliser la structuration historique du territoire autour de son centre ou encore la qualité de ses espaces agri-naturels. Cette double dynamique contribue également à fragiliser les fonctions urbaines et villageoises des territoires, en rendant difficile l'organisation des déplacements et le maintien de services et d'équipements de proximité.

STRATÉGIE

La stratégie de la CABA s'articule autour de trois orientations:

- La mobilité durable afin d'accompagner la mise en place d'une mobilité douce et l'intermodalité sur le territoire pour conforter les offres alternatives à l'usage individuel de la voiture. Les secteurs principalement concernés sont le quartier de la gare, le centre ancien et la périphérie du pôle urbain d'Aurillac.
- La rénovation d'espaces urbains dégradés pour conforter l'attractivité résidentielle et commerciale d'Aurillac.
 Cela passe par l'accompagnement de la reconstruction de la ville afin de faire émerger des espaces adaptés aux nouveaux besoins à partir de friches actuelles ou en devenir. Cette orientation doit également permettre d'accompagner la mise en place d'une mobilité douce et l'émergence d'initiatives citoyennes pour conforter le lien social.
- Enfin, accompagner la mise en place et le suivi du programme et faciliter son appropriation par les acteurs locaux, via des actions d'animation, de formation et de sensibilisation / communication.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3020000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est élargie au 1er janvier 2017. Toutefois, sa stratégie urbaine intégrée ne s'applique pas aux communautés de communes et aux communes l'ayant rejoint.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay constitue un pôle dynamique à l'échelle départementale et régionale. Cinquième pôle d'emploi de l'ex-Région Auvergne et site touristique majeur, elle dispose d'une structure économique solide corroborée par un solde naturel positif. Si le territoire s'organise autour de la zone urbaine constituée par la Ville du Puy-en-Velay et sa première couronne qui concentrent la majorité des emplois, celle-ci connaît pourtant un déclin démographique au profit des territoires périurbains et ruraux. Ce phénomène de périurbanisation conduit à une dégradation progressive du centre-ville historique. La polarisation du territoire induit également un nombre important de déplacements pendulaires avec 82% des habitants qui ont recours à leur voiture pour leurs trajets domicile-travail. Le faible développement des transports en commun et les contraintes liées au relief, font de la CA du Puy-en-Velay un territoire relativement enclavé notamment vis-à-vis de sa capitale régionale Lyon.

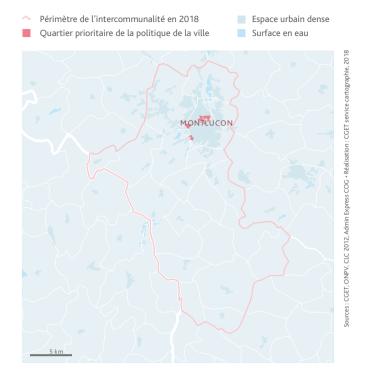
STRATÉGIE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a choisi de concentrer son Projet de développement urbain intégré sur le cœur urbain de l'agglomération, soit Puy-en-Velay et les communes de première couronne. Afin de répondre au défi majeur de rééquilibrage territorial des dynamiques économiques, de mobilité et d'habitat, elle construit sa stratégie autour de 3 axes stratégiques, il s'agit de :

- Faciliter les déplacements alternatifs et innovants via un renforcement de l'offre, ce à la fois dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de d'amélioration de la circulation notamment entre la ville haute et basse et au niveau des entrées de ville. Cet axe doit également permettre d'ouvrir le territoire vers le reste du territoire régional et national.
- Revaloriser et requalifier le cœur urbain de l'agglomération afin d'en renforcer l'attractivité au bénéfice de l'ensemble du territoire et de limiter l'étalement urbain.
 L'axe stratégique vise principalement la requalification des espaces publics, du bâti, des friches et des dents creuses et le développement des commerces.
- Préserver et valoriser le cadre de vie par la protection et la mise en valeur du patrimoine identitaire (paysages, centre ancien), la rénovation urbaine des quartiers prioritaires et la requalification des entrées de ville.

Nicole JAMMES, Chef du service Administration générale nicole.jammes@agglo-lepuyenvelay.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTLUÇON COMMUNAUTÉ





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3 150 000 €

CONTEXTE

Montluçon Communauté est issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille, du Pays d'Huriel, du Pays de Tronçais, du Val de Cher et de l'agglomération Montluçonnaise. Cette dernière ayant porté la stratégie urbaine intégrée, celle-ci s'applique au périmètre de son territoire.

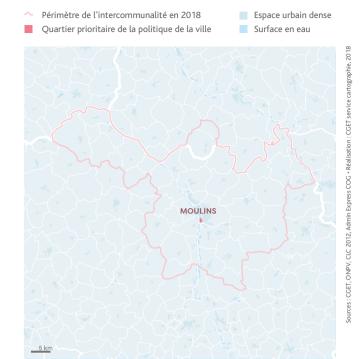
Montluçon Communauté se structure autour d'un espace urbain dense que constitue la Ville de Montluçon, dans un environnement à dominante rurale. Comme nombre de villes moyennes françaises, Montluçon connaît depuis les années 1970 une décroissance démographique qui se concrétise par un phénomène de périurbanisation et une extension de sa tâche urbaine. Marquée par un aménagement du territoire des années 60-70, Montluçon dispose de nombreuses connexions routières et d'un paysage urbain tourné vers l'utilisation de la voiture (chaussées et voiries larges, signalétique sur-potence) qui réduit la place du piéton et apparaît aujourd'hui, en centre-ville, surdimensionné. La Communauté d'agglomération connaît également des enjeux d'accessibilité en lien avec sa topographie (rivière du Cher qui constitue une fracture entre rive droite et gauche; extension urbaine après-guerre sur les premiers reliefs de Combraille).

STRATÉGIE

Montluçon Communauté a choisi d'axer son Projet de développement urbain intégré autour de trois projets:

- Mieux vivre sa ville afin d'en accroître son attractivité via la requalification des berges du Cher et la redéfinition de la circulation dans cette zone
- L'aménagement des quartiers prioritaires Pierre Leroux et la Verrerie
- La réalisation d'un pôle multimodal dans une logique de développement à faible émission de carbone.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULINS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3020000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération de Moulins a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec deux communautés de communes pour former la Communauté d'agglomération Moulins Communauté. Toutefois, la stratégie urbaine intégrée est circonscrite au périmètre de son territoire initial, composé de 26 communes.

Située au Nord du département de l'Allier, Moulins Communauté regroupe 26 communes dont les principaux pôles démographiques sont Moulins, Yzeure et Avernes qui constituent le noyau urbain du territoire. Après un déclin démographique notamment dans le centre urbain, ce phénomène tend à se stabiliser. Le territoire est structuré par le passage de l'Allier, toutefois, la rivière marque également à Moulins un clivage urbain entre ses deux rives. Aussi, les émissions de gaz à effet de serre constituent un enjeu important pour le territoire. Celles-ci proviennent principalement du fret, de l'agriculture, de l'alimentation, du tertiaire et du déplacement de personnes.

STRATÉGIE

Ainsi, le Projet de développement urbain intégré de Moulins Communauté a choisi de mettre en avant deux axes:

- Faire de la rivière Allier un levier de développement autour d'un centre urbain fort: En lien avec l'aménagement des berges de l'Allier, il s'agit de valoriser la présence de ce capital naturel en cœur de ville afin de permettre un rééquilibrage du développement du territoire communautaire Est/Ouest. Ainsi, l'axe vise une profonde modification du fonctionnement du territoire.
- Améliorer le cadre de vie en développant les mobilités douces afin de créer les conditions d'une attractivité nouvelle du territoire: Cet axe vise d'une part une utilisation des berges de l'Allier en tant que support de circulations douces par la création de nouvelles voiries et l'aménagement de connexions avec l'ensemble du réseau. D'autre part, il doit permettre de développer et inciter l'usage de modes alternatifs à la voiture, ainsi que favoriser le transport de marchandises par le rail.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

→ RHÔNE-ALPES

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	39000000€	NC*	39 000 000 €
Part du PO dédiée au DUI	11 %	NC	8 %
Montant programmé au 31/12/2017	9 458 514 €	NC	9 458 514 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31 décembre 2017	24,25 %	NC	24,25 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Ce volet urbain devra permettre :

- De garantir l'équité territoriale en ex-Rhône-Alpes en réduisant les écarts de développement dans une région où cohabitent des territoires riches et des territoires pauvres, marqués par des phénomènes de cloisonnement social importants
- De réintégrer des quartiers délaissés et en décrochage dans la dynamique urbaine, notamment les Quartiers Politique de la Ville (QPV) ciblés en priorité par l'autorité de gestion
- De favoriser le développement des logiques de coopération sur les problématiques urbaines.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

6 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	5 000 000 €
CA Grand Chambéry, l'agglomération	5 000 000 €
CA Grand Lac	5 000 000 €
Grand Lyon - Métropole	8 000 000 €
Grenoble Alpes Métropole	8 000 000 €
Saint-Etienne Métropole	8 000 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)	
	OT 2	2a			
	Numérique	2b	5 296 039 €	13,6 %	
Axe 1 - L'innovation au service des enjeux		2c			
sociétaux	OT 3 Compétitivité des	3a	5 296 039 €	12.6.0/	
	petites et moyennes entreprises	3d	5 296 039 €	13,6 %	
	OT 4	4a			
	Transition	4c	24714848€	63,6 %	
Axe 2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier	énergétique	4d			
du développement durable	OT 6 Environnement	6d	3 530 693 €	9 %	
	et Patrimoine	6e	J J30 033 €	<i>9 7</i> 0	
TOTAL			39 000 000 €	100	

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les Investissement territoriaux intégrés s'inscrivent dans le cadre des stratégies portées par les contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les projets soutenus dans le cadre des ITI devront soit être ciblés sur les quartiers prioritaires, soit s'inscrire dans une stratégie globale de l'agglomération porteuse de l'ITI avec une intervention spécifique sur les quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Les projets attendus relèvent, par exemple, des sujets suivants:

- Usages numériques
- Friches commerciales, pôles entrepreneuriaux et pépinières d'entreprises
- Efficacité énergétique dans le logement social (avec pour objectif d'atteindre à minima le niveau BBC rénovation)
- Transport doux
- Requalification de friches

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

5000000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été créée le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion de 7 intercommunalités. Le programme ITI présenté ne s'applique toutefois qu'au territoire de l'ex-Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

L'ex-CA de Bourg-en-Bresse compte 5 quartiers prioritaires retenus au titre de la nouvelle géographie prioritaire et 3 quartiers de veille. Son diagnostic territorial, réalisé en 2015 et qui sert de fondement pour l'élaboration de son contrat de ville souligne plusieurs enjeux:

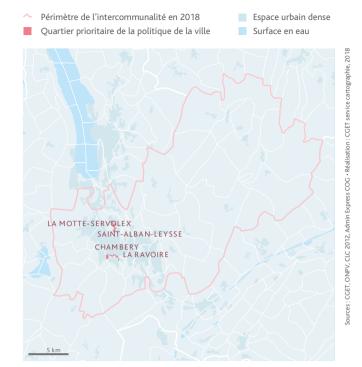
- Un risque d'accentuation du décrochage des quartiers prioritaires du fait en particulier de la généralisation du numérique.
- Une problématique d'habitat lié au coût d'énergie et au poids des charges, qui vient impacter les plus précaires, notamment dans un contexte d'insatisfaction en termes de confort et d'image.
- Une faiblesse de la qualité du cadre de vie, avec un habitat vieillissant qui ne correspond plus aux standards actuels, donnant un sentiment de relégation ou d'abandon aux habitants de ces quartiers.

STRATÉGIE

Dans ce contexte et dans la perspective de déployer un certain nombre de services sur l'ensemble des communes de l'agglomération, le programme ITI a donc été construit autour de deux axes thématiques:

- Accompagner le développement des usages numériques au service de la cohésion sociale via le déploiement d'un bouquet de services et la formation. Une attention particulière sera apportée au développement de contenus attractifs en concertation avec les habitants.
- Améliorer l'habitat et le cadre de vie dans une perspective de transition énergétique. Cela passe à la fois par la réhabilitation des logements à vocation sociale et le développement des énergies renouvelables.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CHAMBÉRY





NOMBRE D'HABITANTS 136805



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises



ENVELOPPE FESI

5000000€

CONTEXTE

Grand Chambéry est issu de la fusion de la Communauté de communes Cœur des Bauges et de Chambéry Métropole. Le programme ITI élaboré en 2014 est circonscrit au périmètre de cette dernière.

La stratégie urbaine intégrée concerne le périmètre de l'ex-Chambéry Métropole. L'élaboration en 2006 de son projet de territoire a permis à Chambéry Métropole d'identifier les grands défis et des orientations à l'horizon 2020 pour son territoire. Les orientations prioritaires identifiées sont ainsi, l'amélioration de la qualité environnementale et urbaine, le développement économique via la mobilisation des ressources et des initiatives, la construction d'une agglomération pour tous en renforçant la cohésion sociale et les solidarités.

Deux périmètres prioritaires sont identifiés sur son territoire: les Hauts de Chambéry et Biollay-Bellevue.

STRATÉGIE

Les priorités du contrat de ville en matière de renouvellement urbain et de développement économique rejoignent les thématiques abordés par l'ITI FEDER.

En ce qui concerne le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, seront abordés dans le cadre de l'ITI:

- L'amélioration des liaisons inter-quartiers et intra-quartiers en densifiant la desserte en transports en communs, les mobilités douces, le développement de la qualité de vie et la sécurité des trajets.
- La poursuite des opérations de renouvellement urbain sur l'habitat dégradé pour renforcer l'attractivité de ses quartiers, sans nuire à leur fonction de logement des ménages à faible revenu.
- Le développement de l'offre des services et d'équipements en particulier les équipements commerciaux.

En ce qui concerne le pilier développement économique:

- Développer la création d'entreprises par les résidents des quartiers populaires en mettant en place une information-sensibilisation et un accompagnement individuel de proximité à la création d'activités.
- Favoriser la structuration d'une offre de service commerciale adaptée en identifiant les secteurs porteurs d'activité correspondant aux potentialités du quartier et répondant aux besoins locaux.



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC





NOMBRE D'HABITANTS 58 567



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

THÉMATIQUES

- Numérique
- - Compétitivité des petites et moyennes entreprises
 - Transition énergétique
 - · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

5000000€



CONTEXTE

Devenue Communauté d'agglomération en 2007, la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget a fusionné avec les communautés de communes du canton d'Albens et de Chautagne au 1er janvier 2017 pour former la Communauté d'agglomération Grand Lac. Elle regroupe aujourd'hui 28 communes, mais sa stratégie urbaine intégrée se limite aux 17 communes de l'ex-Communauté d'agglomération du Lac du Bourget.

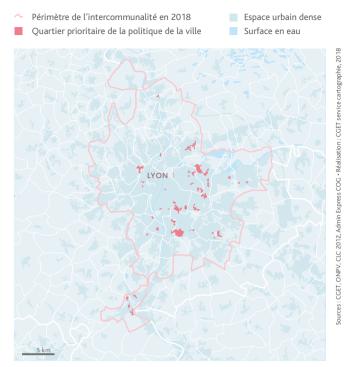
Le quartier Marlioz, situé à Aix-les-Bains, a été identifié comme quartier prioritaire en 2014. Celui-ci compte 1163 habitants et 465 logements. Il connaît aujourd'hui des difficultés liées au vieillissement de son parc - vétusté, accessibilité, isolation phonique et acoustique – et enregistre un fort taux d'insatisfaction de ses habitants, principalement lié à la question de l'emploi et à un sentiment d'insécurité.

STRATÉGIE

L'agglomération souhaite privilégier les 3 axes d'intervention suivants:

- · Faciliter l'accès des habitants des quartiers aux services et aux usages numériques et plus globalement faire du numérique un enjeu transversal du contrat de ville (formation, emploi, citoyenneté, mobilité personnelle, engagement citoyen, accès à internet).
- · Encourager l'innovation, l'initiative et soutenir l'économie de proximité en favorisant les solutions innovantes: soutien aux outils économiques type pépinière multisites, et espaces de coworking, redynamisation du commerce de proximité.
- · Augmenter l'attractivité des quartiers en réduisant les émissions de CO₂ (sources d'énergie plus durable, meilleure performance énergétique des logements sociaux et des équipements publics sur les quartiers, meilleure mobilité sur les quartiers en privilégiant l'éco-mobilité) et en requalifiant les sites pollués.

GRAND LYON - MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS

1354476



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

8000000€

CONTEXTE

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole de Lyon concerne 37 quartiers prioritaires représentant 160 000 habitants, soit 12 % de la population de l'agglomération. Cette proportion passe à 21 % si l'on intègre les 29 quartiers de veille active. Sa stratégie d'intervention en matière de politique de la ville se veut le fondement d'une démarche d'égalité des citoyens et d'équité entre les territoires de la Métropole.

STRATÉGIE

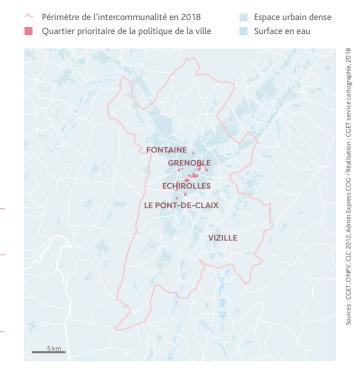
Ainsi, Grand Lyon identifie trois axes stratégiques qui sont:

- Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier afin de construire une Métropole de la mixité dans et hors les quartiers prioritaires. À ce titre, le renouvellement urbain doit constituer un levier important.
- Mobiliser les principales politiques publiques de la Métropole et les partenaires du contrat de ville pour qu'ils participent dans leur domaine, à l'enjeu de solidarité qui doit s'appliquer jusqu'aux publics qui en sont les plus éloignés dans les quartiers prioritaires.
- Poursuivre et développer la capacité de la politique de la ville à agir pour renforcer le lien social entre tous les habitants, savoir intégrer la diversité des populations, favoriser et coordonner les initiatives locales, autour d'un projet de territoire.

À cela, s'ajoute un enjeu transversal de co-construction du projet de territoire avec les habitants.

La mise en place de l'ITI constitue ainsi véritablement le volet européen du contrat de ville qui court de 2015 à 2020, en particulier sur les enjeux de renouvellement urbain (rénovation thermique des logements), de renforcement du lien social (développement des compétences numériques) et de développement économique (construction de pôles entrepreneuriaux).

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS

450000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

8000000€

CONTEXTE

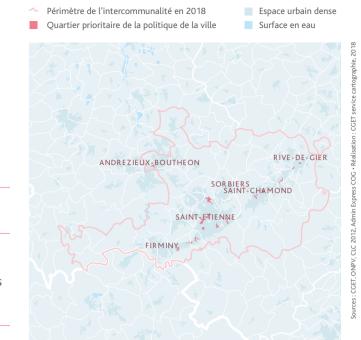
Grenoble-Alpes Métropole compte 10 quartiers prioritaires qui représentent 39 400 habitants. Ils se caractérisent par une population précarisée et faiblement diplômée. De manière globale, les quartiers prioritaires sont plutôt bien connectés, dans le cœur urbain, et bénéficient d'un bon niveau d'équipements et de services. Ils sont cependant, à des degrés variables, dégradés et fortement touchés par la vacance.

STRATÉGIE

Grenoble-Alpes Métropole a ainsi mobilisé l'ensemble des objectifs thématiques éligibles dans le cadre de son programme ITI. Celle-ci se décline en trois axes:

- Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité, ce dans une logique partenariale avec les communes et le monde associatif. Le numérique doit ainsi permettre d'améliorer l'offre de formation et de faciliter l'accessibilité de tous les citoyens à l'administration et au débat public.
- Promouvoir l'esprit d'entreprise, en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises. La collectivité souhaite ainsi augmenter la part d'emplois relevant de l'économie de proximité, du fait d'un réel besoin de revitalisation des commerces et des activités de proximité dans les quartiers.
- Améliorer la performance énergétique dans les logements sociaux et dans les bâtiments publics et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et des logements privés.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS 401845



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

8000000€

CONTEXTE

Saint-Etienne Métropole identifie 39 quartiers et îlots d'interventions prioritaires sur son territoire ce qui représente 71000 habitants. Le diagnostic réalisé à l'occasion du contrat de ville a permis de mettre en avant un enjeu persistant de précarité avec des contrastes entre une ville-centre, précarisée, et les coteaux ainsi que la couronne stéphanoise, moins denses et plus aisés. La commune même de Saint-Etienne concentre le plus grand nombre de ménages précaires, à la fois dans ses quartiers d'habitat social et dans le centre ancien.

Ainsi, six enjeux ont été identifiés dans le contrat de ville:

- Le développement économique et de l'emploi au bénéfice des quartiers
- L'attractivité des quartiers basée sur la qualité urbaine et de l'habitat et son accessibilité
- · Le mieux vivre ensemble et la réduction de l'insécurité
- La réduction de la précarité
- Le soutien aux dynamiques associatives et à l'animation de quartier
- L'évolution de la conduite des actions relevant de la politique de cohésion sociale et urbaine

STRATÉGIE

Dans la lignée de ces enjeux, l'agglomération stéphanoise a élaboré un programme ITI tourné autour de trois axes stratégiques:

- Améliorer l'accès aux usages des nouvelles technologies pour réduire la fracture numérique, ce afin de développer les compétences psychosociales, la maîtrise de la langue et les usages des TIC et dans la perspective de favoriser l'accès aux services publics de l'emploi.
- Soutenir la rénovation thermique des logements sociaux ainsi que des bâtiments tertiaires, afin d'accompagner les habitants en situation de précarité énergétique.
- Développer l'activité économique et favoriser l'emploi via la revitalisation commerciale, le soutien à l'entreprenariat et la requalification des friches industrielles.
 Cela a pour objectif de maintenir et développer l'activité économique dans les quartiers et d'améliorer l'accès à l'emploi et à la formation.



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ PO BOURGOGNE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE (AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	29 729 826 €*	NC**	29729826 €*	
Part du PO dédiée au DUI	11,02 %	NC	11,02 %	
Montant programmé au 31/12/2017	5 765 925 €	NC	5 765 925 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	23,06 %	NC	23,06 %	

^{*} Seuls 25000000 € ont pour le moment été maquettés avec les organismes intermédiaires. La somme restante sera distribuée aux agglomérations courant 2018.

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'armature urbaine de la Bourgogne, qui reste peu développée, représente 75 % des consommations énergétiques (notamment habitat et mobilité). Les territoires doivent par ailleurs conforter leur place pour contribuer à l'attractivité de la région. L'autorité de gestion Bourgogne affiche dans son PO une volonté forte de réussir la transition énergétique de son territoire. Dans cette optique et en concertation avec les territoires urbains, elle a donc orienté son approche urbaine sur la transition énergétique, la réhabilitation des friches et la revitalisation des centres-villes.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

8 candidats ont été retenus:

MONTANT FEDER
3 271 788 €
2 545 459 €
2383687€
1799740€
2 144 166 €
3323341€
7315558€
2216261€

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)	
A E. Da	OT 4	PI 4c	18 173 149 €	72,69 %	
Axe 5 – Pour un développement	014	PI 4e	18 173 149 €		
urbain durable	OT 6 Environnement et Patrimoine	PI 6e	6826851€	27,31 %	
TOTAL			25 000 000 €	100	

^{**}Non concerné

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'axe urbain intégré est complémentaire de l'action des contrats de ville et du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Les projets développés dans le cadre des stratégies intégrées pourront néanmoins se situer hors quartier prioritaire de la politique de la ville pour certains types d'opérations.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 4c - OS 5.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments:

- Le soutien à la réhabilitation thermique du logement social (périmètre agglomération)
- L'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments publics les plus fréquentés, situés dans les zones identifiées « politique de la ville »

Sont éligibles sur la PI 4e - OS 5.2 - Réduire la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises:

- Le diagnostic: assistance à maîtrise d'ouvrage pour le diagnostic et la proposition des solutions logistiques envisagées et assistance à la coordination des acteurs publics et privés
- L'investissement: soutien de la mise en œuvre du modèle validé par les porteurs de projets (création de plates-formes logistiques urbaines, acquisition de véhicules propres...).

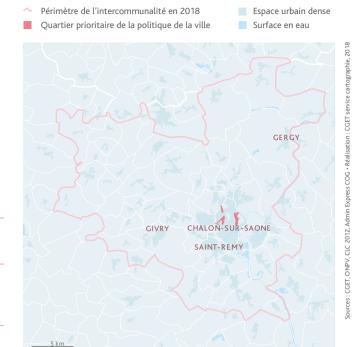
Sont éligibles sur la PI 4e - OS 5.3 - Améliorer l'environnement et l'attractivité des villes:

- La définition des projets urbains intégrés: études, conseils, diagnostics...
- Les travaux environnementaux et paysagers liés à des aménagements urbains autour de friches urbaines en centreville ou des gares/pôles d'échanges multimodaux
- Les projets expérimentaux et innovants de nouveaux modèles urbains, intégrant les enjeux de transition énergétique et de réduction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques
- · Les actions de sensibilisation citoyenne.

Sont éligibles sur la PI 6e - OS 5.4 - Assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques:

- Les projets de réhabilitation de friches industrielles, militaires et hospitalières situées dans les agglomérations et répondant aux critères de zones d'activités d'intérêt régional
- · Les pépinières intégrées aux friches.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CHALON





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3271788€

CONTEXTE

Suite à un élargissement de son périmètre au 1er janvier 2017, le Grand Chalon est aujourd'hui composé de 51 communes. Depuis 50 ans, le Grand Chalon connaît une urbanisation importante au détriment de ses espaces naturels et agricoles. Très bien desservi, le tissu urbain est également marqué par des coupures urbaines fortes liées aux grandes infrastructures de transport. Le renouvellement urbain est ainsi un enjeu d'envergure pour la collectivité, ce d'autant que son parc de logements, et notamment en centre-ville, est relativement ancien (64 % des logements ont été construits avant 1975). Sur le plan économique, le territoire connaît un recul de l'emploi industriel (-12 %) qui n'est pas compensé par la croissance de l'emploi dans le secteur des services (+4 %). Le développement économique constitue un enjeu majeur pour l'agglomération, qui souhaite poursuivre et amplifier le développement de la zone d'intérêt régional Saône Or en assurant l'aménagement de la réserve foncière.

STRATÉGIE

Afin de répondre à ses enjeux de transition énergétique, d'attractivité et de développement économique, le Grand Chalon a choisi d'articuler sa stratégie autour de cinq axes. Il s'agit de:

- Soutenir les créations d'emplois à travers la priorité donnée au développement économique.
- Dynamiser la démographie du Grand Chalon et affirmer la solidarité grâce à une politique globale de l'habitat.
- Construire une offre d'accueil complète pour améliorer l'attractivité de l'Agglomération et du Pays du Chalonnais.
- Faire du développement durable une priorité transversale du projet du territoire.
- Créer une nouvelle gouvernance du territoire pour moderniser le service public.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2545459€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud a connu un élargissement au 1^{er} janvier 2017 et compte aujourd'hui 53 communes.

L'Agglomération de Beaune est dans une dynamique d'accroissement de population et de développement économique depuis plus de 50 ans. Toutefois, depuis un peu de moins de 10 ans, les dynamiques résidentielles se font davantage dans les communes rurales du territoire et de plus en plus au détriment de la ville de Beaune. Cela a pour conséquence une dépendance à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Aussi, la perte d'attractivité du centre-urbain se matérialise par un vieillissement du parc de logement. Même si le phénomène de précarité énergétique est moins élevé que dans d'autres territoires bourguignons, il devient toutefois prégnant pour certaines catégories sociales.

STRATÉGIE

Afin de répondre à ces enjeux, la stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud se décompose en trois axes:

- Engager l'agglomération sur la voie de la transition énergétique notamment en améliorant la performance du parc bâti et des usages, en accompagnant les changements de pratiques en matière de mobilité et, enfin, en accompagnant les comportements vertueux pour une ville durable.
- Inscrire l'agglomération dans une stratégie de développement urbain durable en accompagnant les nouvelles formes d'habitat afin de lutter contre l'étalement urbain et réhabiliter les anciennes zones et friches économiques du territoire afin de maintenir leur attractivité.
- Conforter la place de la nature en ville dans une logique de préservation de la qualité de vie au service de l'attractivité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2383687€

CONTEXTE

La Communauté de l'Auxerrois est située au nord de la région Bourgogne-Franche-Comté, elle en constitue la porte d'entrée pour la région parisienne. Au 1^{er} janvier 2017, elle s'étend aux huit communes issues de la CC du Pays Coulangeois.

Le PCET de l'agglomération met en évidence que près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent de l'utilisation des énergies dans le bâti. Cela est dû à un bâti vieillissant: 62 % des logements de l'agglomération ont été construits avant 1974, et présentent une faible performance énergétique. Bien que la collectivité ait mis en place des mesures d'accompagnement à destination du parc privé, il est également primordial d'agir sur le parc social et en particulier sur les trois quartiers prioritaires retenus dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain: Brichères / Sainte Geneviève; les Rosoires et Rive Droite.

L'Auxerrois est le territoire le moins industriel de la Bourgogne avec une prédominance des activités du tertiaire. Toutefois, la crise économique a révélé sa fragilité et l'agglomération souffre d'un manque de capacité d'accueil des activités économiques. Souhaitant conforter son relatif dynamique démographique et répondre à ses enjeux économiques, elle s'est engagée dans une politique d'attractivité tournée vers les entreprises et l'amélioration de la qualité de vie: développement de la fibre, identification des friches, création de deux zones économiques, etc.

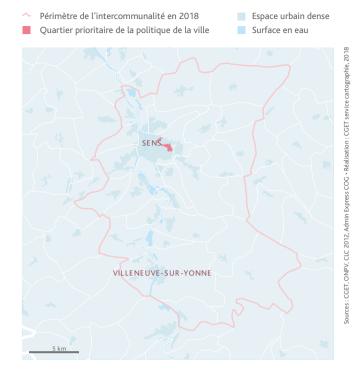
STRATÉGIE

Pour mettre à profit ces qualités et répondre aux enjeux de demain, la Communauté de l'Auxerrois a inscrit son intervention dans trois axes:

- · L'attractivité et la compétitivité du territoire
- · La cohésion sociale et la solidarité
- · La qualité urbaine et environnementale

Ces trois axes constituant l'architecture du Projet de Territoire 2015-2020 de la Communauté de l'Auxerrois.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

1799740€

CONTEXTE

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes du Sénonais devient la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais et intègre les huit communes de l'ex-CC du Villeneuvien.

La Communauté d'agglomération du Grand Sénonais joue le rôle de second pôle urbain de l'Yonne, à l'extrémité nord du département. Sa proximité géographique avec le bassin parisien favorise les liaisons avec la capitale, accrues par un maillage dense en matière d'infrastructures. C'est un territoire divers, constitué de communes rurales où l'habitat individuel et la présence de propriétaires occupants dominent, et des quartiers d'habitat collectif composés de logements locatifs sociaux que l'on trouve à Sens et dans une moindre mesure à Paron. Les études menées sur le territoire révèlent une fragilité socio-économique de la population du Sénonais. Ainsi, la question du potentiel foncier est cruciale dans la perspective d'un développement économique, tant en raison de la raréfaction de la ressource que de l'éclatement des zones d'activités.

Le développement de l'agglomération, et plus particulièrement l'extension urbaine ainsi que l'intensification et l'allongement des trajets domicile-travail, constituent de réels défis à la mise en place de dispositifs de protection des espaces naturels et de promotion de pratiques durables sur le territoire.

STRATÉGIE

Le Sénonais choisit de mettre en avant les actions qui pourront concourir à améliorer l'attractivité et le dynamisme du territoire via la revalorisation de son pôle urbain et de ses quartiers. Elle fixe comme objectif transversal, la promotion d'un mode de développement solidaire et durable au sein de l'intercommunalité. Sa stratégie s'articule ainsi autour de deux principes d'intervention:

- · Améliorer la qualité et le cadre de vie existant
- Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire

Aussi, ces principes se déclinent en quatre objectifs stratégiques:

- Mettre en valeur le patrimoine existant
- Préserver les espaces naturels, la biodiversité et favoriser la biodiversité énergétique
- Créer les conditions favorables à l'accueil et au maintien des populations et des activités
- Assurer un fonctionnement urbain cohérent entre les quartiers et les communes de l'agglomération.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MÂCONNAIS BEAUJOLAIS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2 144 166 €

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Mâconnais Beaujolais est issue de la fusion de la CC du Mâconnais Beaujolais et la Communauté d'agglomération du Mâconnais – Val de Saône. Le diagnostic territorial de la Communauté d'agglomération du Maconnais Val de Saône (CAMVAL) a permis de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux. Le parc de logements sociaux est ancien, 72 % ont été construits avant 1976 (premières normes thermiques) et la vacance est d'environ 700 logements sociaux, notamment en raison de l'inadaptation ou l'ancienneté des logements. Les bâtiments publics situés en quartiers prioritaires nécessitent également des réhabilitations en raison de leur faible performance énergétique. Enfin, l'offre de foncier de l'agglomération est insuffisante et il existe peu d'actions en faveur de l'entreprenariat.

STRATÉGIE

La stratégie de développement, élaborée en continuité des deux précédents projets d'agglomération, concoure à l'atteinte de trois orientations stratégiques fixées par l'autorité de gestion Bourgogne: réduire la consommation énergétique dans le logement social; assurer la conversion des friches industrielles, militaires et hospitalières et l'implantation de nouvelles activités économiques; améliorer l'environnement et l'attractivité des villes.

Ainsi, trois des quatre axes qui constituent son projet de développement sont mobilisés dans le cadre de sa stratégie urbaine intégrée:

- Une agglomération productive avec comme objectif stratégique, assurer une dynamique économique, construite, lisible et innovante.
- Une agglomération solidaire et attractive avec pour objectif stratégique, augmenter l'offre d'accueil petite enfance et renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble de l'agglomération.
- Une agglomération durable et équilibrée visant à adapter l'offre de logements aux évolutions du territoire et de la population; réduire la production de déchets sur le territoire et devenir une collectivité exemplaire en matière de développement durable.

i.chassignol@mb-agglo.com

COMMUNAUTÉ URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU





NOMBRE D'HABITANTS 96.088



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3323341€

CONTEXTE

Le territoire Creusot Montceau est un ancien bassin de mono-industrie qui a subi dans les années 80, le déclin de ses industries traditionnelles et fait le choix de la réindustrialisation de son territoire. La collectivité a ainsi investi dans une politique d'acquisition du foncier libéré, progressivement repris par les groupes et PME sous-traitantes qui composent, aujourd'hui, le tissu économique local. En quelques décennies, le territoire communautaire a ainsi retrouvé une attractivité économique. D'une action de reconversion des espaces d'activités économiques, la démarche communautaire s'est peu à peu muée en un projet de renouvellement urbain, économique, social et environnemental, axé sur les centralités urbaines, qui vise à repenser le rôle de celles-ci, en agissant sur l'ensemble des leviers présents: habitat, mobilité, économie, enseignement supérieur, nature en ville, patrimoine, canal, tourisme.

STRATÉGIE

Adopté en 2014, le projet de territoire de la Communauté urbaine du Creusot Montceau définit trois priorités d'interventions de sa stratégie intégrée de développement durable. Il s'agit de:

- Prioriser le renouvellement urbain et l'amélioration de l'habitat via des opérations de renouvellement urbain (résorption des friches, réhabilitation énergétique des logements), le développement des usages mixtes et intergénérationnels et enfin, le renforcement des fonctions de centralité.
- Conforter l'excellence industrielle et l'innovation au service d'une économie performante grâce à la diffusion de l'innovation et la création d'activités nouvelles issues de la recherche et enfin, le développement d'une gestion durable des zones d'activités.
- Favoriser l'emploi et la cohésion sociale via le développement d'actions de soutien à l'entreprenariat et à la formation.

DIJON MÉTROPOLE



Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Fspace urbain dense

CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS 252 571



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

7315558€

CONTEXTE

Capitale de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole regroupe 24 communes. Elle bénéficie d'une dynamique démographique positive, corroborée par une localisation avantageuse et est bien desservie par les axes de communication routiers et ferroviaires. La redistribution progressive des populations sur le territoire pose des enjeux en termes de maillage en équipements et services, et de densification durable de l'habitat en centre-ville. Marquée par un vieillissement de la population, le renouvellement de l'attractivité à destination des classes d'âge intermédiaires et notamment des familles constitue également un enjeu majeur. Enfin, Dijon Métropole est un territoire riche en emplois avec un tissu économique structuré autour de PME-PMI et de groupes renommés. Des filières d'excellence dans les secteurs de l'agronomie et l'agro-alimentaire, la santé, les industries électriques sont également représentées. La valorisation des friches et la desserte des zones d'activités par le très haut débit sont des enjeux importants.

STRATÉGIE

Dans la logique d'un urbanisme intégré permettant de renforcer l'articulation des politiques publiques entre elles, Dijon Métropole élabore un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLH) et plan de déplacements urbains (PDU) dit « PLUi HD ». Cette démarche s'intègre aux objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 5 du programme opérationnel FEDER/FSE et s'appuie sur les orientations suivantes:

- Orientation n° 1 Un territoire attractif, créatif et innovant via la poursuite des efforts en matière de développement économique: développement de la Cité de la Gastronomie et du Vin.
- Orientation n° 2 Un Eco-territoire afin que Dijon Métropole soit, à terme, une agglomération de référence en Europe en matière d'écologie: le projet de modélisation des bâtis en format 3D va permettre d'améliorer la connaissance du milieu urbain et fédérer les acteurs de l'innovation.
- Orientation n° 3 Un territoire connecté et accessible par la mise en place de systèmes de transports intelligents et de services mobiles: projet Prioribus.
- Orientation n ° 4 Un territoire solidaire et citoyen via le soutien aux publics les plus en difficultés, dans le cadre de la politique de la ville et du transfert des compétences sociales du Département à la Métropole: soutien financier pour la réhabilitation énergétique du parc de logements à loyers modérés.



NEVERS AGGLOMÉRATION





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2216261€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération de Nevers se compose de 13 communes.

Le territoire de Nevers Agglomération est marqué, en comparaison avec d'autres agglomérations bourguignonnes, par un déficit démographique chronique et des indicateurs sociaux relativement plus défavorables. Toutefois des disparités existent entre les communes. C'est particulièrement la ville centre qui souffre de ce déclin avec une perte de plus de 10000 habitants en 37 ans. Le centre-ville se démarque puisqu'il gagne des habitants et apparaît plus jeune. Toutefois, il polarise également les dysfonctionnements urbains. La vacance touche particulièrement le parc social avec un taux de 21 % dans les quartiers prioritaires.

STRATÉGIE

La finalité de la stratégie intégrée de développement territorial de Nevers Agglomération pour 2015-2020 est de gagner des habitants et des emplois. Elle se donne donc comme ambition de relever le défi de la reprise démographique, de mettre en valeur ses atouts économiques, culturels et environnementaux et afficher un positionnement marketing territorial efficace qui la singularise. Elle souhaite proposer un cadre de vie agréable pour les habitants par un développement équilibré favorisant le lien social et attirant de nouvelles populations. La stratégie de la Communauté d'agglomération de Nevers, passe par une approche volontairement multisectorielle, un partenariat fort avec tous les acteurs du territoire et le traitement des trois piliers du développement durable.

Elle repose sur quatre ambitions:

- « Un territoire qui affirme son dynamisme économique »
- « Un territoire qui conforte son attractivité »
- « Un territoire qui place l'humain au centre des projets »
- « Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques »



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

→ PO FRANCHE-COMTÉ

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	26 000 000 €	NC*	26 000 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	17 %	NC	14 %	
Montant programmé au 31/12/2017	3 568 729,37 €	NC	3 568 729,37 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	13,73 %	NC	13,73 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'ex-Région Franche-Comté dispose d'une organisation urbaine multipolaire peu hiérarchisée qui limite les capacités de développement et de rayonnement des pôles urbains. D'où la volonté de l'autorité de gestion d'appuyer le le programme opérationnel sur la démarche de structuration des territoires en pôles métropolitains.

Ces ensembles urbains rencontrent des problématiques similaires (périurbanisation, changements d'usages des espaces, attractivité résidentielle à renforcer). C'est pourquoi l'axe urbain intégré est orienté sur l'amélioration de l'environnement urbain et la redynamisation des quartiers défavorisés. L'ensemble de l'axe urbain intégré n'est pas consacré aux quartiers prioritaires car de nombreuses autres problématiques urbaines, comme les friches industrielles, se trouvent en dehors de ces quartiers.

L'organisation territoriale franc-comtoise est par ailleurs caractérisée par un maillage de villes moyennes structurant des espaces plus ruraux. Ainsi, la complémentarité entre urbain et rural sera prise en compte dans la mise en œuvre de l'axe urbain.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

2 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER
Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté	NC
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté	NC

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 5 - Favoriser une approche	OT 6 Environnement et Patrimoine	PI 6e	14000000€	54 %
intégrée du développement urbain durable	OT 9 Inclusion sociale	PI 9b	12 000 000 €	46 %
TOTAL			26 000 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

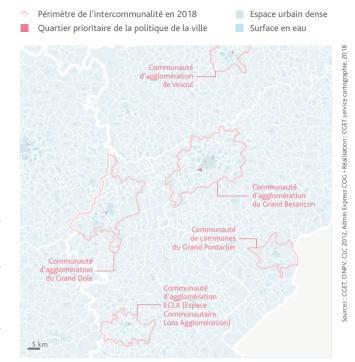
Les interventions dans le cadre des quartiers les plus en difficulté (au sens de la politique de la ville) se feront dans le cadre de l'axe urbain intégré via la priorité d'investissement 9b, qui est spécifique aux quartiers (avec des indicateurs également spécifiques aux quartiers). Les quartiers prioritaires, majoritairement résidentiels, connaissent des enjeux de diversification et d'amélioration du cadre de vie qui seront pris en compte dans le cadre du le programme opérationnel, notamment via l'implantation d'activités économiques et de services.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Les projets de l'axe urbain intégré s'attacheront à répondre à deux objectifs:

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, notamment par le développement d'activités et de services et par l'amélioration de l'aménagement urbain pour désenclaver les quartiers et rendre leur environnement plus agréable et fonctionnel.
- Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains: Limiter la consommation de foncier et améliorer la qualité de vie en encourageant la réappropriation d'espaces dégradés.

PÔLE MÉTROPOLITAIN CENTRE FRANCHE-COMTÉ





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Cœur géographique de l'ex-Franche-Comté, le Pôle métropolitain Centre-Franche-Comté est un réseau de cinq agglomérations: Grand Besançon; Grand Dole; Espace communautaire Lons Agglomération; Communauté d'agglomération de Vesoul et Grand Pontarlier. Territoire transfrontalier, il bénéficie de fortes relations avec la Suisse. Il est également en interaction avec le reste de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

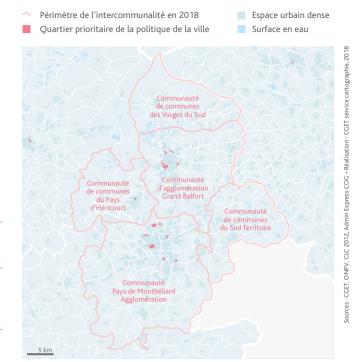
STRATÉGIE

Le plan d'actions élaboré par le Pôle Métropolitain se décline en deux sous-parties :

- Un plan « Espaces dégradés » afin d'augmenter la qualité de l'environnement urbain en réhabilitant les espaces dégradés du pôle métropolitain. Il s'agit d'améliorer son offre et sa qualité résidentielle, en prenant en compte la structuration des services, les espaces publics, le dynamisme économique. Cette mesure concoure à l'affirmation de ses fonctions métropolitaines.
- Un plan d'actions « Quartier Prioritaire » afin d'augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, ce dans une logique d'expérimentation d'approches différenciées de l'aménagement. Les actions réalisées dans ce cadre s'attachent à donner une place importante au développement économique et à l'emploi.

Le plan d'actions proposé par le Pôle Métropolitain s'inscrit dans une réflexion plus large autour de l'attractivité du territoire et sa capacité à maintenir et attirer des jeunes actifs.

PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ





NOMBRE D'HABITANTS 309 164



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Créé le 1^{er} septembre 2016, le pôle métropolitain Nord Franche-Comté se substitue au Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle tout en conservant son périmètre. Toutefois, le Syndicat Mixte conserve ses compétences d'Autorité Urbaine Provisoire en ce qui concerne la Stratégie Urbaine Intégrée du territoire.

Le territoire est marqué par l'importance du secteur industriel. Situé au cœur du troisième pôle industriel français, il bénéficie d'une localisation stratégique à la frontière avec la Suisse et au cœur de l'espace Rhin-Rhône. La présence de grands groupes industriels (PSA, Alstom) lui assure un relatif dynamisme, conforté par le développement de pôles de recherche en lien avec ces secteurs. Toutefois, la filière automobile notamment, connaît une crise structurelle, source de précarisation – développement de l'intérim, chômage de deux points supérieurs aux moyennes régionale et nationale - qui n'est pas encore compensée par la diversification économique. Le paysage est également marqué par l'industrie avec la présence de nombreux espaces dégradés ou en friches. Le Pôle métropolitain a d'ailleurs entamé depuis plusieurs années une politique de réhabilitation de ses espaces dégradés: reconversion du site Bull en Techn'hom, anciens tissages d'Héricourt pour Hermès, etc.

STRATÉGIE

Le plan d'actions du Pôle métropolitain, s'articule autour de trois thématiques:

- L'intégration urbaine de l'espace productif afin de faire face aux impacts spatiaux des restructurations économiques (friches, etc.). Il s'agit de continuer à tirer parti du potentiel économique et urbain du patrimoine industriel
- L'accompagnement de mutations ou de changements d'usage de grands équipements de services et réalisation d'équipements structurants sur les friches urbaines, afin d'accompagner les opérations de construction de grands équipements de services dans le cade de la rénovation d'espaces dégradés situés dans le cœur de l'agglomération.
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en travaillant au renforcement des services, la réhabilitation des bâtiments, la définition et l'aménagement des espaces de centralités, le désenclavement et l'intégration au tissu urbain, l'ouverture des équipements décentralisés au bénéfice des habitants.



BRETAGNE

→ PO BRETAGNE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	29000000€	NC*	29 000 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	9 %	NC	8 %	
Montant programmé au 31/12/2017	4000000€	NC	4000000€	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	21 %	NC	21 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Par leur récent statut métropolitain et les enjeux spécifiques auxquels elles doivent répondre pour faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux, les Métropoles de Brest et Rennes doivent disposer, pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement, de leviers adaptés. Ceci a justifié le choix d'identifier, en plus des 21 « ITI Pays », deux ITI « Métropolitains ».

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

EPCI	MONTANT FEDER
Brest Métropole	10 000 000 €
Rennes Métropole	19 000 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 1 – Favoriser le développe- ment de la socié- té numérique en Bretagne	OT 2 Technologies de l'informa- tion et de la communication	2c	4000000€	14,8 %
Axe 3 – Soute- nir la transition	la transition OT 4		35,000,000,6	86.2 %
énergétique et écologique et Bretagne	Transition énergétique	4e	25000000€	86,2 %
TOTAL			29 000 000 €	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les territoires ITI ont dû intégrer les enjeux relatifs aux quartiers prioritaires dans leur stratégie. Le Conseil régional, en tant que signataire des contrats de ville, est sensible à la mobilisation inter-fonds, et notamment des crédits FEDER/FSE.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 4e:

 Les transports collectifs en sites propres ; Ces projets sont d'ores et déjà identifiés.

Sont éligibles sur la PI 4c:

 Les opérations visant la réhabilitation thermique du parc de logement social

Sont éligibles sur la PI 2c, (liste non exhaustive):

- Opérations en faveur d'une plus grande appropriation des pratiques du numérique:
 - Dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises: numérisation de fonds dans divers domaines culturels et leur valorisation auprès du public; amélioration de l'accessibilité des nouveaux supports technologiques du numérique aux jeunes les plus éloignés des évolutions technologiques...
 - Dans les pratiques des professionnels afin d'améliorer les services rendus aux citoyens et aux entreprises, en matière de santé, par exemple.

- Les opérations pour le développement de nouvelles mutualisations:
 - Des plateformes de services numériques mutualisés
 - Dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche: création d'un pôle d'ingénierie de formation innovante; mise en place de plateformes numériques de la connaissance, diffusion de ressources pédagogiques et de formation en ligne....
 - Dans le domaine de la santé: évolution de la plateforme régionale de télésanté vers une plateforme régionale de télémédecine.
 - Réponses mutualisées aux besoins d'hébergement, de stockage et d'analyse de données, notamment par la construction de datacenters, etc.
 - Des plateformes de partage de données : développement des outils existants, initiation de nouveaux outils.

L'INFORMATION EN +

En complément des deux ITI métropolitains et dans un objectif de territorialisation des fonds dont elle a la gestion, la Région Bretagne a prévu 21 ITI « Pays ». Pour cela, elle a mobilisé les outils DLAL et ITI. Elle a cherché à permettre la mobilisation des crédits régionaux, FEADER, FEDER, FEAMP au service de projets de territoires (de pays). Ce travail a aussi été mené sur les instances de gouvernance avec un seul comité (comité unique de programmation).

BREST MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS 207726



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

10000000€

CONTEXTE

La Métropole de Brest a été créée au 1er janvier 2015. Le territoire exerce des fonctions stratégiques en termes de défense, sécurité et sureté maritime, enseignement supérieur, société de la connaissance et de l'innovation liés aux activités maritimes, culture et tourisme, ainsi que mobilité et échanges. Le projet de territoire s'appuie fortement sur les coopérations territoriales, du local à l'international. Un des enjeux forts est de poursuivre l'insertion de Brest dans les réseaux nationaux, européens et internationaux.

STRATÉGIE

La stratégie ITI FEDER s'inscrit dans le Contrat métropolitain de Brest Métropole, qui résulte de la convergence entre les stratégies et objectifs de développement de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de la Métropole, à travers sa stratégie « Brest, métropole ouverte et solidaire ».

Cette stratégie poursuit les objectifs suivants:

- Pour une métropole insérée dans les réseaux européens et internationaux d'échanges et de communications, l'ITI FEDER accompagne le volet mobilité multimodale par la création d'une ligne de téléphérique urbain.
- Pour une pleine immersion dans la société de la connaissance et de l'innovation, l'ITI FEDER métropolitain accompagne le volet numérique pour le développement des pratiques et culture numériques.
- Pour une métropole attractive, durable et solidaire, l'ITI métropolitain vient en appui à une stratégie métropolitaine de reconversion énergétique du parc social public.

RENNES MÉTROPOLE



Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Fspace urbain dense

ources : CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS 432885



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

19000000€



CONTEXTE

Rennes Métropole, capitale bretonne, dispose un tissu d'entreprises dynamique et performantes, d'une vitalité démographique d'un fort potentiel d'enseignement supérieur et de recherche et d'une bonne qualité de vie et joue un rôle moteur pour la Région Bretagne. Elle fait cependant face à des défis importants, dans un contexte de crise et de compétition accrue entre les territoires (positionnement économique, précarisation, attractivité, développement durable etc.) mais envisage son développement en interaction avec le maillage des territoires bretons et les autres niveaux de collectivités locales.

STRATÉGIE

La stratégie ITI FEDER s'inscrit dans le Contrat métropolitain qui réunit, dans un partenariat stratégique, l'État, la Région, le Conseil départemental et Rennes Métropole, pour une « métropole entreprenante et innovante, accueillante et solidaire, écoresponsable et exemplaire, attractive et entraînante ». Cette stratégie poursuit cinq objectifs:

- · Renforcer l'attractivité internationale et conforter les fonctions métropolitaines
- Développer l'accessibilité du territoire et la mobilité du quotidien
- Améliorer le cadre de vie des métropolitains en prenant en compte l'objectif de cohésion sociale et les enjeux de la transition énergétique
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
- Soutenir le renouvellement

L'ITI FEDER contribue particulièrement à trois objectifs:

- Renforcer l'attractivité internationale et conforter les **fonctions métropolitaines,** à travers le développement des pratiques et usages numériques, pour poursuivre les innovations engagées avec les habitants et acteurs économiques locaux, notamment autour de la French Tech et de la stratégie Fab City. Des développements pourraient être mis en œuvre dans différents domaines: énergie, culture, mobilité, habitat, etc.
- Développer l'accessibilité du territoire et la mobilité du quotidien pour renforcer les réseaux de transport collectif, qui permettront de soutenir l'économie dans ce domaine, mais aussi de désenclaver les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette orientation consiste en la construction d'une nouvelle ligne de métro.
- Améliorer le cadre de vie en prenant en compte l'objectif de cohésion sociale et de transition énergétique, grâce à la réhabilitation thermique du parc de logements sociaux.



CONTACT

Carine CHENEL, Chargée de mission Politiques contractuelles, Accessibilité du territoire et Réseaux de villes



CENTRE-VAL DE LOIRE

→ PO CENTRE-VAL DE LOIRE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	9000000€	NC*	9000000€
Part du PO dédiée au DUI	5 %	NC	4 %
Montant programmé au 31/12/2017	200 000 €	NC	200 000 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	2 %	NC	2%

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

La Région Centre – Val de Loire a choisi de mobiliser le FEDER pour soutenir le développement urbain durable des quartiers prioritaires retenus au titre de la politique de la ville, inclus dans les 19 EPCI porteurs d'un contrat de ville. L'intervention du FEDER s'inscrit dans le cadre de l'approche intégrée définie dans les contrats de ville. Ces contrats apportent des réponses aux enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'approche environnementale.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Tous les EPCI signataires d'un contrat de ville sont éligibles à l'axe urbain (18 territoires).

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 5 – la soli- darité avec les	OT 3 Compétitivité des petits et moyennes entreprises	PI 3a	2062000€	22,9%
quartiers urbains les plus défavo- risés	OT 4 Transition énergétique	PI 4c	6938000€	77,1 %
TOTAL			9000000€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mobiliser le FEDER dans le cadre exclusif de l'approche intégrée de développement urbain définie dans les contrats de ville. Les projets qui pourront bénéficier de crédits FEDER seront inscrits dans les contrats de ville.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 3a - OS 3.a.2 – Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit :

- Les projets d'aménagement de locaux d'accueil des entreprises en création ou en développement (pépinières, ateliers relais, couveuses ...) en bail précaire ou en bail commercial dans les quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers « de veille ») ou aux abords immédiats de ces quartiers (« territoires vécus »):
 - Investissements: Acquisitions immobilières, acquisitions de terrains (dans la limite de 10 % du coût total éligible du projet), aménagements intérieurs, équipements/ matériels (équipements partagés), travaux de construction, travaux de réhabilitation
 - Prestations externes: frais d'études, de consultant, honoraires – maitrise d'œuvre

Sont éligibles sur la PI 4c - OS 4.c.2 - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement :

- Les actions accompagnant le financement de programmes de rénovation thermique du parc locatif social dans les quartiers de la politique de la ville en visant l'atteinte d'un niveau de performance BBC rénovation ou à défaut étiquette C conjuguée à un gain de 100 KWh:
 - Dépenses d'investissement : Travaux d'isolation, changement des menuiseries, ventilation etc. Permettant des gains d'efficacité énergétique

L'autorité de gestion n'a pas demandé aux territoires éligibles de produire une « stratégie urbaine intégrée » ad hoc en vue du conventionnement au titre de l'axe urbain. Ce dernier prend appui sur la stratégie du contrat de ville de chaque EPCI concerné. Ce recueil sera alimenté à la fin de la programmation par la présentation des territoires qui ont effectivement mobilisé l'axe urbain.



CORSE

→ PO CORSE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	14000000€	NC*	14000000€
Part du PO dédiée au DUI	14 %	NC	12 %
Montant programmé au 31/12/2017	7680€	NC	7680€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	0,05 %	NC	0,05 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

La structuration territoriale de la Corse s'appuie sur deux agglomérations majeures, Bastia et Ajaccio. Cependant, celles-ci ne rayonnent pas sur l'ensemble du territoire. C'est en partie pour cela que la Corse a choisi d'ouvrir les ITI aux pôles urbains secondaires et donne la possibilité aux projets des agglomérations, au cas par cas, de s'étendre sur un périmètre plus large que celui des aires urbaines elles-mêmes. Par ailleurs, 10% de la population corse vit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui représentent 1% du territoire. La Région a donc fait le choix d'adopter une stratégie mixte, qui est en partie dédiée aux quartiers prioritaires et en partie à l'ensemble des agglomérations sur d'autres problématiques essentielles au développement de la région (couverture numérique, zones d'activités économiques etc.).

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

3 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
CA de Bastia	7000000€
CA du Pays Ajaccien	4900000€
Mairie de Porto-Vecchio et Ville de Bonifacio	2 100 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 2- Dévelop- per la société de l'information et de la com- munication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire	OT 2 Numérique	2c	1000000€	7%
Axe 3- Augmen- ter la compétiti- vité des entre- prises corses	OT 3 Compétitivité des petites et moyennes entreprises	За	2 500 000 €	18%
4 Axe 4- Ac- compagner la transition vers	OT 4 Transition énergétique	4c	4 500 000 €	32 %
une société à faible teneur en carbone ^e	OT 4 Hansition energetique	4e	4 300 000 €	3L /0
Axe 6- Renfor- cer la cohésion sociale	OT 9 Inclusion sociale	9Ь	1000000€	7%
TOTAL			14000000€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'autorité de gestion ne souhaite pas faire du FEDER un cofinancement de la politique de la ville mais bien un programme stratégique en soi, qui peut cultiver des synergies avec d'autres politiques complémentaires, comme la politique de la ville. Ainsi, tous les OT mobilisables par les ITI sont ouverts à l'ensemble du territoire des autorités urbaines.

Seule la PI 9b (Axe 6) est plutôt destinée à la politique de la ville, mais pas de façon exclusive. Cette PI sera mobilisée sous un angle thématique, qui pourra bénéficier aux quartiers prioritaires autant qu'à l'ensemble des aires urbaines.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

En termes de typologie de projet, l'autorité de gestion favorise les actions qui coordonnent, qui créent du lien et des parcours entre des dispositifs et des actions existantes plutôt que les grandes actions structurantes mais déconnectées. Le maillage des services ou des associations, leur mise en réseau et leur valorisation sont ainsi des types d'actions privilégiés. De même, les actions permettant de mettre en musique des projets qui, jusqu'à présent, manquaient de moyens peuvent être financées. Enfin, les projets qui permettent d'anticiper sur de nouveaux risques sont également à prendre en compte.

- Sur la PI 3a, le type de projets le plus attendu est la création de structures d'accueil des entreprises et de zones d'activités.
- Sur la PI 2c, des actions concernant l'e-enseignement, la promotion de l'auto-entreprenariat et le soutien aux jeunes porteurs de projets seront attendues.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA





NOMBRE D'HABITANTS

58519



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THEMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

7000000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération de Bastia, établie en 2001 s'étend sur une surface de 68,1 km² au Nord-Est de la Haute Corse. Elle constitue l'un des espaces les plus urbanisés de Corse. Le territoire comprend deux quartiers prioritaires de la politique de la ville qui représentent 77 % de la population en quartiers prioritaires de l'île.

STRATÉGIE

Ainsi, la Communauté d'agglomération a construit une stratégie territoriale intégrée s'articulant autour de 3 axes:

- Un territoire inclusif, permettant d'améliorer l'accès aux équipements de proximité, de favoriser l'employabilité des personnes vulnérables et de valoriser le cadre de vie via une revitalisation urbaine.
- Un territoire durable visant l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans toutes les infrastructures ainsi que le développement de l'offre de transport durable.
- Un territoire innovant, permettant de développer les usages des services numériques dans une logique de cohésion sociale, et de dynamiser l'économie, le marché du travail et le tissu entrepreneurial.

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO ET VILLE DE BONIFACIO





NOMBRE D'HABITANTS

21402



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THEMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

2 100 000 €

CONTEXTE

La stratégie urbaine intégrée portée par la Ville de Porto-Vecchio impacte l'intégralité du secteur Porto-Vecchio-Figari-Bonifacio. Ce territoire, en tant que pôle de proximité majeur, a un rôle structurant pour le territoire du Plan d'Aménagement et de Développement Durable Corse (PADDUC). Il se situe sur l'axe nord-sud de la côte Est de l'île qui jouit d'une attractivité et d'une image de marque très positive. Ainsi depuis une dizaine d'années, le territoire bénéficie d'une croissance annuelle moyenne de 1,4 %. L'ensemble de la population est relativement jeune. Le territoire est marqué par un niveau de vie inférieur à la moyenne et une population faiblement qualifiée. Toutefois, il constitue un pôle économique attractif et dynamique notamment via sa filière touristique dont la saisonnalité n'est pas sans générer une certaine fragilité. Le secteur enregistre en effet une augmentation du taux de chômage record entre 2012 et 2015 qui touche principalement les personnes éloignées de l'emploi et les plus de 50 ans.

STRATÉGIE

Ainsi, le territoire identifie six axes stratégiques:

- Rendre le territoire attractif et accessible, via le développement de services d'accompagnement au développement économique: promotion, infrastructures et services numériques, logements et transports, etc.
- Mettre en place un plan d'accueil des entreprises et valoriser les espaces économiques, via l'extension et la requalification de foncier, et la création d'espaces de travail novateurs
- Favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises locales
- · Développer le tourisme dans une démarche durable
- Favoriser un développement inclusif pour les territoires et les populations notamment en ce qui concerne les quartiers politique de la ville les programmes d'amélioration de l'habitat
- Asseoir la gouvernance notamment en ce qui concerne les politiques économiques et de l'emploi.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS AJACCIEN





NOMBRE D'HABITANTS

83756



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THEMATIQUES

- Numérique
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

4900000€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien comprend deux quartiers prioritaires et deux quartiers de veille active qui représentent 25 % de la population de la CAPA. Au-delà de ces périmètres, la CAPA entend inscrire dans son contrat de ville deux territoires nouveaux qui feront l'objet d'une observation particulière du fait de leur forte densité et leur concentration en habitat social. Au total près de 23 000 habitants sont concernés par le contrat de ville.

STRATÉGIE

La stratégie élaborée par le Pays Ajaccien se concentre autour d'une dorsale urbaine « Abbatucci/cœur de ville - Mezzana ». Cet axe traverse et jouxte l'ensemble des nouveaux quartiers identifiés comme prioritaires ainsi que les quartiers de veille active. Il est caractérisé par une très forte densité urbaine, démographique et d'habitat social et constitue un accès à toutes les fonctions de l'aire urbaine. Ainsi, le public cible est constitué des populations les plus vénérables.

L'agglomération du Pays ajaccien a choisi de décliner sa stratégie d'intervention ITI autour du thème central de la mobilité. Il vise à promouvoir un modèle de développement urbain fondé sur le droit à l'accessibilité sous toutes ses formes, via:

- · Une mobilité virtuelle qui vise à augmenter le nombre de e-services et leur utilisation
- Une mobilité économique permettant d'augmenter le nombre de dispositifs d'animation et de soutien économique et la création d'un pôle économique majeur
- Une mobilité résidentielle via une performance énergétique des logements et des équipements publics
- · Une mobilité spatiale via l'aménagement de solutions intermodales et de déplacements durables
- · Une mobilité sociale via la création de nouveaux dispositifs d'animation sociale et d'équipements permettant d'améliorer le cadre de vie.





GRAND-EST

→ PO ALSACE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	14 500 000 €	NC*	14 500 000 €
Part du PO dédiée au DUI	14 500 000 €	NC	14 500 000 €
Montant programmé au 31/12/2017	4 791 801 €	NC	791 801 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	32 %	NC	32%

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Les axes des ITI permettent de répondre aux besoins des agglomérations et de leurs quartiers prioritaires, à travers trois prismes: numérique, entreprises et développement durable. L'ITI a été choisi pour favoriser des projets de territoire globaux et intégrés et garantir plus de souplesse et d'autonomie des autorités urbaines, dans l'optique de la délégation totale de subvention et du caractère multi-fonds qui intéressait l'Eurométropole.

Deux agglomérations ont été retenues pour mettre en œuvre un ITI:

- L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), qui bénéficie d'une enveloppe FEDER de 7,5 millions d'euros, gérée en subvention globale, cas unique dans le cadre de l'article 7 pour la France sur la programmation 2014-2020
- Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), qui bénéficie d'une enveloppe FEDER de 7 millions d'euros.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 2 - L'accès aux technologies de l'information et de la com- munication, leur utilisation et leur qualité	OT 2 Numérique	PI 2b	2 300 000 €	15,9 %
Axe 3 - Soutien à	OT 3	PI 3a	9 450 000 6	EQ 2 0/
la compétitivité des entreprises	Compétitivité des petites et moyennes entreprises	PI 3d	8 450 000 €	58,3 %
Axe 4 - Soutien de la transition vers une éco-	OT4	PI 4a	2.750.000.0	25.0 %
nomie à faibles émissions de car- bone dans tous les secteurs	bone dans tous PI 4c	PI 4c	3 750 000 €	25,8 %
TOTAL			14 500 000 €	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les stratégies urbaines sont ouvertes à l'ensemble du territoire des agglomérations, à la demande de ces dernières. En revanche, l'autorité de gestion impose de consacrer 40 % de l'enveloppe des stratégies urbaines aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et certaines actions au sein des OT sont spécifiquement dédiées aux QPV.

TYPOLOGIE DE PROJETS ET D'ACTIONS ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 2b:

- La création et aménagement d'espaces de type « co-working », « fab labs »
- Le soutien de l'économie numérique en lien avec les entreprises créatives.

Sont éligibles sur la PI 3a:

- Le soutien à la promotion de l'esprit d'entreprise
- Le soutien à l'aménagement des espaces visant à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité (politique de la ville).

Sont éligibles sur les PI 3a et 3d:

- Le soutien aux projets d'immobilier d'entreprises
- Les aides pour l'aménagement et l'équipement des entreprises (politique de la ville et ESS).

Sont éligibles sur la PI 4a:

- Les aides au développement des réseaux de chaleurs alimentés par les énergies renouvelables
- Le soutien à la définition du schéma directeur des réseaux de chaleur et aux investissements associés.

Sont éligibles sur la PI 4c:

- Le soutien à la rénovation thermique des bâtiments publics et des équipements scolaires (politique de la ville et/ou en zone d'éligibilité à la DDU)
- Le soutien à l'expérimentation et généralisation des systèmes de pilotage intelligent des consommations dans les bâtiments publics.

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



İŸİ

NOMBRE D'HABITANTS 484 157



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises



ENVELOPPE FESI

7 500 000 €

CONTEXTE

L'Eurométropole de Strasbourg, créée le 1er janvier 2015, est composée de 33 communes; 60% de la population est concentrée dans la ville de Strasbourg. Grâce à son positionnement, la Métropole est depuis toujours tournée vers l'Europe. Sur le plan économique, le secteur tertiaire est prépondérant, notamment grâce aux activités commerciales, mais aussi car elle accueille des institutions internationales, qui lui confèrent un rayonnement hors de nos frontières, et une forte densité de laboratoires et de chercheurs du secteur public. Cependant, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un chômage structurel massif alimente une forte précarité sociale, notamment pour les 15-24 ans qui constituent la catégorie de population la plus touchée par ce phénomène (41,8 % de chômage pour une moyenne à Strasbourg de 29,1 % - 2011). L'Eurométropole a donc choisi de faire du développement économique et de l'emploi une priorité politique. Elle a ainsi élaboré une stratégie économique fondée sur le partenariat: la Stratégie Eco 2030, « un territoire à faire grandir ». Cette stratégie a été définie en 2015 et vise à la création de 27 000 emplois à l'horizon 2030.

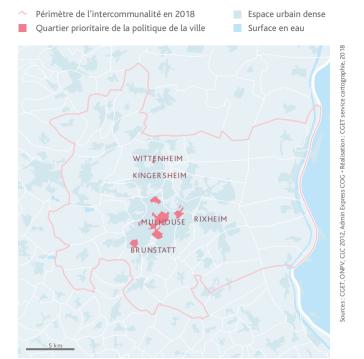
STRATÉGIE

Pour la période 2014-2020, l'Eurométropole a mis en place un investissement territorial intégré (ITI) mobilisant deux fonds européens dont elle a la gestion. La stratégie urbaine intégrée mise en place dans le cadre de cet ITI vise à faire le lien entre solidarité et cohésion sociale et territoriale d'une part et développement économique et compétitivité d'autre part. L'Eurométropole est organisme intermédiaire pour le FEDER avec une gestion déléguée d'une enveloppe de 7,5 millions d'euros par la Région et pour le FSE national avec une enveloppe de 5,4 millions d'euros; ces deux fonds contribuant à la stratégie ITI, elle-même reposant sur la Stratégie Eco 2030. Les priorités « emplois et compétences » du territoire et de la Stratégie éco 2030 sont:

- Accompagner le développement de l'emploi au sein des filières d'avenir
- Développer l'accès à l'emploi et à l'apprentissage à l'échelle de l'Eurodistrict
- Développer l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment dans le cadre du contrat de ville
- Développer les solutions d'activité pour les publics les plus en difficulté

Le Programme ITI comprend des dispositifs de financement qui touchent plus particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION





NOMBRE D'HABITANTS 265 678



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises



ENVELOPPE FESI

7 500 000 €

CONTEXTE

Avec 39 communes regroupant près de 270 000 habitants, Mulhouse Alsace Agglomération constitue un pôle urbain important du Grand Est. Elle se situe à la croisée des espaces européens rhénan, et latin, en communication avec l'espace alpin et au cœur d'un réseau de centres urbains (Bâle, Strasbourg, Colmar, Fribourg). C'est un territoire riche de son histoire industrielle, d'abord textile puis chimique et mécanique. Avec le recul de l'industrie à la fin du XXe siècle, l'économie s'est peu à peu réorientée vers les services. Cependant, par comparaison avec les autres territoires alsaciens ou encore les grandes agglomérations du Grand Est, la situation en matière d'emploi de Mulhouse Alsace Agglomération est relativement défavorable. La situation est particulièrement préoccupante dans les sept quartiers prioritaires de l'agglomération, qui se concentrent sur la commune de Mulhouse.

STRATÉGIE:

La finalité poursuivie par le projet de territoire de l'agglomération est de réussir une transition exigeante à l'horizon 2020 pour faire de la M2A un pôle de rayonnement à la croisée du Rhin Supérieur et de l'axe Rhin-Rhône. La stratégie urbaine intégrée de l'ITI s'articule autour de deux enjeux:

- Renforcer la compétitivité des entreprises, l'innovation et le transfert de technologies :
 - Développer l'agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional
 - Accompagner la création d'entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne
 - Soutenir le développement d'entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne
- · Réussir la transition énergétique du territoire:
 - Soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'agglomération mulhousienne
 - Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'agglomération mulhousienne.



GRAND-EST

→ PO CHAMPAGNE-ARDENNE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	26 619 000 €	NC*	26 619 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	15 %	NC	12 %	
Montant programmé au 31/12/2017		NC	0 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	0%	NC	0%	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Les trois priorités d'investissement retenues permettent de mobiliser le FEDER sur trois problématiques particulières touchant les espaces urbains de Champagne-Ardenne. La logique de l'axe urbain est d'agir sur la régénération d'espaces urbains dégradés à un titre ou un à autre: quartiers sensibles, friches, systèmes de transport déficients.

11 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
Châlons Agglo	Non Communiqué
CA Ardenne Métropole (Charleville-Mézières/Sedan)	Non Communiqué
CA Ardenne Métropole (Charleville-Mézières/Sedan)	Non Communiqué
CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	Non Communiqué
CA Epernay, Coteraux et Plaine de Champagne	Non Communiqué
CC du Grand Langres	Non Communiqué
Communauté Urbaine du Grand Reims	Non Communiqué
CC du Pays Rethélois	Non Communiqué
CC des Portes de Romilly sur Seine	Non Communiqué
CA de Saint Dizier, Der et Blaise	Non Communiqué
CA du Grand Troyes	Non Communiqué
CC Vitry, Champagne et Der	Non Communiqué

Seule une partie des SUI des autorités urbaines sont présentées dans ce document.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 5 – Accompagner le	OT 4 Transition énergétique	4 e	5 915 000 €	22,2 %
développement et l'aménage-	OT 6 Environnement et Patrimoine	6 e	5 915 000 €	22,2 %
ment durable des territoires urbains	OT 9 Inclusion sociale	9 b	14 789 000 €	55,5 %
TOTAL			26 619 000 €	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les territoires éligibles aux dispositifs de l'axe urbain intégré sont ceux des onze intercommunalités comportant au moins une des 15 villes et un des 34 quartiers prioritaires retenus par l'Etat au titre de la politique de la ville en application de la loi du 21 février 2014.

Leurs stratégies urbaines sont conformes aux stratégies des contrats de ville.

Seule la PI 9b de cet axe prévoit comme condition d'éligibilité que l'opération se déroule sur le territoire d'un quartier prioritaire de la ville ou s'inscrivant dans la poursuite d'un programme ANRU préexistant ou d'une convention régionale de solidarité urbaine. Les deux autres PI sont ouvertes sur l'ensemble du territoire des EPCI.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont notamment éligibles sur la PI 4e - OS 5.1 - Développer l'usage des transports en commun par l'intermodalité et le développement de lieux d'interconnexion entre réseaux (urbains, interurbains, itinéraires cyclables...):

- L'aménagement de pôles d'échanges favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports afin d'améliorer le maillage du territoire régional
- L'accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite, dans un contexte de vieillissement de la population
- Les aménagements permettant d'améliorer les liaisons vers les pôles d'échange et les itinéraires touristiques cyclables validés au schéma régional des vélo-routes et voies vertes
- La mise en place d'une billettique interopérable, le développement de l'automatisation de l'information mutualisée multimodale.

Sont éligibles sur la PI 6e - OS 5.2 - Reconvertir les friches pour limiter la consommation d'espace foncier:

 La reconversion des friches industrielles qu'elles soient d'origine industrielle, ferroviaire, commerciale, militaire, urbaine, agricole, etc.

Sont éligibles sur la PI 9b - OS 5.3 - Améliorer l'attractivité du territoire par la requalification des espaces urbains:

Dans le cadre de projets urbains intégrés et notamment de programmes de renouvellement urbain (de type ANRU), les soutiens concernent:

- Les équipements socioculturels, culturels, sportifs, de santé et périscolaires
- · La création, réhabilitation de locaux d'activités économiques
- L'aménagement des espaces publics, places, voiries, parcs, jardins familiaux
- Les actions de résidentialisation (aménagement des pieds d'immeubles, ...)
- · L'hébergement d'urgence et accueil temporaire
- · Les démolitions de logements
- Les acquisitions, améliorations de logements anciens dégradés.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Espace urbain dense
Quartier prioritaire de la politique de la ville Surface en eau



Sources : CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS 73 230



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne comprend 38 communes. Elle fait face à un taux de croissance démographique négatif et peine à attirer les cadres, les jeunes et les entreprises, notamment au regard des autres grandes villes régionales de la nouvelle Région Grand Est. Pour autant, le triangle Reims-Châlons-Epernay représente la porte d'entrée de la région parisienne, et constitue un élément-moteur de la région. L'agglomération bénéficie par ailleurs d'une desserte TGV et aérienne (aéroport de Vatry).

Sur le plan économique, l'agglomération accueille des établissements et une offre de formation de renom, complémentaire à l'offre rémoise. Si le développement économique de la région a été à partir des années 50 très lié à l'industrie, les emplois administratifs sont aujourd'hui les plus représentés, alors que la dissolution de plusieurs cœurs d'armées a entraîné une perte importante d'emplois. À noter par ailleurs que le centre-ville connaît une dévitalisation commerciale et que l'histoire industrielle et militaire a laissé d'importantes friches. L'agglomération accueille deux quartiers prioritaires: Sud et Ouest de Châlons-en-Champagne, qui représentent près de 6 350 habitants en 2015.

STRATÉGIE

Depuis 2013, Châlons-en-Champagne a entamé une politique de repositionnement stratégique de son territoire dans le nouveau contexte régional et afin de faire face aux mutations économiques du territoire. Son ambition est de s'engager dans un nouveau modèle économique vers plus d'innovation, d'ici 2030, pour inverser son taux démographique. Cinq objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels ont ainsi été définis:

- 1. Définir un positionnement géostratégique et économique de l'agglomération dans un ensemble suffisamment pertinent à l'échelle des métropoles françaises
- 2. Créer les conditions d'une relance de la dynamique économique dans une optique de spécialisation territoriale et sectorielle
- 3. Consolider l'interrelation ville-campagne dans une perspective solidaire et durable
- · 4. Transiter vers une société post-carbone
- 5. Conforter la cohésion sociale sur le territoire.

L'appui du FEDER dans le cadre de l'axe 5 du PO sera notamment sollicité en appui aux axes 3 et 4.

CONTACTS

Geoffrey DARMENCIER, Chargé de mission auprès du DGS q.darmencier@chalons-agglo.fr Eliane JANNOT
Directrice générale adjointe
e.jannot@chalons-agglo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS





NOMBRE D'HABITANTS 30 307



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Le Pays rethélois comprend 30 000 habitants et 65 communes, situés entre les bassins urbains de Reims au sud, Charleville-Mézières et Sedan au nord. La ville principale, Rethel, comprend 8 500 habitants et accueille 30 % de la population et la majorité des services, entreprises et commerces du territoire, marqué par la ruralité. 82 % des communes ont moins de 500 habitants. Le positionnement entre la Belgique et la région parisienne confère à ce territoire une attractivité résidentielle, qui induit des impacts sur l'aménagement du territoire. Son objectif est de construire une stratégie d'aménagement à partir du pôle de Rethel tout en respectant l'équilibre du bassin de vie, par un maillage des polarités. La préservation de l'environnement sensible et des paysages, dominés par l'agriculture céréalière, est un enjeu dans cette perspective. Le territoire connaît un taux de chômage inférieur à la moyenne départemental, notamment en raison du la proximité du bassin d'emploi de Reims, même si l'agriculture, l'artisanat, la logistique et les industries génèrent des emplois sur site. Plusieurs quartiers de Rethel présentent un niveau d'emploi dégradé, concentrent le parc social du Pays et les problématiques sociales et urbaines.

STRATÉGIE

Le projet d'aménagement urbain durable du Pays de Rethel poursuit plusieurs objectifs:

- Conforter et dynamiser un pôle territorial d'équilibre, comme objectif transversal
- Organiser les polarités fonctionnelles, notamment en donnant une fonction aux friches urbaines
- Faire ville: redonner du lien, du liant, notamment par la création de cheminements doux
- Tirer parti de la trame verte et bleue: valoriser et favoriser les usages du couloir paysager formé par l'Aisne, le Canal des Ardennes et les boisements alluviaux
- Fédérer par les équipements: requalification, meilleure répartition, création d'équipements sur les fiches existantes...
- Valoriser les espaces publics
- Densifier le changement par l'habitat: moderniser et restructurer le parc collectif social

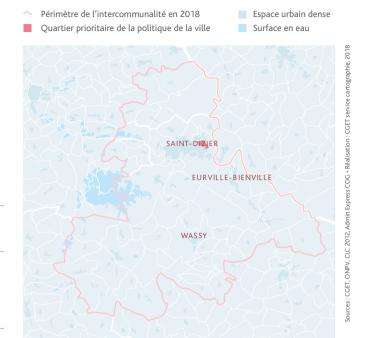
Pôle développement économique z.belkheir@cc-paysrethelois.fr

Fabien COURTOIS

Directeur du Pôle Aménagement Durable du Territoire

f courtois@cc-payrethelois fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE





NOMBRE D'HABITANTS

44 654



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Située au Nord de la Haute-Marne, la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise se compose de 39 communes. Elle se positionne comme premier pôle d'emploi, commercial et de services de son bassin de vie et intègre le réseau des zones d'influences de Reims, Nancy et Troyes, ce qui lui accorde une place stratégique à l'échelle de la région Grand Est. C'est un territoire marqué par la ruralité, structuré autour de deux pôles urbains: Saint-Dizier et sa couronne urbaine, et la commune de Wassy comme pôle secondaire. Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel et industriel riche: Lac du Der, métiers et patrimoine de la fonte, réseaux de randonnées, paysages ouverts etc. Cependant, le contexte économique reste fragile du fait d'une crise de l'activité industrielle. Cela engendre un déficit migratoire, et une fragilité sociale préoccupante, surtout à Saint-Dizier et dans son quartier prioritaire. Le manque d'alternative engendre une dépendance à la voiture individuelle.

L'arrivée de nouvelles activités et population (évolution de la base aérienne, spécialisation nucléaire, reconversion de friches...) ainsi que la dynamique de développement urbain et d'affirmation de son identité (NPNRU, projet urbain Saint-Dizier 2020, InterSCOT, candidature au Pays d'Art et d'histoire...) sont autant d'opportunités pour l'évolution du territoire.

STRATÉGIE

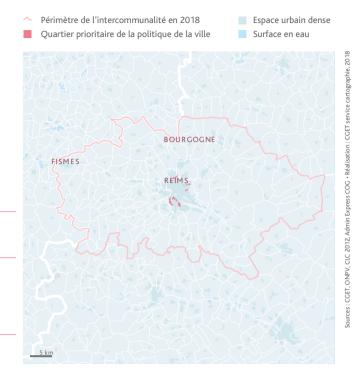
Dans ce contexte, la stratégie de développement cherche à répondre à quatre défis :

- Renforcer le statut de pôle d'équilibre de l'intercommunalité et organiser la coopération avec les territoires voisins
- Relancer la dynamique démographique et maintenir l'équilibre social du territoire
- Faire de l'intercommunalité un espace dynamique grâce à une politique de développement économique, touristique et culturelle d'excellence
- Orienter le territoire vers un développement plus durable

La stratégie urbaine intégrée y contribue à travers ses trois piliers:

- · Développer une mobilité répondant à tous les usages
- Renouveler l'image et l'identité de l'agglomération
- Contribuer au mieux vivre ensemble à l'intérieur du quartier prioritaire en lien avec la ville et l'agglomération.

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS





NOMBRE D'HABITANTS 219 895



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Reims Métropole est devenue au 1er janvier 2017 la communauté urbaine du Grand Reims et a vu son périmètre s'étendre de 16 à 143 communes. Ce territoire, porte d'entrée de la région Grand Est depuis le bassin parisien, représente une locomotive pour son bassin de vie. Elle accueille aujourd'hui le TGV Est - qui place l'agglomération à 45 minutes de la capitale - des universités et grandes écoles, des zones commerciales, entreprises et emplois ainsi qu'une scène culturelle nationale, qui rayonnent largement. Le Champagne et son patrimoine historique (Cathédrale, Palais du Tau, Basilique Saint-Rémi, cité-jardin du Chemin vert) contribuent à son identité et attractivité. Sur le plan économique, la CU est un pôle d'activités tertiaires, mais, fort d'une activité agricole, a engagé une réflexion sur la bioéconomie comme filière d'innovation (Ferme 112 à Bétheny, pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources de Pomacle-Bazancourt).

La ville de Reims concentre la quasi-totalité du parc social de l'agglomération, ce dernier représentant 40 % de l'habitat rémois, et accueille les sept quartiers prioritaires du territoire. Malgré les interventions successives, les QPV connaissent encore un déficit d'image, restent marqués par un chômage structurel et la précarité.

Le territoire souhaite aujourd'hui travailler au renforcement de son dynamisme et de cohésion avec ses quartiers mais aussi avec le territoire rural avoisinant, dans une ambition d'éco-attractivité (trame verte, réutilisation de friches, inter et multimodalité).

STRATÉGIE

La stratégie du territoire concilie solidarité territoriale et attractivité métropolitaine. Elle s'organise en quatre axes:

- Un cœur d'agglomération à hauteur d'un territoire métropolitain: redynamiser le centre-ville, reconquérir les espaces délaissés, créer de nouveaux équipements
- Stimuler le développement économique local en s'appuyant sur les ressources et atouts du territoire
- Interconnecter les différents modes de transport et les territoires grâce à une meilleure organisation et complémentarité entre les modes, en contribuant à la transition énergétique
- Favoriser le développement social et urbain, notamment en faveur des quartiers prioritaires.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND TROYES





NOMBRE D'HABITANTS 129 516



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

Située dans le département de l'Aube, dont elle représente la moitié de la population, l'agglomération du Grand Troyes rassemble 19 communes, avec un cœur urbain de trois communes qui accueillent plus de 10 000 habitants, et une couronne rurale, soumise à des phénomènes de périurbanisation. La ville de Troyes représente la moitié de la population de cette agglomération, ainsi que la plupart des fonctionnalités urbaines. Le territoire est desservi par deux autoroutes et un nœud routier propice à son développement, en particulier vers le bassin parisien. Elle reste cependant à l'écart des grands courants d'échanges ferroviaires et connaît une attractivité limitée.

Le territoire présente une population jeune, notamment étudiante, mais aussi une population vieillissante. La population ouvrière est fortement représentée et le taux d'emploi reste faible par rapport aux moyennes nationales. Dans ce contexte, l'enjeu est d'attirer de nouvelles entreprises et de favoriser un développement endogène.

La nouvelle géographie prioritaire a identifié neuf quartiers prioritaires sur cinq communes de l'agglomération (Troyes, la Chapelle-Saint-Luc, les Noës-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Pont-Sainte-Marie) qui cumulent difficultés sociales et situation d'enclavement.

STRATÉGIE

Le projet comprend cinq axes:

- Optimiser la mobilité au sein de l'agglomération: lutter contre le désenclavement social, favoriser le retour à l'emploi, optimiser l'espace, développer l'attractivité du territoire
- Conforter l'activité économique dans les quartiers d'habitat social: développer et renforcer les démarches d'entreprenariat, favoriser le retour à l'emploi et l'égalité des chances, améliorer l'image des quartiers par l'activité économique ou commerciale
- Parvenir à un niveau équilibré d'équipements adaptés sur le territoire: résorber les fractures, offrir à tous des services de qualité, proposer des accompagnements de proximité propices à la mixité sociale
- Œuvrer en faveur d'un cadre de vie préservé: développer durablement l'espace, mettre en valeur la qualité du patrimoine, proposer des actions innovantes afin de renforcer le rôle de pôle urbain dynamique
- Le développement urbain durable est un axe transversal.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT



NOGENT



NOMBRE D'HABITANTS

31 987



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui (Ville de Chaumont)



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

CONTEXTE

L'agglomération de Chaumont rassemble 25 communes, dont la ville centre qui est la deuxième ville de la Haute-Marne. Située entre l'Ile-de-France, Troyes, Dijon, Nancy, sur la ligne ferroviaire Paris-Belfort et à proximité de deux autoroutes, le territoire bénéficie peu de l'attractivité des zones voisines. La ville de Chaumont représente cependant un bassin d'emploi important pour le territoire: concentration des administrations d'Etat, activités militaires, emplois tertiaires et hospitaliers, et voit son offre d'emplois croître.

Malgré cela, Chaumont connaît une baisse significative de sa population, et donc de sa population active, depuis 1982, au bénéfice des communes limitrophes ou d'autres départements. Le territoire cherche aujourd'hui à structurer des filières d'excellence pour favoriser son attractivité (bois, design...) mais aussi à valoriser son savoir-faire en matière militaire. La ville connaît aussi une tendance générale au vieillissement et au desserrement des ménages. Elle bénéficie cependant d'un patrimoine naturel de qualité: ceinture forestière, nombreux espaces verts, vallées de la Marne et de la Suize.

Les quartiers prioritaires de la commune de Chaumont (le Cavalier et la Rochotte), seule concernée par la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération, rassemblent 29 % de la population communale. Ils connaissaient à l'instar de la ville un déclin démographique notable et présentent des indicateurs de précarité plus marqués que sur le reste de la ville.

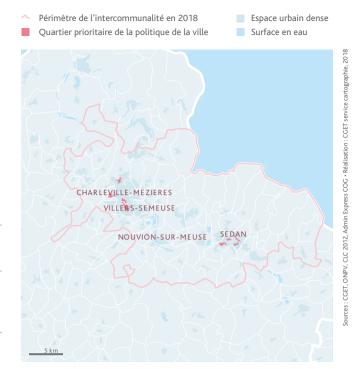
STRATÉGIE

L'intervention du FEDER via l'Axe 5 viendra renforcer l'action du pilier cadre de vie et renouvellement urbain du contrat de ville, qui poursuit les orientations stratégiques suivantes:

- · Améliorer la qualité de l'offre de logements et faciliter les parcours résidentiels: réhabilitation du parc social, notamment énergétique, et adaptation du loge-
- · Améliorer l'image des quartiers pour restaurer leur attractivité: amélioration du cadre de vie, mixité fonctionnelle et gestion urbaine de proximité
- · Favoriser l'intégration des quartiers et de leurs habitants dans l'unité urbaine en facilitant les déplacements: levée des freins cognitifs, développement d'une offre de transport diversifiée et des liaisons douces.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS 129 033



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole a pris effet le 1er janvier 2014. Elle rassemble 65 communes, situées au nord-est du département des Ardennes et est organisée autour de deux pôles urbains que sont Charleville-Mézières et Sedan. Ces deux villes sont intégrées dans un espace périurbain, en frange, puis dans un milieu où prédominent des communes rurales. Elle concentre 45 % de la population du département.

Le territoire est marqué par une perte de population plus rapide que celle connue à l'échelle du département, notamment dans les pôles urbains, par un vieillissement de sa population plus rapide qu'au niveau national, une part de ménages seuls au-dessus des moyennes régionale et nationale. Le taux de chômage atteint 16 % en 2009, notamment en raison des pertes d'emplois dans le secteur industriel, alors que les commerces et services ont vu leurs emplois progresser. Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Le niveau de formation reste plus bas que la moyenne nationale mais une augmentation générale est constatée.

La géographie prioritaire est concentrée à Charleville-Mézières, principale ville de l'agglomération, et dans les communes de Nouzonville et Vivier-Au-Court, inscrites en territoire de veille.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée est pleinement articulée avec le projet communautaire, dans lequel s'inscrit également le contrat de ville. Le projet communautaire comprend cinq axes:

- Axe 1: Renforcer l'économie et développer l'emploi sur les territoires en prenant en compte sa spécificité transfrontalière
- Axe 2: Apporter des solutions innovantes et mutualisées pour améliorer l'attractivité et la qualité résidentielle du territoire.
- Axe 3: Relever le défi du mix énergétique du territoire
- Axe 4: Promouvoir une cohésion territoriale et un équilibre urbain / rural
- Axe 5: Faire de la Communauté d'agglomération un territoire connu et reconnu en renforçant son attractivité et ses initiatives partenariales.

L'intervention de l'axe 5 du PO FEDER viendra principalement soutenir le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER





NOMBRE D'HABITANTS 13 106



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

La Communauté de communes regroupe aujourd'hui 35 communes et la ville-centre de Vitry-le-François accueille 50 % de la population de cet ensemble. Le développement urbain du bassin de vie s'est construit ces dernières années par l'étalement urbain qui s'est accompagné d'une perte de population dans les cœurs urbains, l'augmentation des frais de transport individuels et la consommation d'espaces naturels et agricoles. Située à 30 minutes de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François est distante de toute grande agglomération. Elle en partage néanmoins les difficultés qu'elle cumule avec celles d'une ville pôle d'un vaste secteur rural et d'un bassin d'emploi en déclin économique (désindustrialisation). Le parc HLM est important pour une entité urbaine de cette taille et la population vitryate souffre d'une certaine précarité. La ville connaît une perte rapide de population, des difficultés à attirer des cadres, un vieillissement de sa population et une faible qualification de ses habitants, à mettre en regard avec la quasi-absence de formation supérieure sur le territoire. La mutation du tissu économique fragilise la population, et conduit à des tensions prégnantes dans les quartiers prioritaires (deux quartiers prioritaires et trois quartiers de veille active).

Un processus de diversification économique est cependant engagé au profit des services à la personne, de la logistique, de l'énergie, l'électronique, et la démographie semble aujourd'hui stagner. Il y a un enjeu de développement équilibré du territoire, de construction d'une offre diversifiée et adaptée de logements en ville. À noter que depuis plusieurs années, le territoire est engagé dans la transition énergétique (label Territoire à énergie positive pour la croissance verte, PIA ville durable et solidaire...).

STRATÉGIE

L'axe urbain du PO intervient en soutien au contrat de ville. Le contrat de ville pose une stratégie d'intervention co-construite avec les acteurs, pour répondre aux enjeux de lisibilité, visibilité et d'amélioration de l'offre de services et de l'action publique. Il cherche aussi à briser les logiques de groupes, à favoriser la mixité et la promotion du commun. La ville cherche aussi à répondre à la précarité sociale par les approches individuelles, le renforcement de la logique de parcours et l'accompagnement à la confiance en soi. La co-construction devra aussi à terme associer les habitants.



CONTACTS

Xavier FONTAINE

Collaborateur services financiers

xfontaine@vitry-le-francois.net

Thierry KASZTELAN
Directeur des Affaires financières
tkasztelan@vitry-le-francois.net

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE





NOMBRE D'HABITANTS

50 532



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

- €

CONTEXTE

La Communauté de communes, créée le 1er janvier 2017, rassemble 50 communes, dont de très nombreuses petites communes. La ville centre du territoire, Epernay, sous-Préfecture de la Marne, est située à 25 km de Reims et 40 km de Châlons-en-Champagne, et s'inscrit dans un territoire à dominante viticole et rurale. Le territoire est marqué par la présence d'un important vignoble de renommée internationale (Champagne) et la filière viticole pèse un poids important dans l'économie. La population tire profit de cette richesse et jouit, en moyenne, de revenus du travail élevés. Le taux de chômage de la zone d'emploi d'Epernay se situe en 2013 entre 7,3 % et 7,9 % en fonction des activités saisonnières, soit en deçà des moyennes nationale, régionale et départementale. La Communauté de communes accueille un quartier prioritaire à Epernay, composé de trois sous-quartiers, qui rassemble 3 800 habitants, soit près de 16 % de la population de la commune.

STRATÉGIE

Une stratégie de développement territorial a été définie avec les acteurs du territoire, présentée en 2013, qui s'inscrit dans le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Programme local de l'habitat (PLH), l'Agenda 21, le Plan local d'urbanisme (PLU), dont l'objectif est de renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire sparnacien, dans le cadre d'un développement maîtrisé, respectueux de l'espace et de l'équilibre entre les fonctions urbaines et entre les populations des quartiers qui le composent. Trois axes ont été définis:

- · Maintenir et renforcer l'attractivité résidentielle
- Maintenir et renforcer l'activité économique du territoire
- Favoriser l'émergence d'activités touristiques et oenotouristiques

Le contrat de ville intervient en cohérence et en articulation avec l'ensemble des dispositifs sur le territoire. Sur le pilier cohésion sociale l'accent est mis sur l'éducation, la prévention des conduites à risque, l'accès aux droits, le vivre ensemble. Sur le pilier cadre de vie, l'accent est mis sur l'association des jeunes à la gestion urbaine de proximité. Sur le pilier développement économique et emploi, le service public de l'emploi est mobilisé pour développer des modes d'accompagnement de droit commun ou des actions spécifiques auprès des jeunes. Les actions en faveur de la mobilité sont aussi encouragées, de même que l'accompagnement dans la création d'entreprises.

Le FEDER vient financer des projets structurants sur le territoire de la Communauté de communes.





GRAND-EST

→ PO LORRAINE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE U	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	27 160 000 €	NC*	27 160 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	8 %	NC	7 %	
Montant programmé au 31/12/2017	4 091 388 €	NC	4 091 388 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	15 %	NC	15%	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

La population et l'activité économique lorraines tendent à se concentrer dans les pôles urbains situés sur un axe nord-sud et à l'est de la Moselle, et les zones situées à la périphérie perdent des habitants.

Le défi est de garantir la cohérence du développement de tous les territoires, et de traduire les enjeux de l'efficacité économique, l'exigence environnementale, et de la cohésion sociale et territoriale.

Le territoire lorrain est caractérisé par une armature urbaine ancienne de type polynucléaire. Ces espaces sont marqués par l'histoire industrielle et militaire d'une région qui a su mener une reconversion profonde mais doit désormais prendre en compte un double passif social et environnemental.

L'enjeu est de susciter des projets qui, sur la base d'un diagnostic concerté et autour de priorités partagées, s'inscrivent dans une démarche de développement intégré prenant en compte les interactions entre les aspects environnementaux (OT4), économiques, sociaux et culturels (OT9).

Il est ainsi prévu de favoriser la mise en œuvre de politiques d'aménagement selon une approche intégrée et multisectorielle répondant aux enjeux de compétitivité et de dynamisme économique du territoire lorrain, de lutte contre l'exclusion, de diminution de l'impact environnemental des villes, d'affirmation des usages sociaux, d'amélioration du cadre de vie et de l'habitat et d'emploi.

Les actions intégrées relevant de l'axe dédié au développement urbain durable porteront sur les enjeux majeurs suivants:

- · Stratégie foncière et mise en valeur des espaces
- Environnement et ressources
- · Cohésion sociale, qualité de vie et attractivité du territoire.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

L'axe urbain du PO Lorraine et Massif des Vosges est centré d'une part sur la construction et la réhabilitation lourde d'équipements sanitaires, économiques, sociaux, culturels, sportifs et de loisirs bénéficiant aux quartiers prioritaires et en veille active, et d'autre part sur la promotion d'un urbanisme durable. Le premier volet est spécifiquement ouvert aux 21 intercommunalités et communes responsables des contrats de ville du territoire lorrain, et désormais mis en œuvre par le biais d'appel à projets, tandis que deuxième volet est ouvert à tous les EPCI du territoire lorrain et mis en œuvre par le biais d'appels à coopération. Sur ce deuxième volet, le nombre d'autorités urbaines est donc variable d'un appel à coopération à l'autre.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 8 –	OT4 Transition énergétique	PI 4e	12 000 000 €	44,18 %
Développement urbain durable	OT9	PI 9a	9 000 000 €	7,36 %
urbaiii durable	Inclusion sociale	PI 9b	13 160 000 €	48,45 %
TOTAL			23 210 000 €	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'OT 9 « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » relève intégralement de l'axe du développement urbain durable et de la politique de la ville. La politique de la ville est également abordée dans les autres axes du PO, sous l'angle de l'efficacité énergétique dans les logements sociaux ou dans le cadre d'offre de services numériques spécifiques. L'autorité de gestion a souhaité s'appuyer sur les contrats de ville pour ne pas démultiplier les dispositifs et complexifier la contractualisation. Ces derniers comprennent ainsi un volet destiné aux fonds FEDER.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Dans le cadre de la priorité d'Investissement 4 e: le FEDER soutient des projets d'aménagement de zones à vocation première d'habitat s'inscrivant dans une démarche d'urbanisme durable. Plus secondairement sont financées des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur l'urbanisme durable.

Dans le cadre des priorités d'investissement 9 a et b: les investissements se concentrent sur les projets de création de maisons et pôles de santé pluriprofessionnels/d'espaces santé de proximité et les projets de construction et de réhabilitation lourde d'équipements économiques, sociaux, culturels, sportifs et de loisirs.

Pour les organismes intermédiaires « politique de la ville », ce sont les contrats de ville qui constituent les stratégies urbaines intégrées. Pour les organismes intermédiaires « Urbanisme durable », les projets financés doivent être cohérents avec les éléments stratégiques du territoire. Ce recueil sera alimenté à la fin de la programmation par la présentation des territoires qui ont effectivement mobilisé l'axe urbain.



GUADELOUPE

→ PO GUADELOUPE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE U	AXE URBAIN INTÉGRÉ	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	22600000€	NC*	22600000€
Part du PO dédiée au DUI	4 %	NC	4 %
Montant programmé au 31/12/2017	10841587€	NC	10841587€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	48 %	NC	48 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'organisation spatiale de la Guadeloupe est déséquilibrée car les deux principaux pôles de vie, les agglomérations de Pointe-à-Pitre, plus économique, et Basse-Terre, plus administrative, regroupent plus de la moitié de la population et un nombre conséquent de fonctions urbaines (40% de la population, et 60% des emplois salariés sont situés à Pointe-à-Pitre). Leur rayonnement impacte aussi bien la Guadeloupe « continentale » que la Guadeloupe des îles du Sud.

Parallèlement à cette bipolarité principale se développe un maillage secondaire de pôles d'équilibre, qui peinent cependant à jouer leur rôle de relais en raison de l'influence des deux agglomérations urbaines principales.

On note aussi que de nombreux bourgs viennent compléter cette armature urbaine : ils souffrent d'un manque d'attractivité dû à la perte ou à l'absence de services, de commerces, et dans la plupart des cas, à un manque d'infrastructure de transports ou une mauvaise organisation de ces transports. Le rééquilibrage d'ensemble de l'archipel répond donc à un impératif social d'équité et à une nécessité d'efficacité.

L'approche urbaine intégrée du PO se concentre dans un axe urbain (axe 7). Cet axe comprend deux objectifs spécifiques :

- OS 19 « Amélioration du cadre de vie et de la mixité sociale dans les quartiers urbains en difficultés », avec pour objectif de poursuivre les programmes de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- OS 20 « Renforcer la qualité de vie et développer l'attractivité des centres bourgs et centres-villes situés hors des quartiers prioritaires » pour promouvoir leur revitalisation.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNES

L'axe urbain du PO Guadeloupe est centré d'une part sur la réintégration des quartiers urbains en difficulté et leurs habitants dans les dynamiques urbaines d'ensemble, en passant par une approche intégrée des problèmes économiques, sociaux, environnementaux et culturels spécifiques au territoire guadeloupéen (OS 19), et d'autre part sur la revitalisation des centres urbains et centres bourgs villes (hors politique de la ville) (OS 20). Le premier volet est spécifiquement ouvert aux deux communautés d'agglomération (Cap Excellence et Communauté du Grand Sud Caraïbe) et aux 2 communes (Moule et Sainte-Rose) disposant d'un contrat de ville, tandis que le deuxième volet concerne l'ensemble des communes du département hors QPV.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 7 – Promou- voir le dévelop-	OT9	P 9b	OS 19 : 16 600 000 €	73,5%
pement urbain	Inclusion sociale	. 55	OS 20 : 6 000 000 €	26,5 %
TOTAL			22 600 000 €	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville concerne 47% de la population de la Guadeloupe. L'objectif spécifique 19 de l'axe urbain intégré est en articulation complète avec la politique de la ville puisqu'il vise le renouvellement urbain et la résorption de l'habitat insalubre dans les quartiers prioritaires, en cofinancement avec l'ANRU.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Dans le cadre de l'objectif spécifique 19 :

Types d'actions soutenues : Les actions soutenues cibleront les opérations d'aménagement des centres-villes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une optique d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement durable :

- 1. Opérations de rénovation de l'habitat insalubre (RHI)
- 2. Investissements liés à la poursuite du renouvellement urbain et à l'aménagement des quartiers insalubres de l'agglomération centrale dans le cadre des contrats de villes
- 3. Projets d'infrastructures, de constructions nouvelles répondant à une logique d'économie de production de GES tant au niveau de la conception que de la réalisation (ex : éco-quartiers)
- 4. Reconstitution des trames vertes et parcs urbains conformément aux orientations du schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration
- 5. Opérations d'aménagement de voirie
- 6. Opérations de reconquête des friches industrielles et des quartiers dégradés dans le cadre d'opération d'aménagement en phase avec la stratégie territoriale

Territoires spécifiques visés par ces actions: Les zones qui font ou feront l'objet de projets de rénovation urbaine intégrée au titre de l'ANRU ou de la politique de la ville. Seront concernées en particulier les zones urbaines sensibles mentionnées à la section 5 du programme opérationnel.

Dans le cadre de l'objectif spécifique 20 :

Types d'actions soutenus : Les actions soutenues cibleront les opérations d'aménagement des centres-villes (hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville) et centres-bourgs dans une optique d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement durable.

- 1. Opérations d'aménagement de voirie, et d'entrée de ville ;
- 2. Opération d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement afin de les rendre plus attractifs, notamment dans une optique de développement touristique
- 3. Résorption des dents creuses dans les centres-villes et centres bourgs
- Accompagnement à la mise en place d'éco-quartiers en centres bourgs
- 5. Soutien à la mise en place de centres de services, tels que par exemple les maisons de santé.

Territoires spécifiques visés par ces actions: Les actions porteront sur les centres-villes (hors quartiers prioritaires de la politique de la ville) et centres-bourgs ruraux inscrits dans une planification urbaine d'ensemble durable et globale.

Remarque: L'autorité de gestion Guadeloupe n'a pas recours aux organismes intermédiaires au sens de l'article 123.6 du règlement UE n°1303/2013 du parlement Européen et du conseil, pour la sélection des projets de l'axe 7. L'ensemble des projets financés sont bien évidement cohérents avec la stratégie de l'axe et font l'objet d'une programmation au fil de l'eau sans intermédiaire entre l'AG et le porteur de projet. Ce recueil sera alimenté à la fin de la programmation par la présentation des territoires qui ont effectivement mobilisé l'axe urbain.



GUYANE

→ PO GUYANE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	30000000€	NC*	30 000 000 €
Part du PO dédiée au DUI	9%	NC	8%
Montant programmé au 31/12/2017	8 545 367 €	NC	8 545 367 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	28,5%	NC	28,5%

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Les zones urbanisées en Guyane sont concentrées sur le littoral et la capitale, Cayenne, accueille aujourd'hui un tiers de la population de la région. Cependant, au vu de la croissance démographique que connaît la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, celle-ci deviendra, à l'horizon 2030, la première ville du territoire. Cette croissance démographique, 8% par an, va bouleverser l'équilibre territorial et pose des enjeux en termes d'infrastructures, d'emploi, de cohésion sociale, de formation. À noter que plus de 60% de la population de la commune a moins de 25 ans.

Face à cette perspective, la Guyane a décidé de concentrer les moyens dédiés au développement urbain durable sur l'ensemble de cette commune.

La ville de Saint-Laurent-du-Maroni a été associée à la rédaction du programme opérationnel (PO). Elle a souhaité que le numérique, vecteur de désenclavement du territoire et d'intégration des populations, soit le fil conducteur du projet.

ORGANISME INTERMÉDIAIRE CONCERNÉ : LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

EPCI	MONTANT FEDER
Ville de Saint-Laurent-du-Maroni	30 000 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 1 - Encoura- ger la recherche appliquée, les expérimentations et le dévelop- pement des entreprises	OT3 Compétitivité des petites et moyennes entreprises	За	2000000€	6,7 %
Axe 2 - Déployer les réseaux, les usages	OT2	2a		50 %
et les contenus numériques	Numérique	2c	15 000 000 €	30 70
Axe 4 - Pro- mouvoir un développement durable par des infrastructures adaptées	OT6 Environnement et Patrimoine	бе	13000000€	43,3 %
TOTAL			30 000 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) n'a aucune attente particulière concernant l'articulation de l'ITI avec la politique de la ville. Cette articulation est du ressort de la commune qui choisira les opérations qu'elle souhaite financer via l'ITI et qui décidera par conséquent d'orienter, ou non, les actions vers les quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Concernant les projets attendus, ceux-ci s'articulent autour de la guestion du numérique :

- · Le numérique au service des entreprises et de l'emploi :
 - Il s'agit pour la ville :
 - D'équiper les zones existantes en moyens de communication électronique sécurisés et performants
 - De veiller à la création de nouvelles zones d'activités associées à une plateforme de service numérique
 - De créer un hôtel numérique regroupant un mini data center, des espaces de travail et télétravail ainsi qu'une salle de visioconférence
- Le numérique au service de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion :
- Au titre de l'ITI, la réalisation et équipement d'espaces de formation professionnelle permettant notamment le recours à la formation à distance et l'utilisation de tous les supports relevant de l'e-learning:
 - Le développement d'une filière de formation aux métiers du numérique (télécoms, systèmes d'information et communication/média)

· Le numérique dans les quartiers :

Peu équipés, les quartiers en plein expansion ne proposent pas suffisamment de services aux habitants. De même les villages excentrés et les sites d'habitats spontanés sont largement exclus de toutes formes de raccordement aux moyens de communication numérique. L'ITI permet ainsi :

- Le maillage de la totalité de l'espace urbanisé (fibre et connexion sans fil) par la mise en service d'infrastructures et d'espaces numériques publics
- · Le développement numérique et l'accès aux TIC
- L'étalement urbain, l'absence de transports publics et les difficultés d'adressage rendent pénibles et délicates les démarches des administrés. L'objectif est de :
 - Créer un pôle de services publics
 - Créer un dispositif itinérant d'accès aux services publics en ligne
 - Constituer un entrepôt de données
 - Développer les moyens de communication alternatifs avec les administrés

Concernant les bénéficiaires envisagés : Entreprises, associations, collectivités, établissements publics.

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI





NOMBRE D'HABITANTS

40 462



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

30000000€

CONTEXTE

Les zones urbanisées en Guyane sont concentrées sur le littoral et la capitale Cayenne, accueille aujourd'hui un tiers de la population de la région. Cependant, au vu de la croissance démographique que connaît la commune de Saint Laurent du Maroni, celle-ci deviendra, à l'horizon 2030, la première ville du territoire. Cette croissance démographique, 8% par an, va bouleverser l'équilibre territorial et poser des enjeux en termes d'infrastructures, d'emploi, de cohésion sociale, de formation. À noter que plus de 60% de la population de la commune a moins de 25 ans et est faiblement qualifiée du fait de possibilités de formations professionnelles réduites et du caractère isolé de la commune.

Ainsi, la commune en plein essor représente un marché en forte expansion dont le tissu économique trop peu développé ne peut appréhender les ressources locales telles que la jeunesse de la population, les disponibilités foncières, la proximité avec le Suriname.

STRATÉGIE

Face à ces enjeux, la stratégie urbaine intégrée de Saint-Laurent-du-Maroni doit permettre d'accompagner une dynamique de qualification de l'espace urbain en faveur du développement des entreprises, de l'emploi et de l'accès aux services publics et de l'inclusion sociale.



HAUTS-DE-FRANCE

→ PO NORD-PAS-DE-CALAIS

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	81000000€	NC	81000000€
Part du PO dédiée au DUI	12 %	NC	12 %
Montant programmé au 31/12/2017	8 289 982 €	NC	8 289 982 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	11 %	NC	11 %

CADRAGE STRATÉGIQUE

Le territoire de l'ex-Nord — Pas de Calais est un territoire majoritairement urbain où la pauvreté est préoccupante et se concentre principalement dans les grandes aires urbaines. Pour cette raison, le développement urbain intégré et durable se concentre sur les territoires cibles de la politique de la ville. En cela, l'ITI représente le volet européen du contrat de ville 2015-2020.

Étaient éligibles uniquement les EPCI disposant d'au moins 10 000 habitants en quartier prioritaire.

Chaque ITI doit développer une stratégie à caractère intégré comprenant :

- Un volet « développement durable » (axes 1 et/ou 2),
- Un volet « aménagement durable » (axes 3 et/ou 4).

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

13 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
Métropole européenne de Lille	37000000€
Artois Comm	5000000€
CA Cap Calaisis	2 500 000 €
CA de Hénin Carvin	2 500 000 €
CA de la Porte du Hainaut	5000000€
CA de Lens Liévin	7500000€
CA de Valenciennes Métropole	4000000€
CA du Douaisis	2 500 000 €
CA du Boulonnais	2 500 000 €
CA Maubeuge Val de Sambre	4000000€
CC du Cœur d'Ostrevent	2 500 000 €
CU d'Arras	2000000€
CU de Dunkerque	4000000€

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 1 - investir pour une région de la connais-sance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-S	OT 3 Compétitivité des petites et moyennes entreprises	3a	12 000 000 €	14,81%
Axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics	OT 2 Numérique	2c	6 000 000 €	7,4%
Axe 3 - Conduire la transition énergétique en Région Nord-Pas	OT 4 Transition énergétique	4c	36 000 000 €	44,44%
de Calais		4e		
Axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter	OT6 Environnement	6c	27000000€	33,33%
aux changements tout en amélio- rant son attracti- vité et sa visibilité	et Patrimoine	6e	27 000 000 €	<i>55</i> ,5570
TOTAL			81000000€	100

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chaque ITI constituera la dimension européenne du contrat de ville, ou une partie de celui-ci.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

- Axe 1 priorité 3.a: sensibiliser les habitants à la création reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés
- Axe 2 priorité 2.c: développer les usages par les collectivités pour leurs habitants, développer les usages numériques éducatifs et culturels, en santé et pour l'inclusion
- Axe 3 priorité 4.c: améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants
- Axe 3 priorité 4.e: mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable
- Axe 4 priorité 6.c: requalifier le patrimoine remarquable
- Axe 4 priorité 6.e: contribuer aux programmes de renouvellement urbain, en offrant une mutation urbaine de qualité.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018
 Quartier prioritaire de la politique de la ville

Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS

1,2 million



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

37000000€



CONTEXTE

La Métropole européenne de Lille dispose de nombreux atouts qui font d'elle une métropole européenne : présence d'un aéroport et d'un réseau ferroviaire et autoroutier performant qui la relie aux principales métropoles nationales et européennes, une population jeune, une offre en enseignement supérieur riche et diversifiée, des pôles économiques de première importance et des pôles d'excellence dans des secteurs stratégiques. Pour autant, l'agglomération, qui a été fortement touchée par la désindustrialisation, est marquée par des situations socio-économiques très contrastées. Les quartiers prioritaires concentrent des problèmes sociaux et économiques graves, notamment pour les jeunes, les familles monoparentales et les personnes isolées.

STRATÉGIE

En cohérence avec le cadre régional, la stratégie de l'ITI comprend deux volets :

- Le volet développement durable, qui participe à la mise en œuvre des objectifs en termes d'emploi et de développement économique relatifs à la création des conditions d'un développement inclusif dans les quartiers, en améliorant leur attractivité économique et développant l'offre immobilière, mais également en faisant le lien entre les emplois à proximité des quartiers et sur les sites d'excellence avec les habitants des quartiers. Ce volet répond aussi en partie aux objectifs de cohésion sociale à travers le développement des usages du numérique pour soutenir les parcours éducatifs innovants et assurer l'accès aux soins,
- Le volet aménagement durable contribue à la mise en œuvre de l'objectif de cadre de vie et de renouvellement urbain, afin de soutenir les objectifs d'amélioration visible et concrète de la vie quotidienne des habitants par un habitat de qualité, de confortement des parcours résidentiels et d'action sur l'urbain.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE



NOMBRE D'HABITANTS

2830000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



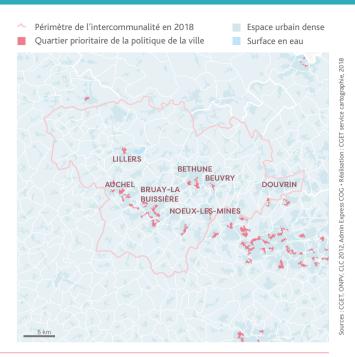
THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoines



ENVELOPPE FESI

5000000€



CONTEXTE

Située à l'extrémité ouest du bassin minier dans une zone aux attractions multiples, dont dépend une bonne partie des emplois du territoire, (Lille, Arras, Lens-Liévin) Artois Comm. est organisée autour de deux pôles urbains, une couronne périurbaine et des communes rurales. L'économie des services est fortement représentée sur le territoire d'Artois Comm, qui est par ailleurs soumis à un déclin important dans les domaines industriels de la métallurgie et de l'automobile. Le territoire accueille à la fois des communes résidentielles, jeunes et attractives et des territoires paupérisés, miniers qui concentrent des difficultés sociales et économiques, en particulier chez les jeunes et les femmes. La santé est aussi un élément préoccupant, dans un territoire qui connaît un déséquilibre territorial important en matière d'équipements et praticiens de santé. Les difficultés de mobilité constituent un enjeu majeur à l'échelle de ce grand territoire, ainsi qu'à celle de ses sous-territoires Les inégalités économiques et sociales se creusent encore davantage avec les quinze quartiers prioritaires du territoire.

En 2017, Artois Comm a rejoint La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane qui réunit 100 communes, et près de 280 000 habitants.

STRATÉGIE

En lien avec le cadre régional, le Projet de territoire et le contrat de ville, la stratégie de l'ITI est la suivante :

- L'axe développement est orienté vers le renforcement de l'employabilité des habitants dans les quartiers afin de lutter contre la montée du chômage et de limiter la concurrence des territoires voisins mais aussi autour du développement des usages et services du numérique : aller vers les habitants, les inscrire dans une dynamique de parcours professionnel en renforçant la relation au travail et la coordination des acteurs de l'insertion et du monde économique, faciliter l'accès des femmes à un emploi « durable », sensibiliser les habitants à l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, accompagner à la création, à l'installation, au développement et à la reprise d'activités économiques dans une logique d'attractivité.
- L'axe aménagement donne la priorité à la fois à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements, en particulier la rénovation thermique des cités minières, et à celle de l'attractivité des quartiers, notamment par la requalification du patrimoine remarquable et la reconversion des sites en friche. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP CALAISIS

Périmètre de l'intercommunalité en 2018
 Quartier prioritaire de la politique de la ville

Espace urbain dense



NOMBRE D'HABITANTS

104926



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2 500 000 €



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Cap Calaisis regroupe cinq communes (Calais, Marck, Coulogne, Sangatte et Coquelles), dont deux sont concernées par la politique de la ville: Calais et Marck: Calais par ses quartiers prioritaires et de veille, Marck par son quartier de veille.

L'agglomération a connu depuis la crise des années 70 un déclin de son activité industrielle, dont les friches sont le témoin, même si Calais reste la capitale mondiale de la dentelle Leavers. Le port de Calais, premier port français de voyageurs, constitue un enjeu économique et social important, comme l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi sur le territoire. Calais a dû affronter ces dernières décennies un accroissement du taux de chômage et des difficultés sociales. L'activité transmanche a aussi évolué après la création du tunnel sous la Manche, et Calais est passée d'une porte d'entrée à un point de passage pour toutes les personnes utilisant ce moyen entre la Grande-Bretagne et le continent. Dans le même temps, le territoire fait face à une vacance importante de son parc de logement, liée à une population en décroissance et vieillissante.

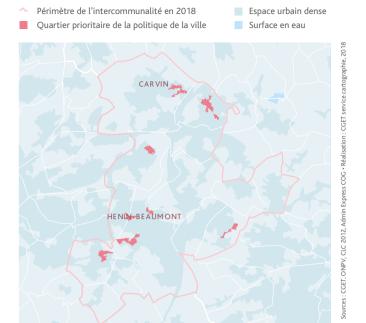
La situation est d'autant plus préoccupante pour les quartiers prioritaires, le marquage social étant renforcé par les coupures urbaines fortes. Le contrat de ville a donc pour objectifs, à court terme, à enrayer la spirale de dévalorisation des quartiers, à moyen terme, à redonner l'envie d'habiter et d'investir dans ces quartiers et à long terme : réinscrire ces quartiers dans la dynamique de développement de la ville et de l'agglomération.

STRATÉGIE

Le contrat de ville de Cap Calaisis rassemble des acteurs et financeurs en capacité de répondre aux problématiques urbaines, sociales et économique du territoire. Le projet de territoire est basé sur deux enjeux et des transversalités :

- Accompagner les parcours d'inclusion sociale : éducation et jeunesse ; santé ; emploi et insertion
- Renforcer l'attractivité des territoires (développement économique, cadre de vie et environnement)
- De manière transversale : développer les accès et usages au numérique ; participation des habitants égalité des chances et non-discrimination ; égalité entre les femmes et les hommes ; jeunesse ; le développement durable.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HÉNIN-CARVIN





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2 500 000 €

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin se situe dans le Pas-de-Calais, au cœur du bassin minier et du système urbain de l'aire métropolitaine de Lille. Les caractéristiques socio-économiques du territoire soulignent des difficultés structurelles (un des taux de chômage les plus élevés en France, dépendance des aides de la CAF...). Les huit villes de l'agglomération sont concernées par la politique de la ville, qui s'étend sur douze quartiers.

La CAHC, malgré ces difficultés dispose d'un certain nombre d'atouts économiques à consolider, autour de la filière transport et logistique, de la Silver économie, du tourisme et des écoactivités, mais aussi grâce au développement de quelques PME dynamiques.

Le contrat de ville s'organise autour de quatre axes :

- · L'emploi et le développement économique
- · Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- · La santé et le bien-être de la population
- · Jeunesse, éducation et parentalité

STRATÉGIE

La stratégie de l'ITI comprend deux volets, en cohérence avec le cadre régional et le contrat de ville :

Volet développement durable :

- Sensibiliser les habitants à la création-reprise d'activité et à l'Economie Sociale et Solidaire et les actions favorisant la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés
- Développer l'usage du numérique, répond en transversalité aux différents axes stratégiques thématiques inscrits au contrat de ville.

Volet aménagement durable :

- Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public et du logement ancien cadre
- Participer à la requalification du cadre de vie, la rénovation énergétique des équipements publics et des logements sociaux concourt également à la lutte contre la précarité énergétique mais aussi à la maîtrise des charges pour les ménages modestes, pour les locataires du parc HLM.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Espace urbain dense
Quartier prioritaire de la politique de la ville Surface en eau





EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



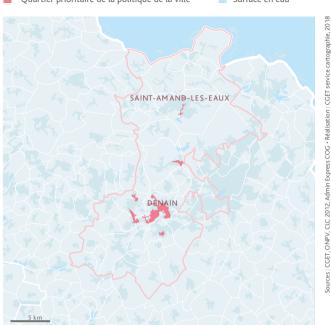
THÉMATIQUES

- Numérique
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

5000000€



CONTEXTE

Le territoire de la Porte du Hainaut comprend dix quartiers en géographie prioritaires : cinq territoires intercommunaux et cinq territoires communaux. Un quartier prioritaire (Schneider) fera l'objet d'une attention particulière, étant le deuxième cœur de cible prioritaire de l'agglomération de la Porte du Hainaut, après Denain centre / Gambetta, retenu dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain. En complément, l'agglomération a identifié 14 quartiers de veille active, sur les anciens périmètres des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Le projet territorial d'intégration et de cohésion sociale et spatiale de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a pour objectifs de réduire les décrochages constatés sur le territoire, rechercher une meilleure cohérence entre les politiques publiques locales et prioriser et mutualiser les moyens d'actions en faveur des populations et des territoires en situation de fragilité sociale.

STRATÉGIE

Volet développement durable :

- Sensibiliser les habitants à la création reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés.
- Développer l'usage du numérique : Il s'agit en effet de développer les usages numériques et culturels, pour la santé et pour l'inclusion (améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants développer des coopérations et synergies entre acteurs intervenant auprès de publics fragiles).

Sur le volet aménagement :

- Améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants.
- Mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS LIÉVIN





NOMBRE D'HABITANTS 242 586



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



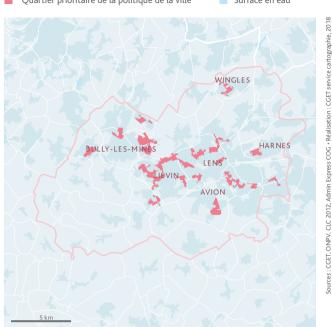
THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

7500000€



CONTEXTE

Le projet de territoire de cohésion sociale et le contrat de ville de l'agglomération Lens-Liévin ont mis en évidence :

- La faible capacité contributive des populations et des communes
- Des centralités urbaines posant la question des enjeux de mobilité et de desserte, d'équilibre territorial, de développement économique et démographique.
- La concentration des plus précaires dans le parc minier et social (en grands collectifs), facteur de « mobilité sélective » (départ des catégories « plus aisées » hors de l'agglomération ou vers sa périphérie) et de processus de reproduction sociale.

STRATÉGIE

Forte de ce constat, la CALL a défini, pour son projet de cohésion sociale, les objectifs suivants :

- Economique: l'insertion professionnelle, l'accompagnement des jeunes, le développement de la culture d'initiative et de l'entreprenariat, le soutien aux activités commerciales et économiques notamment la promotion de l'artisanat.
- Urbain: la rénovation des quartiers et la diversification de l'offre locative sociale, la stratégie de peuplement, le développement de l'offre de services de proximité, le développement d'aménagement et d'outils favorisant la mobilité de tous.

La stratégie de l'ITI est axée sur la mobilité, enjeu spécifique aux quartiers prioritaires de la CALL: mobilité matérielle, sociale et résidentielle. Les axes et priorités retenus à ce titre relèvent de :

Axe développement durable :

- Encourager la création d'entreprise ; accompagner les publics créateurs
- · Développer des usages numériques

Axe aménagement durable :

- Réhabiliter et développer la construction éco-énergétique, par des actions améliorant l'efficacité énergétique dans les logements et équipements publics
- Favoriser la mixité des usages de déplacement, en soutenant des modes de déplacement alternatifs
- · Valoriser le patrimoine naturel et culturel



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

5000000€

CONTEXTE

Valenciennes Métropole regroupe 35 communes et environ 200 000 habitants. Le territoire, très dense sur le plan démographique, bénéficie d'une position de carrefour, d'une bonne desserte et d'une offre de formation diversifiée. Sur le plan économique, il développe une stratégie économique autour de trois filières d'excellence : les transports terrestres, l'économie numérique et la logistique. Confronté à un chômage élevé, le territoire reste marqué par son passé industriel sidérurgique et minier, dont le déclin a entraîné une dégradation de certains quartiers industriels historiques et la création de friches. Les communes se sont engagées, aux côtés de leurs partenaires, pour les quatorze quartiers prioritaires, au travers de deux documents-cadre : le Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) élaboré en 2011 et le contrat de ville 2015-2020. Ce dernier s'organise autour de six grandes orientations autour du développement économique, de la santé, de l'accompagnement du renouvellement urbain, de la réussite éducative et l'engagement citoyen, de la prévention de la délinquance et de la lutte contre les nouvelles formes de grandes exclusions

STRATÉGIE

En cohérence avec le cadre régional et le contrat de ville, la stratégie de l'ITI comprend deux volets :

Volet développement durable :

- Soutenir l'esprit d'entreprendre, favoriser l'initiative économique à destination des jeunes, augmenter le nombre de créations et transmissions de TPE-PME et contribuer à leur développement.
- Développer l'usage du numérique dans la perspective de lutter contre la pauvreté et l'exclusion : offrir un accès numérique pour les habitants des quartiers prioritaires favorisera l'autonomie des individus, un meilleur accès aux services et leur permettra également un accès plus facile à l'emploi. Les champs d'intervention s'ouvriront également sur la culture, le social et les synergies entre équipements.

Volet aménagement durable :

- Restructuration des cités minières et ouvrières
- Amélioration de l'efficacité énergétique du logement social et des logements miniers
- Stratégie de développement bas-carbone : création d'une liaison douce



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS





NOMBRE D'HABITANTS 158000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIOUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



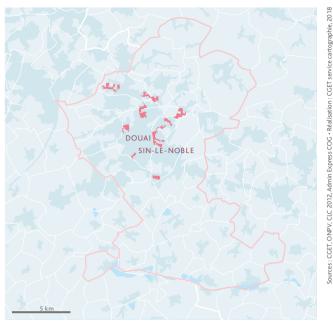
ENVELOPPE FESI

2 500 000 €



CONTEXTE

Le contrat de ville concerne 17 501 habitants de la Communauté d'agglomération du Douaisis, six communes et neuf quartiers, ainsi que plusieurs quartiers de veille active. Le diagnostic présenté dans le souligne que le territoire connaît des niveaux de vie médians moins élevés et un taux de pauvreté plus haut qu'à l'échelle du département et de la moyenne nationale, phénomènes plus marqués dans les quartiers prioritaires. Ces derniers sont aussi marqués par un taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, une parentalité précoce, un retrait des femmes du marché du travail, l'exclusion renforcée des populations issues de l'immigration et un vieillissement à anticiper. Le territoire connaît aussi une pauvreté diffuse au-delà du périmètre des quartiers prioritaires.



STRATÉGIE

Sur le volet développement durable :

- · Investir pour une Région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations de la SRI-SI pour favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en favorisant l'exploitation économique d'idées nouvelles et stimulant la pépinière d'entreprises.
- · Accélérer la Transformation de la Société régionale à travers l'accroissement des usages et des services en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration, l'apprentissage, l'intégration, la culture et la santé.

Sur le volet aménagement durable :

- · Conduire la transition énergétique en soutenant l'efficacité énergétique, la gestion énergétique de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments publics et le logement et en favorisant des stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoire
- Accroître la capacité du territoire à s'adapter au changement tout en améliorant son attractivité et sa visibilité en conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel et en agissant en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et décontaminer les friches industrielles, de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser la réduction du bruit.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Quartier prioritaire de la politique de la ville Fspace urhain dense

Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS 126336



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



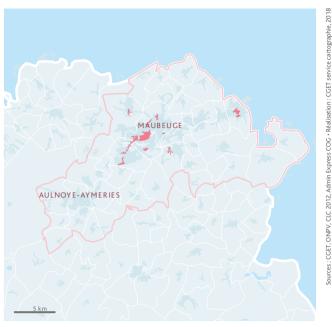
THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

4000000€



CONTEXTE

La CAMVS rassemble 42 communes sur un territoire situé au croisement de deux axes essentiels : Paris - Bruxelles d'une part, la rocade Nord - Lorraine d'autre part. La vallée de la Sambre possède une histoire importante liée au développement industriel du siècle passé. Son déclin a marqué fortement l'économie locale et impacte encore le territoire et ses habitants. Aujourd'hui, le taux de chômage atteint 23% et 31% pour les moins de 25 ans. Le territoire présente une pauvreté diffuse avec un taux de pauvreté des ménages estimé à 28% contre 15 % à l'échelle nationale, pauvreté particulièrement accentuée dans les nouveaux quartiers prioritaires qui comptent près de 22 727 habitants dans 12 quartiers et 7 communes.

L'Investissement territorial intégré répond au Projet Territorial de Cohésion Sociale et du Contrat de Ville de la CAMVS, qui se décline en trois orientations stratégiques :

- Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter la cohésion sociale.
- Accompagner l'émancipation individuelle et collective.
- Développer la capacité d'agir des citoyens.

STRATÉGIE

Volet « Développement durable » :

- · Accompagner la diversification économique et de valoriser le tissu existant : mettre en réseau et soutenir les coopérations entre acteurs économiques et accompagner la création/reprise/développement d'entreprises
- · S'appuyer sur l'usage du numérique dans la perspective de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Volet « Aménagement durable » :

- · Améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics pour limiter les dépenses des collectivités et des habitants, en mettant l'accent sur l'habitat dégradé et ancien et la lutte contre la précarité énergétique.
- Réhabiliter le patrimoine naturel, culturel et historique, notamment lié au passé industriel (friches) du territoire, avec l'objectif d'en modifier l'image perçue et de rendre le territoire plus attractif.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS





NOMBRE D'HABITANTS

116589



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2500000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais, située dans le département du Pas de Calais et sur la façade maritime de la Côte d'Opale, regroupe 22 communes autour d'une villecentre, Boulogne-sur-Mer, qui compte 42 680 habitants. Seules deux autres communes, Outreau et Saint-Martin-Boulogne, ont une population supérieure à 10 000 habitants. Le cœur urbain de l'agglomération fait face à un manque d'attractivité démographique alors que les communes périurbaines et rurales gagnent des habitants.

L'agglomération est aussi marquée par des difficultés économiques et sociales, un important taux de logement social, un revenu médian ou moyen en deçà des valeurs départementale, régionale ou nationale, des indicateurs préoccupants concernant l'emploi, la santé ou l'éducation. Ces indicateurs sont d'autant plus faibles dans les quartiers prioritaires. Le territoire compte six quartiers prioritaires, situés dans le tissu urbain de l'agglomération boulonnaise formé par les communes de Boulognesur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne.

STRATÉGIE

La stratégie de l'ITI s'inscrit dans le projet de territoire de l'agglomération, d'où est issu le cadre stratégique du contrat de ville, « Ensemble agir pour nos quartiers ». Ce dernier s'organise autour de quatre priorités d'intervention :

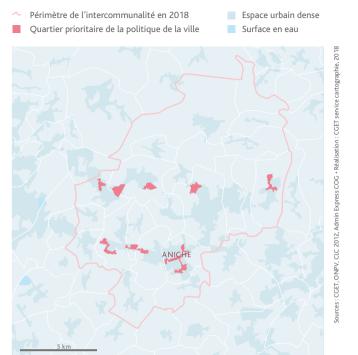
- · Construire la ville durable
- Développer l'activité et l'emploi
- · Lutter contre toutes les formes de précarité
- Donner des perspectives à la jeunesse

La stratégie boulonnaise pour l'ITI fixe également deux priorités fortes :

- La jeunesse (accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au numérique, aux loisirs, ...)
- La rénovation urbaine pour lutter contre les dysfonctionnements urbains et pour le vivre-ensemble

Le périmètre de l'ITI s'étend sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que les quartiers de veille. À titre dérogatoire, des opérations pourront concerner des quartiers vécus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR D'OSTREVENT





NOMBRE D'HABITANTS

73 183



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2 500 000 €

CONTEXTE

La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent regroupe 21 communes. Située à la croisée des aires urbaines de Douai-Lens, de Valencienne et sous l'influence de la métropole lilloise, elle a connu depuis 1999 une croissance démographique deux fois plus rapide que la moyenne régionale. Son territoire et sa population restent marqués par la disparition de l'activité charbonnière et de plusieurs sites industriels de grande ampleur. Elle est confrontée à de forts enjeux de cohésion sociale. Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, Cœur d'Ostrevent a rédigé un Contrat Unique d'Agglomération définissant sa nouvelle stratégie en matière de solidarité et de cohésion sociale pour la période 2015-2020. Suite à un travail de diagnostic conduit avec les acteurs locaux et à l'échelle des huit quartiers prioritaires, la Communauté de communes a élaboré un Projet de Cohésion Sociale Territorial (PCST) organisé autour des quatre piliers de la politique de la ville.

STRATÉGIE

En cohérence avec le cadre régional et des priorités locales, la stratégie de l'ITI s'organise autour de deux volets :

Volet développement durable pour :

- Lever les freins à la formation et à l'emploi
- Développer l'activité en faveur des habitants du territoire
- Renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement

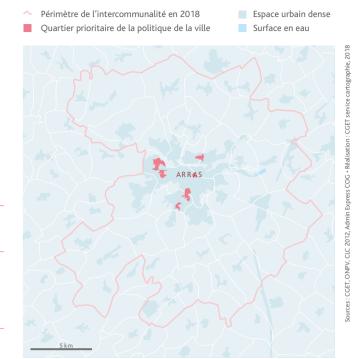
Volet aménagement durable pour :

- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité résidentielle des quartiers et contribuer à la requalification du patrimoine remarquable et aux programmes de renouvellement urbain
- Améliorer l'offre de mobilité et concourir à mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable
- Promouvoir les itinéraires résidentiels et accompagner les ménages les plus fragiles du parc social et améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics.



CONTACT

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS





NOMBRE D'HABITANTS

107582



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2000000€

CONTEXTE

La Communauté urbaine est un territoire de 46 communes, autour de la ville-centre d'Arras, chef-lieu du Département du Pas-de-Calais, située à 45 kilomètres de Lille.

Le contrat de ville de la Communauté urbaine concerne cinq quartiers dans cinq villes, et 13 389 habitants, soit 13,1 % de la population de la CUA qui cumule, en moyenne, deux fois et demi plus de difficultés que dans les autres quartiers du territoire intercommunal. La CUA a choisi de placer le développement économique et l'insertion au cœur de ses priorités pour les quartiers prioritaires. Elle a construit en parallèle un schéma directeur des usages numériques sur l'ensemble des quartiers.

STRATÉGIE

En cohérence avec la stratégie régionale et le contrat de ville, la stratégie de l'ITI s'organise autour de deux volets : **Volet développement durable :** Sur ce volet la stratégie d'intervention repose sur 4 piliers :

- · Renforcer l'insertion professionnelle
- Renforcer l'accompagnement à la création
- Faciliter la transmission et reprise de petites entreprises et développer les espaces d'accueil et l'hébergement d'entreprises
- Saisir l'opportunité de développer les usages et services numériques dans les quartiers

Volet aménagement durable :

- Poursuivre l'aménagement du Val de Scarpe: la reconversion du Val de Scarpe et de l'entrée Nord de l'Agglomération doit contribuer au désenclavement des quartiers prioritaires et la reconversion de l'entrée Nord.
- S'inscrire comme « territoire à énergie positive » : soutien aux initiatives sur les enveloppes (bâti), sur les réseaux ou les modes de production d'énergie.

c.lasson@cu-arras.org

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Espace urbain dense
Quartier prioritaire de la politique de la ville Surface en eau





NOMBRE D'HABITANTS

201380



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Numérique
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

4000000€

CONTEXTE

La Communauté urbaine de Dunkerque est la première communauté urbaine volontaire de France, créée en 1968. L'agglomération est aujourd'hui composée de 17 communes, le long de la façade littorale du département du Nord. Le territoire est caractérisé par un tissu économique encore très industriel, lié à l'activité portuaire. Le chômage est massif sur le territoire, et atteint jusqu'à 26 % dans les six quartiers prioritaires en politique de la ville (cinq communes).

Le diagnostic établi par les acteurs locaux en matière de cohésion sociale et urbaine, lors de la rédaction du contrat de ville, a permis d'identifier six priorités stratégiques :

- 1. Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- 2. Agir sur l'attractivité des quartiers et sur l'accès au logement digne pour tous
- 3. Développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- 4. Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- 5. Privilégier une approche globale de la santé des populations
- 6 Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

STRATÉGIE

En cohérence avec la stratégie régionale, la stratégie de l'ITI s'organise autour de deux volets :

- Un volet « développement durable » axé sur le développement économique et l'emploi. Il s'agira dans les quartiers prioritaires de la CUD d'encourager l'accès des habitants aux dispositifs de création, de reprise et de pérennisation d'activités, de renforcer l'action en faveur de publics fragiles éloignés de l'emploi, de mobiliser tous les leviers disponibles pour accompagner vers l'emploi et de se saisir de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme levier de cohésion sociale.
- Un volet « aménagement durable » axé sur le renouvellement urbain et la transition énergétique. Les objectifs retenus dans le cadre de le l'ITI sont de contribuer à l'attractivité des quartiers par :
 - Le renouvellement urbain : par des opérations contribuant à la valorisation du patrimoine et à la requalification des espaces délaissés
 - La qualité énergétique des logements et du patrimoine public
 - Le désenclavement de ces quartiers (en lien avec la mise en service du Transport à Haut Niveau de Service - THNS).



HAUTS-DE-FRANCE

→ PO PICARDIE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	33 500 000 €	1500000€	35000000€
Part du PO dédiée au DUI	11,2 %	0,5 %	11,7 %
Montant programmé au 31/12/2017	5 990 189 €	123 309 €	6113498€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	17,9 %	8,2%	17,5 %

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'armature urbaine de l'ex-Picardie est composée de 31 aires urbaines et de 5 aires dont les pôles sont situés dans les régions périphériques. Cinq agglomérations seulement dépassent les 50 000 habitants. La capitale picarde, Amiens (150 000 habitants), reste relativement isolée dans un espace très rural et ne présente pas les caractéristiques d'une véritable métropole.

L'autorité de gestion Picardie a choisi de mettre en place des ITI pour répondre aux problématiques suivantes :

- · Accompagner la ville renouvelée et solidaire
- Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables
- Renforcer la place des quartiers de gare par une approche intégrée entre ces espaces et la ville, et développer l'efficacité des pôles de mobilité qui y sont liés
- Appuyer l'intégration entre les espaces urbains de vallées et le tissu urbain.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

EPCI	MONTANT FEDER
CA du Beauvaisis	4600000€
CA d'Amiens Métropole	9 200 000 €
CA de la Région de Compiègne	2900000€
CA du Soissonnais	4850000€
CA du Saint-Quentinois	6 400 000 €
CA Creil Sud Oise	7050000€

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRES AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)	
Axe 1 – Développer une économie fon- dée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes	OT 3 Compétitivité des PME	За	1000000€	2,6%	
Axe 2 - L'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion	OT 2 Numérique	2c	1000000€	2,6 %	
		4a	4a		
Axe 3 - Favoriser la mutation vers	OT 4	4b	9000000€	25,7 %	
une économie décarbonée	Transition énergétique	4c	9000000€	25,7 70	
		4e			
Axe 4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie	OT6 Environnement et Patrimoine	6e	4000000€	11,4%	
Axe 5 –Améliorer l'insertion profession- nelle des jeunes Picard par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences	OT 8 Emploi	8ii		14,3%	
Axe 6 – Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences	OT 10 Education et forma- tion professionnelle	10iii	5000000€		
	OT 9 Inclusion sociale	9v			
Axe 7 – Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables	OT 9 Inclusion sociale	9a	12 500 000 €	35,7%	
		9b			
Axe 8 – Assist	ance technique FEDER		2 500 000 €	7,1%	
TOTAL			35000000€	100	

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il est souhaité que les stratégies justifient d'une intervention en faveur de l'inclusion sociale et participent à la réduction de la pauvreté. L'appel à projet destiné aux territoires éligibles, tous concernés par la géographie prioritaire, invite ainsi ces derniers à « développer le lien avec la politique de la ville et les quartiers prioritaires notamment en intégrant le volet emploi-insertion relevant du FSE régional et national ». Le lien avec les contrats de ville et le Nouveau Programme de Renouvellement urbain se fera plus particulièrement au travers de la problématique « accompagner de la ville renouvelée et solidaire », qui vise à favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté.

Néanmoins, le Programme opérationnel cherche à conserver une approche globale répondant à une répartition très diffuse de la pauvreté sur le territoire picard. Les interventions au titre de la politique de la ville restent inscrites dans le droit commun.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

- Axe 1 priorité 3a : accroître l'entreprenariat et la pérennité des entreprises nouvelles créées
- Axe 2 priorité 2c : augmenter les usages numériques au sein des populations et en particulier des jeunes

- Axe 3 priorité 4a: doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020
 - Priorité 4b : favoriser les modes de production les moins consommateurs en énergie dans les entreprises
 - Priorité 4c : réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et les logements
 - Priorité 4 e : favoriser une mobilité durable et réduire l'auto-solisme en particulier en milieu urbain
- Axe 4 priorité 6e : requalifier les espaces urbains dégradés
- Axe 5 priorité 8ii : accroître le nombre de jeunes picards qui ne travaillent pas, ne font pas d'étude ou ne suivent pas de formation, intégrant des parcours d'insertion professionnelle
- Axe 6 priorité 9v : augmenter les créations et le taux de survie des entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire
- Priorité 10iii: augmenter le nombre de demandeurs d'emplois intégrant des actions de qualification pour une insertion durable; accroître la qualification des demandeurs d'emplois par une offre de formation qualifiante répondant aux besoins de l'économie régionales
- Axe 7 priorité 9a : améliorer l'offre de services accessibles aux populations des quartiers paupérisés
 - Priorité 9b : adapter l'offre d'hébergement et d'accès au logement des communautés marginalisées

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS



NOMBRE D'HABITANTS

95 00



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

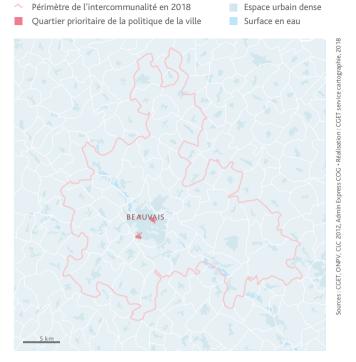
Numérique

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

4600000€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis s'est étendue en 2017 dans le cadre de la loi NOTRE. La stratégie présentée se limite à l'ancien périmètre de la Communauté d'agglomération, composée alors de 31 communes.

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis fait face à une forte croissance urbaine de son agglomération et à des déséquilibres urbains et socio-économiques. Elle a ainsi choisi depuis 2011, de fédérer les communes et les acteurs de son territoire autour d'une politique ambitieuse de développement urbain durable, maîtrisé et raisonné. Cette stratégie urbaine est matérialisée dans son projet de territoire « Beauvaisis 2030 » qui insiste particulièrement sur les enjeux de mobilité, de construction de logements, la transition énergétique, l'efficience des services.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine de développement du Beauvaisis est exprimée dans son projet de territoire Beauvaisis 2030. Les axes de la stratégie de la CAB sont :

- Améliorer les aménités des quartiers prioritaires par une restructuration qualitative et paysagère de ces espaces publics. Cet élément stratégique est clairement identifié dans le dispositif ITI pour la ZAC Vallée du Thérain mais inscrit uniquement dans le cadre du NPNRU pour les quartiers Argentine et Saint Lucien.
- Rechercher une plus grande efficience des services publics du fait de la contrainte des moyens qui s'impose aujourd'hui aux collectivités territoriales. Cela concerne les services indispensables à la collectivité.
- Compléter le parcours résidentiel de la Ville-centre par la création d'un éco-quartier (Zac Vallée du Thérain) au cœur de l'agglomération et en fond de vallée et veiller à améliorer la qualité des logements pour les plus modestes.
- Assurer la mobilité inter-quartiers et les liens avec les autres villes par une nouvelle organisation et structuration des transports individuels collectifs et de leurs interfaces.

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant

Guillaume SERGEANT, Directeur Développement Durable, Méthode, suivi des politiques publiques gergeant@beauvais.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AMIENS MÉTROPOLE



NOMBRE D'HABITANTS

175 202



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



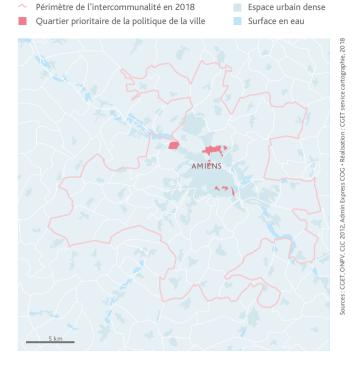
THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

9200000€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole est aujourd'hui composée de 33 communes. Située au centre du département de la Somme, c'est la capitale de l'ex-Picardie. Elle identifie sur son territoire trois enjeux prioritaires :

- · La restauration de l'attractivité résidentielle et économique
- · Le renforcement de ses fonctions métropolitaines
- · Le rééquilibrage de son développement urbain en réduisant les disparités économiques

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée d'Amiens Métropole se concentre sur deux problématiques saillantes qu'elle a identifié : renforcer la place des quartiers de gare dans une approche intégrée entre ces espaces et la ville, et développer l'efficacité des pôles de mobilité qui y sont liés ; accompagner la ville renouvelée et solidaire.

Ainsi, dans le cadre de l'ITI urbain, la stratégie d'Amiens Métropole comprend deux orientations stratégiques :

· Conforter l'attractivité d'Amiens et de sa Métropole en développant les fonctions de centralité autour des quartiers de gare dans une approche équilibrée et intégrée du développement urbain. Cela passe par le développement de la mobilité pour tous et la valorisation du foncier autour des gares. Cela doit permettre de renfor-

- cer l'accessibilité du territoire tout en développement la mixité fonctionnelle de la Gare du Nord en faisant de celle-ci une véritable « porte d'entrée de ville ».
- Renforcer la cohésion sociale du territoire et assurer un développement urbain intégré en agissant sur les quartiers en difficulté et en les réinsérant dans la dynamique métropolitaine. Cette orientation s'articule de manière étroite avec les interventions prévues au titre de la politique de la ville. Cela passe à la fois par des opérations de renouvellement urbain mais aussi par l'amélioration de l'offre de services socio-culturels du territoire ainsi que l'accompagnement social et professionnel des habitants des quartiers prioritaires.

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant.

Dominique FIATTE Directeur Général des Services

Nathalie GRESSIER Chef du service financements extérieurs

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE



NOMBRE D'HABITANTS

97 800



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

9200000€



CONTEXTE

La nouvelle intercommunalité, la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, est créée le 1^{er} janvier 2017. La stratégie urbaine intégrée ne s'applique qu'au territoire de l'ex-Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne qui l'a élaboré.

Dans la lignée de la stratégie régionale de « Métropole en réseau », l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaite concentrer ses forces vives, rassembler les citoyens et faciliter les échanges. Ainsi, elle s'engage à rendre son territoire plus durable, par la poursuite de l'objectif de réduction d'émissions des gaz à effet de serre et par l'inclusion de tous les habitants. Elle ambitionne de redessiner son Cado Maximus (axe Nord - Sud d'Amiens à Soissons) et son Decumanus (axe Ouest – Est), ainsi que son Forum (le quartier de la gare).

STRATÉGIE

La Stratégie de la Région de Compiègne se décompose en trois objectifs :

- Valoriser comme son forum l'espace du cœur d'agglomération afin d'endiguer l'étalement urbain et améliorer la qualité résidentielle : rénovation du bâti, structuration de la gare en Pôle d'Echange Multimodal; rénovation des espaces dégradés.
- Développer la mobilité durable pour tous en créant des pôles d'échanges multimodaux complémentaires aux portes de l'agglomération et en développant le maillage de circulations douces.
- Assurer la cohésion sociale et inclure au projet urbain les quartiers paupérisés, en requalifiant les espaces urbains dégradés hors ANRU, en renforçant les équipements et les services publics et enfin, en faisant participer les acteurs et les habitants au projet de territoire

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS



Fspace urhain dense Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS

51 956



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

4850000€



CONTEXTE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération du Soissonnais part d'un triple constat :

- Une double situation de déprise démographique et économique.
- Un territoire fortement touché par la crise et dans des dynamiques négatives notamment en termes d'emploi, qui placent le territoire sur une trajectoire d'approvisionnement et de décrochage, en particulier dans les quartiers
- · Une situation géographique privilégiée dont le Soissonnais ne tire que peu parti soulignant, encore davantage son manque d'attractivité.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée du Soissonnais se décline autour de deux objectifs :

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers par le renouvellement des espaces ouverts au public et la diversification de l'offre de proximité. Il s'agit ainsi d'associer les quartiers prioritaires à la dynamique générale de développement de l'agglomération par la réalisation de réhabilitation et d'aménagements des espaces publics et la diversification de l'offre de services de proximité.
- Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien à la régénération du quartier de gare et la restauration du lien ville-fleuve. L'objectif est ainsi de mobiliser les friches industrielles et ferroviaires afin de favoriser la mixité fonctionnelle et de développer l'intermodalité. Enfin, la valorisation du lien entre l'urbain et l'Aisne doit permettre de dynamiser la ville et de rééquilibrer les deux centralités du territoire.

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS



Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Fspace urbain dense



NOMBRE D'HABITANTS

83 287



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

6 400 000 €



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la CC du Canton de Saint-Simon. Aujourd'hui composée de 39 communes et de 83 287 habitants, la stratégie urbaine intégrée élaborée par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin se limite aux 20 communes qui composent son territoire.

STRATÉGIE

La Communauté urbaine a choisi trois priorités qui découlent de son Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé en 2014:

- Plus d'habitants, afin de conforter la qualité de vie des habitants et en développant une politique de l'habitat tournée vers le bien-être résidentiel, ce notamment pour les plus vulnérables. Outre la rénovation de certains bâtiments, la Ville et la Communauté d'agglomération développent un accompagnement social des habitants des quartiers prioritaires.
- · Plus d'emplois, en développant son attractivité économique et en accompagnant les entrepreneurs dans les territoires prioritaires.
- Plus d'étudiants, via la création de logements et de services à destination des jeunes et des étudiants. Dans cette perspective et au travers du contrat de ville, renforcer les actions en faveur de l'éducation et de la lutte contre l'illettrisme afin de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement aux études supérieures.

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE



NOMBRE D'HABITANTS

84 949



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



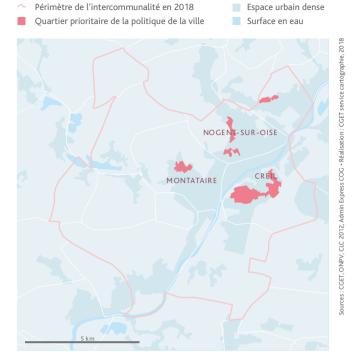
THÉMATIQUES

- Numérique
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Education et formation professionnelle



ENVELOPPE FESI

7 050 000 €



CONTEXTE

Suite à la réforme territoriale enclenchée par la loi NOTRE, le périmètre de la stratégie urbaine intégrée est actuellement à cheval sur deux intercommunalités. Il s'agît des anciennes Communauté d'agglomération Creilloise, cheffe de file et qui a rejoint la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise, et l'ex-CC des Trois forêts qui a rejoint la CC du Pays de Senlis. Situé dans la frange sud de la région Hauts-de-France, l'un des enjeux principaux pour le territoire est de réussir à s'inscrire dans une dynamique d'ouverture vers les réseaux et les territoires voisins (Grand Paris, Roissy) tout en participant à la construction d'une métropole régionale multipolaire (cf. SRADDT).

Bien que le territoire demeure l'un des bassins les plus dynamiques de l'ex-Picardie, il subit une discordance entre la sociologie de la population et l'état du marché. Largement impactés par la désindustrialisation, le taux d'emploi et le niveau de qualification sont faibles. La Communauté d'agglomération compte 5 quartiers prioritaires qui représentent 32 960 habitants.

STRATÉGIE

La stratégie élaborée tient compte des contrastes et singularités territoriales, conforte une culture du développement durable et s'attache à faire du passé industriel un atout pour son renouveau. L'axe principal de la stratégie urbaine intégrée est le renforcement et la mise en réseau des centralités urbaines du territoire. Cette stratégie repose sur 4 orientations :

- Soutenir et accompagner l'effort de développement économique du territoire afin d'accompagner la ville renouvelée et solidaire, renforcer la place des quartiers de gare en intégrant ces espaces à la ville, améliorer l'intégration entre les espaces de la vallée et le tissu urbain.
- Promouvoir l'accès à l'emploi et à la formation afin de contribuer au retour des publics fragilisés vers l'emploi.
- Améliorer les mobilités et les déplacements au sein et entre les deux agglomérations en améliorant l'accès aux gares et en améliorant les modes de déplacements.
- Renforcer l'inclusion sociale et l'intégration urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Convention relative à la mise en œuvre de l'ITI en cours d'avenant.



ÎLE-DE-FRANCE

→ PO ÎLE-DE-FRANCE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		→ ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	TOTAL
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	70 907 200 €	41604712€	112511912€
Part du PO dédiée au DUI	14,70 %	8,62 %	23,32 %
Montant programmé au 31/12/2017	26341747€	5929444€	32 271 191 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	36,85 %	14,25%	28,49%

CADRAGE STRATÉGIQUE

Le diagnostic francilien a conduit la Région à s'inscrire dans une approche d'Investissement Territorial Intégré (ITI) afin d'intégrer durablement les territoires les plus fragiles dans la dynamique globale francilienne. Cette démarche couvre huit objectifs thématiques portés par le FEDER et le FSE et intégrant les différentes dimensions d'un projet de territoire correspondant:

- Aux enjeux et besoins propres des territoires urbains franciliens
- · Aux recommandations du Conseil régional
- · Aux priorités ciblées par la Commission européenne

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

15 territoires ont été sélectionnés dans la cadre du volet urbain du PO:

EPCI	ENVELOPPE FESI TOTALE	MONTANT FEDER	MONTANT FSE
Ville de Paris	10 766 966 €	3886232€	6880734€
CA Grand Paris Sud (CA de Sénart)	5 596 676 €	3 399 825 €	2 196 851 €
EPT Grand Paris Grand Est (CA Clichy-sous-Bois/Montfermeil)	6 401 212 €	4395531€	2005681€
CU Grand Paris – Seine et Oise (Seine Aval)	7 183 402 €	4253520€	2929882€
EPT Grand Orly Seine Bièvre (CA Seine Amont)	7597581€	6 478 307 €	1119274€
EPT Vallée Sud – Grand Paris (CA Sud de Seine)	7995719€	6769388€	1226331€
CA Cergy-Pontoise	7037118€	4683292€	2353826€
EPT Est Ensemble	10 366 771 €	7 786 428 €	2 580 343 €
CA Cœur d'Essonne (CA Val d'Orge)	5951367€	5626901€	324466 €
CA Roissy-Pays de France (CA Val de France)	7837223€	4354772€	3 482 451 €
EPT Paris-Terres d'envol (CA Terres de France)	7754516 €	5991117€	1763399€
EPT Plaine Commune	7101267€	1732333€	5 368 934 €
EPT Grand Paris Sud Est Avenir (CA Plaine Centrale du Val de Marne)	5 390 000 €	4080000€	1310000€
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	5 200 000 €	2660000€	2 540 000 €
CA Melun Val de Seine	5 060 000 €	2820000€	2240000€

Remarque: ces montants ne tiennent pas compte des crédits mobilisés dans le cadre de l'AMI « Populations marginalisées » dont la répartition entre OI n'a pas encore été effectuée.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 1 - Soutenir l'aména- gement durable des territoires franciliens	OT 9 Inclusion sociale	9Ь	15157000€	13,47 %
Axe 2 - Préserver la biodiversité	OT 6 Environnement et Patrimoine	6d	5000000€	4,44 %
Axe 3 - Favoriser la création et la reprise d'activité, assu- rer une intégration durable dans l'emploi	OT 8 FSE Emploi	8iii	10770712€	9,57 %
Axe 4 - Favoriser les dyna- miques de l'inclusion	OT 9 FSE Inclusion sociale	9ii 9iii	10 112 000 €	8,99 %
Axe 5 - Investir dans l'éducation et adapter les compétences	OT 10 FSE Éducation et formation pro- fessionnelle	10i 10iii	19130000€	17 %
Axe 6 - Renforcer les fac- teurs de compétitivité	OT 1 Recherche, Développement, innovation	1b	15842000€	14,08 %
Axe 7 - Diversifier et améliorer les applications TIC	OT 2 Numérique	2c	4000000€	3,56 %
Axe 8 - Soutenir la tran- sition vers une économie à faibles émissions de carbone	OT 4 Transition énergétique	4c	28 000 000 €	24,89 %
Axe 11 - Assistance technique FEDER			2908200€	2,58 %
Axe 12 - Assistance technique FSE			1592000€	1,41 %
TOTAL			112511912€	100 %

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les opérations pourront se situer dans les quartiers prioritaires ou en dehors du périmètre strict du quartier prioritaire, dans la mesure où elles visent au développement de ce quartier.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

L'ensemble des types d'actions éligibles est présenté dans le guide pratique du volet urbain du Programme opérationnel régional 2014-2020 et disponible ici:

http://www.europeidf.fr/sites/default/files/medias/2016/01/documents/guide_iti.pdf

VILLE DE PARIS



NOMBRE D'HABITANTS 2220445



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

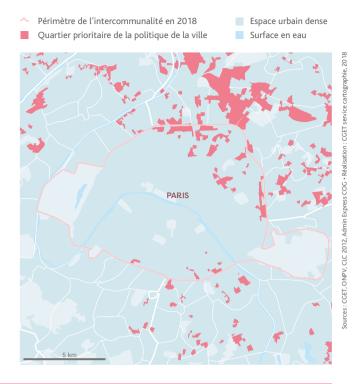
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- · Inclusion sociale (FEDER)
- Emploi (FSE)
- Inclusion sociale (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

10766966€:

- 3886232 € (FEDER)
- 6880734 € (FSE)



CONTEXTE

La Ville de Paris a mené depuis plus de dix ans une action de rééquilibrage en faveur de l'Est Parisien et de développement et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires, situés aux portes de Paris: déploiement du tramway et Grand Projet de Renouvellement Urbain avec le soutien de l'ANRU, livraison de grands programmes immobiliers d'entreprises, soutien apporté aux entreprises, filières et à l'implantation d'entreprises de l'ESS, action forte sur les conditions de logement, les espaces publics, l'amélioration de l'offre commerciale et le développement des services aux habitants. Toutefois, certains quartiers populaires restent encore enclavés. Ils souffrent du déficit de liaisons avec les communes riveraines ainsi que du déficit d'offre commerciale, d'activités économiques et d'emplois. Ils continuent à pâtir d'un déficit d'image qui impose de poursuivre les actions engagées pour créer les conditions d'une réelle attractivité économique et internationale. La situation sociale de ces quartiers reste également préoccupante avec une augmentation de la part des foyers à bas revenus et du chômage.

STRATÉGIE

Le projet ITI porté par la Ville de Paris s'insère dans une stratégie d'ensemble en faveur des quartiers populaires, portée à la fois par le contrat de ville, le PACTE et l'Arc de l'innovation, et fondée sur une nouvelle approche du développement économique à l'échelle métropolitaine. Il vise spécifiquement le territoire formé par les trois arrondissements parisiens concentrant les plus grandes difficultés (18°, 19° et 20° arrondissements) et l'EPT d'Est Ensemble. La stratégie du projet ITI vise à faire du nord est parisien un territoire d'innovation socialement responsable. Elle a pour ambition de mieux articuler les politiques de l'emploi et les politiques de développement économique, de renforcer l'impact des programmes de développement économique sur les populations et les quartiers, et de capitaliser l'expérience pour un développement économique soucieux de son impact social. Le projet ITI repose sur une articulation forte au contrat de ville et au PACTE, un adossement à l'Arc de l'innovation, locomotive du rééquilibrage du nord est parisien, ainsi qu'à des filières porteuses d'avenir pour la création d'entreprises et d'emplois au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Il se propose enfin de défricher de nouvelles méthodologies fondées sur la coopération et le développement de synergies entre acteurs économiques et acteurs de la formation et de l'emploi, dans l'objectif d'inventer des formes d'action publique plus performantes et plus adaptées aux besoins des habitants des quartiers populaires.

CONTACTS

Aurélien MICONI, Chargé de mission Plateforme cofinancements européens et nationaux aurelien.miconi@paris.fr Benjamin DUMONT, Assistant ITI Benjamin.dumon@paris.fi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

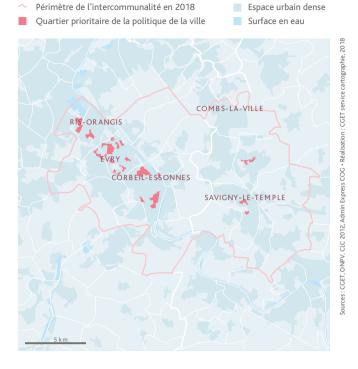
- · Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

5596676€:

- 3399825 € (FEDER)
- 2 196 851 € (FSE)



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, de la Communauté d'agglomération Seine-Essonne, de la Communauté d'agglomération de Sénart en Essonne, de la Communauté d'agglomération de Sénart, et de la ville de Grigny. Elle regroupe 24 communes sur deux départements. Avec 342 697 habitants, elle constitue le cinquième territoire francilien et est l'un des moteurs de la croissance

démographique de la région Ile-de-France. Il s'agit d'un pôle économique majeur accueillant plus de 18 500 entreprises, de nombreux sièges sociaux de grands groupes, et des industries de pointe, ainsi qu'un pôle culturel doté d'équipements de qualité. En dépit de ses atouts qui participent à son attractivité, le territoire compte 19 quartiers prioritaires qui concentrent d'importants facteurs de précarité.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud a été élaborée par la Communauté d'agglomération de Sénart et porte exclusivement sur les huit communes de cette intercommunalité. Elle concentre l'intervention des fonds européens sur les enjeux suivants:

- Le développement de l'attractivité économique du territoire à travers l'innovation les filières d'avenir
- La transition énergétique et écologique du territoire
- La cohésion sociale à la fois par le renforcement de l'offre d'équipements et services de proximité, notamment dans le domaine du numérique, et par la lutte contre le décrochage scolaire

À ce titre, elle se décline en trois orientations stratégiques:

• Renforcer l'attractivité économique du territoire en développant son potentiel d'innovation, via la mobilisation du FSE sur le soutien à la créativité et l'entrepreneuriat et la mobilisation

- du FEDER pour structurer le territoire dans une logique de spécialisation intelligente
- Renforcer l'attractivité durable du territoire afin de préserver un cadre de vie de qualité, via des projets visant à la valorisation environnementale des espaces pour leur redonner toutes leurs qualités paysagères, l'ouverture des espaces urbains vers des lieux à fort potentiel naturel, et la promotion et la mise en œuvre d'actions de développement durable à travers l'amélioration de la performance énergétique
- Promouvoir la cohésion sociale à travers le développement d'une ville inclusive et solidaire, via des actions visant à dynamiser la vie locale dans les quartiers (développement et diversification des services proposés aux habitants, actions en faveur de la connaissance et l'utilisation des TIC, développement de l'offre commerciale de proximité, réhabilitation d'équipements publics, etc.)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

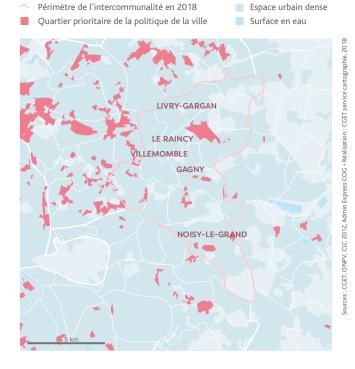
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- · Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

6401212€:

- 4395531 € (FEDER)
- 2005681 € (FSE)



CONTEXTE

Né le 1er ianvier 2016, l'EPT Grand Paris – Grand Est rassemble 385 587 habitants et est le huitième territoire de la métropole du Grand Paris. Il est formé de 14 communes de l'est et du sud-est du département de la Seine-Saint-Denis, dont les deux communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Ces dernières constituaient auparavant la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois Montfermeil qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégré et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée. Il s'agit d'un territoire au caractère résidentiel affirmé du fait de son potentiel naturel. Il est toutefois confronté, en dépit de sa position stratégique, à des problématiques de mobilités et d'enclavement car il n'est desservi directement par aucun axe routier d'importance, ni lignes de RER. Sa population, qui s'élève à 56 771 habitants, est concentrée pour plus de sa moitié dans l'un des 5 quartiers prioritaires retenus au titre du contrat de ville.

STRATÉGIE

Dans le cadre de sa stratégie urbaine intégrée, la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois Montfermeil souhaite mobiliser les fonds européens pour accompagner le raccrochage du territoire aux dynamiques franciliennes. Sont visés de façon spécifique:

- Le développement économique de proximité, l'éducation et la qualification des populations
- · La transition énergétique et écologique du territoire
- La cohésion sociale du territoire, passant par la restructuration de l'offre de loisirs du territoire, la mobilisation des habitants autour de projets et d'équipements socio-culturels, des actions ciblées visant à l'égalité des chances

À ce titre, trois orientations stratégiques ont été définies :

- Favoriser un développement économique de proximité par et pour les habitants, via une concentration des fonds européens sur le soutien à la création d'entreprises
- Développer l'attractivité résidentielle du territoire en accélérant sa transition énergétique et écologique, via la réhabilitation énergétique du bâti résidentiel, le soutien à la maîtrise des consommations énergétiques des habitants, et la mise en valeur des ressources naturelles du territoire dans le cadre de l'Arc Paysager
- Promouvoir l'excellence urbaine et la cohésion sociale à travers le développement d'une ville inclusive et solidaire.

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS - SEINE ET OISE



NOMBRE D'HABITANTS

405996



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- OT9 (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7183402€:

- 4253520 € (FEDER)
- 2929882 € (FSE)



CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la fusion de plusieurs intercommunalités, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise se situe à l'ouest de l'agglomération parisienne, autour de la vallée de la Seine, dans le département des Yvelines. Elle compte 405 996 habitants répartis sur 73 communes. Sa stratégie urbaine intégrée porte sur le territoire de l'Opération d'intérêt national Seine Aval qui se compose de plusieurs polarités urbaines constituées autour des villes de Mantesla-Jolie, des Mureaux et de Chanteloup-les-Vignes, et où plus de 80 000 habitants, soit un sur cinq, vivent en quartiers prioritaires. Les difficultés les plus aigües sont concentrées dans les grands ensembles sociaux de ces trois villes qui ont fait l'objet d'une intervention publique déjà conséquente (GPV et ANRU 1). Ces quartiers se caractérisent par la jeunesse de leur population, la part importante de non diplômés, la taille moyenne élevée des ménages, les faibles revenus des habitants, le taux de chômage important, et un dysfonctionnement urbain. Ils rassemblent 18,7 % des habitants du territoire, mais 27,3 % des chômeurs.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la CU Grand Paris Seine et Oise a pour objectif à la fois d'agir sur les disparités sociales par la résorption des inégalités sociales et spatiales, mais aussi d'être source d'attractivité et de valeur retrouvée, suscitant ainsi l'intérêt d'investisseurs privés et le développement. Les orientations se déclinent en trois enjeux principaux, à savoir:

- Réduire les disparités infra-territoriales, agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité
- Agir pour la compétitivité du territoire par une action renforcée en faveur des entreprises et des filières innovantes
- Promouvoir le développement durable par la réduction de la précarité énergétique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIÈVRE



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

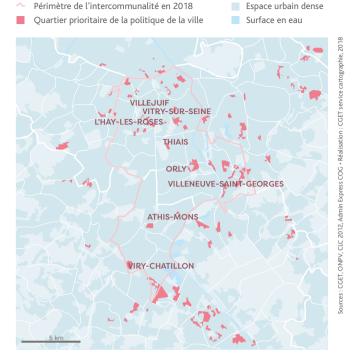
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7597581€:

- 6478307 € (FEDER)
- 1119274 € (FSE)



CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est situé dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne au sud de la métropole parisienne. Il est issu de la fusion des intercommunalités dont la Communauté d'agglomération Seine Amont qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégré et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée. L'ex-Communauté d'agglomération Seine Amont rassemble les villes de Choisy-le-Roi, d'Ivrysur-Seine et de Vitry-sur-Seine et regroupe 186 000 habitants,

8 300 entreprises et 72 000 emplois sur une superficie de 23 km². Ce territoire est aujourd'hui en pleine mutation avec de nombreux projets d'aménagement qui vont profondément changer sa physionomie et améliorer sa desserte. Mais il reste avant tout marqué par une composante sociale forte et une certaine fragilité de sa population. Le revenu médian est inférieur à celui observé à l'échelle départementale. En ce sens, la prise en compte des besoins des populations les plus fragiles, au sein d'un territoire qui connaît d'importantes transformations, apparaît comme un enjeu incontournable.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de l'ex-Communauté d'agglomération Seine Amont repose sur trois enjeux principaux:

- L'affirmation du territoire au sein de l'espace métropolitain et de la Métropole du Grand Paris
- · La confortation de la vocation économique du territoire
- Un meilleur bénéfice pour la population de la richesse générée par le territoire

Elle a pour objectif de « faire de la Seine Amont un territoire productif, innovant, et durable qui bénéficie à ceux qui y résident et y entreprennent ». Pour répondre à cette ambition, trois axes stratégiques ont été définis:

- Aménagement durable et habitat pour tous: Il s'agit d'envisager un aménagement du territoire qui intègre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- Maintien du tissu productif, soutien à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à la diversification économique: Cela vise à affirmer
 la vocation économique du territoire au sein de l'espace métropolitain avec le maintien des activités productives du territoire
 comme base du tissu économique tout en permettant la diversification: soutien à la création d'entreprises et appui au développement des filières innovantes déjà présentes sur le territoire.
- Accès à l'emploi et à la connaissance pour tous. Afin d'éviter le décrochage des populations fragilisées du territoire, cet axe affirme comme priorité pour le territoire la mise en œuvre d'actions permettant aux habitants d'avoir le plus de retombées positives possibles du développement de l'économie et des emplois à l'œuvre sur le territoire.



CONTACTS

Aurélie GAUDIN, Chargée de mission fonds européens aurelie.gaudin@seine-amont.fr

Sara WENIG, Chargée de mission appels à projets Sara. WENIG@seine-amont.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD - GRAND PARIS



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

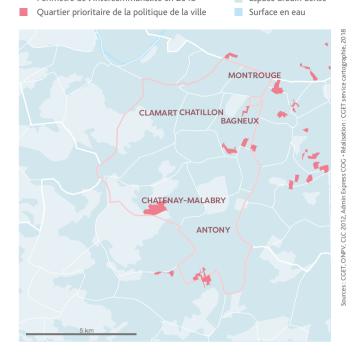
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7995719€:

- 6769388 € (FEDER)
- 1226331 € (FSE)



Fspace urbain dense

Périmètre de l'intercommunalité en 2018

CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Vallée Sud – Grand Paris est situé dans le département des Hauts-de-Seine. Il est issu de la fusion de la Communauté de communes Chatillon-Montrouge, de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et de la Communauté d'agglomération Sud de Seine qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégré et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée. L'ex-Communauté d'agglomération Sud de Seine regroupe les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff et 145 000 habitants au total. Elle compte trois quartiers prioritaires identifiés au titre de la politique de la ville et plusieurs sites de développement urbain significatifs, qui ont été pointés dans le cadre du Contrat de développement territorial signé en 2013. Ces quartiers concentrent d'importants facteurs de précarité.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de l'ex-Communauté d'agglomération Sud de Seine s'inscrit dans les ambitions de développement territorial métropolitain et a pour objectif de relier le territoire de Sud de Seine et en particulier les zones en proie à des difficultés sociales, économiques et environnementales, à la dynamique et au développement de la région francilienne. En ce sens, l'implication des fonds européens est conçue comme un véritable levier d'action pour accroître l'efficience de l'activité de Sud de Seine et ainsi réduire les disparités socio-économiques, spatiales et d'améliorer la cohésion régionale. Sa stratégie repose sur trois axes intégrés:

- Axe 1 Renforcer les facteurs de compétitivité et l'attractivité du territoire par la requalification urbaine et la mixité fonctionnelle
- Axe 2 Renforcer la formation, encourager la création d'activités et l'ESS pour contribuer à l'égalité des chances, favoriser l'employabilité des publics les moins qualifiés et consolider les leviers de retour à l'emploi
- Axe 3 Accompagner la rénovation du bâti résidentiel pour lutter contre la précarité énergétique et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE



NOMBRE D'HABITANTS

203 528



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7037118€:

- 4683292 € (FEDER)
- 2353826 € (FSE)



Fspace urbain dense

Périmètre de l'intercommunalité en 2018

CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise regroupe 203 528 habitants répartis sur 13 communes. Elle est située sur les départements du Val-d'Oise et des Yvelines, à 30 minutes de Paris et 25 minutes de l'aéroport international de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle dispose de quatre gares de RER et se situe sur les grands axes qui mènent en Normandie et au Nord de la France. Son rayonnement s'ap-

puie sur le campus universitaire (24000 étudiants, soit le deuxième pôle en Ile-de-France, hors Paris, après Orsay), le pôle administratif, culturel et commercial (ville préfecture, centre hospitalier, centre commercial régional, conservatoire à rayonnement régional, scène nationale, base régionale de loisirs), et le pôle économique fort de 100000 emplois et 4000 entreprises.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise consiste à relever les défis actuels et à venir dans le cadre de la dynamique de développement de la région francilienne et à répondre aux enjeux locaux et d'évolution de la société afin d'assurer un développement équilibré, durable et solidaire. Ainsi, face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux, Cergy-Pontoise se fixe trois enjeux prioritaires de développement à horizon 2020 :

- Renforcer la compétitivité du territoire « pour une croissance intelligente »
- Assurer le développement durable du territoire « pour une croissance durable »
- Assurer développement solidaire du territoire « pour une croissance inclusive »

Pour ce faire, la stratégie globale, articulant projets structurants et projets de proximité, concilie trois approches:

- Une approche multithématique autour du social, du développement durable et du développement économique. C'est approche est équilibrée entre les trois volets: 2-3 opérations par volet
- Une approche territoriale: avec une approche locale par quartier et une approche plus large pour son raccrochement au niveau de l'agglomération.
- Une approche stratégique: il s'agit d'un ensemble cohérent démontrant une valeur ajoutée, puisque les fonds ITI sollicités vont permettre en croisant les stratégies de croiser les financements (CPER, contrat de ville, NPNRU, FSE national).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE



NOMBRE D'HABITANTS

403770



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui (GIP des Territoires de l'Ourcq)



THÉMATIQUES

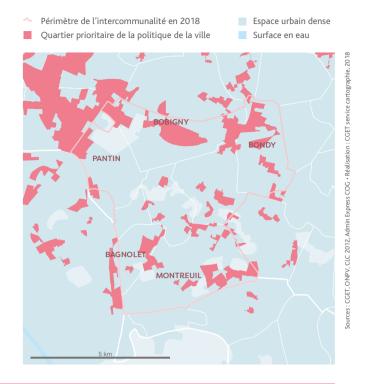
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- · Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

10 366 771 €:

- 7786428 € (FEDER)
- 2580343 € (FSE)



CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Est Ensemble succède à une Communauté d'agglomération éponyme créée en 2010 sur le même territoire. Il rassemble neuf communes du département de Seine-Saint-Denis et 403 770 habitants. Il dispose d'atouts majeurs pour s'affirmer et se développer dans les années à venir: une identité forte, une population jeune, un positionnement stratégique aux portes de Paris et à proximité de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, une richesse naturelle et paysagère, etc. Le territoire est également en pointe sur plusieurs filières économiques et domaines: artisanat d'art et luxe, création graphique et numérique, santé et biotechnologies, écoconception, ESS. Il dispose d'un potentiel foncier et des projets d'aménagement ambitieux, ainsi que d'un héritage maraîcher et agricole qui donne toute sa place à la nature en ville. Toutefois, Est Ensemble souffre d'inégalités territoriales et sociales fortes. En particulier, le territoire connaît une part importante de personnes fragiles: le revenu moyen des ménages est inférieur de 55 % à la moyenne régionale et de nombreux quartiers nécessitent des interventions prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. La population est également durement confrontée à la crise du secteur industriel qui constituait un des gisements historiques majeurs d'emplois pour le territoire, et ne bénéficie pas, en raison notamment de son faible niveau de formation et de diplôme, de la dynamique économique du territoire, due essentiellement au développement tertiaire.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée d'Est Ensemble prend appui sur son Contrat de développement territorial « La Fabrique du Grand Paris » signé entre l'Etat et les neuf villes et la Communauté en 2014, et sur son contrat de ville. Ainsi, en cohérence avec les orientations du PO régional FEDER FSE, et dans la recherche d'une synergie interfonds, le projet de territoire d'Est Ensemble affirme deux priorités:

L'économie et l'innovation, au service des habitants du territoire: « une fabrique économique et d'innovations », qui vise à:

- Conforter et développer les filières d'excellence, sources d'emplois en adéquation avec les qualifications des habitants
- Donner les outils pour devenir acteurs du Grand Paris
- Encourager l'innovation

L'amélioration du cadre urbain et environnemental: « une fabrique urbaine et environnementale », qui entend:

- Impulser une dynamique urbaine
- · Viser un logement de qualité pour tous
- Promouvoir une urbanité durable et développer les écoactivité.



CONTACTS

Juliette LIMOUZIN, Chargée de mission affaires européennes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CŒUR D'ESSONNE



NOMBRE D'HABITANTS

193634



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

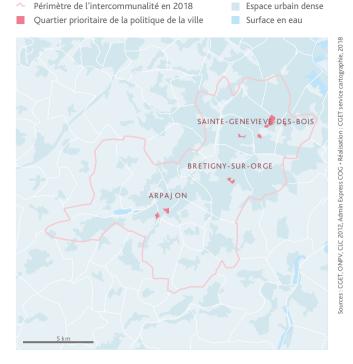
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

5951367€:

- 5626901 € (FEDER)
- 324 466 € (FSE)



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne est née le 1er janvier 2016 de la fusion de la Communauté de communes de l'Arpajonnais et de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (CAVO) qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégré et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée. Cette dernière rassemblait alors dix communes et 136 000 habitants. Forte de sa position stratégique, à la croisée d'axes routiers et ferroviaires, d'espaces naturels et de centres urbains, la CAVO bénéficie d'une importante dynamique de développement, et

de projets structurants que constituent Val Vert Croix Blanche et le réaménagement de l'ancienne Base aérienne 217. Ces deux projets permettront au territoire de se tourner vers les nouvelles dynamiques économiques centrées autour du développement durable (habitat durable, économie circulaire), le développement de la recherche et l'innovation et les pôles de compétitivité (biotech, medtech, sécurité-sureté-défense, drone). La candidature du Val d'Orge à l'appel à projet ITI a été orientée autour de ces dynamiques nouvelles que souhaitait impulser la CAVO.

STRATÉGIE

L'objectif de la stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge est de résorber les déséquilibres entre l'emploi, l'habitat et les transports afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Pour ce faire, le Val d'Orge souhaite s'appuyer non seulement sur les dynamiques actuelles, mais également sur les nouveaux supports de développement économique que sont la ZAC Val Vert et la Base Aérienne 217. La ZAC Val Vert Croix Blanche, portée par la CAVO depuis plusieurs années et qui entre désormais dans sa phase opérationnelle, est un premier levier qui permettra au territoire d'orienter son développement autour des trois piliers du développement durable. Le projet d'aménagement de la Base Aérienne 217 constitue quant à lui une opportunité pour renforcer son engagement envers l'aménagement durable du territoire et l'amélioration

de l'emploi. Sur ce site, le développement de plusieurs zones d'activité économique, avec des offres diversifiées, offrira des emplois à différents niveaux de qualification, et notamment les plus faibles, permettant ainsi de faire le lien entre ces projets d'avenir et les personnes des quartiers les plus en difficulté. Les nouvelles filières de développement qui s'ouvrent sur la BA217 renforceront également l'attractivité du territoire visà-vis des entreprises innovantes, autour de la valorisation des activités de recherche de l'IRBA et de l'INRA, dans les secteurs de la recherche, santé et la sécurité-sureté-défense, et de la constitution d'un lieu de référence en lle-de-France pour la filière drone civil, via la création d'un cluster destiné à animer cette filière sur toute la chaine de valeur.



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY-PAYS DE FRANCE



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7837223 €:

- 4354772 € (FEDER)
- 3 482 451 € (FSE)



Fspace urbain dense

Périmètre de l'intercommunalité en 2018

CONTEXTE

Créée au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France compte 42 communes et 345 763 habitants répartis sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne. Elle est le résultat de la fusion de plusieurs intercommunalités, dont la Communauté d'agglomération Val de France, porteuse d'un ITI au titre de la programmation 2014-2020 des fonds européens. Le territoire bénéficie de la présence de l'aéroport international Paris – Charles de Gaulle et de celui du Bourget, et va connaître de nombreux projets d'envergure tels qu'Europacity, l'International Trade Center, les gares de la ligne 17 du Grand Paris Express, ce qui en fait un territoire stratégique du Grand Paris. En dépit de cette dynamique économique et démographique, c'est aussi un territoire fragilisé. Le taux de chômage est parmi les plus importants d'Ile-de-France et le tissu entrepreneurial composé de très petites entreprises qui restent fragiles. Ce phénomène est particulièrement prégnant sur le territoire de l'ancienne agglomération Val de France, qui rassemble les communes de Sarcelles, Villiers-le-Bel, Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse et Bonneuil-en-France, et où 75 % de la population vit en QPV.

STRATÉGIE

Le projet de la stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays de France a identifié deux objectifs majeurs: rendre le territoire attractif et offrir à ses habitants l'opportunité d'accéder à un emploi durable. En ce sens, elle entend:

- Renforcer l'attractivité du territoire en poursuivant une politique de développement urbain durable, via des actions qui ciblent la mixité fonctionnelle et la préservation de la biodiversité par la protection et la mise en valeur de la trame verte et bleue
- Renforcer l'image économique du territoire en misant sur l'innovation, à travers la réalisation de projets d'excellence comme la Maison du Numérique et la mise en place d'une stratégie de développement économique qui s'appuie sur le numérique
- Réduire les disparités infra-urbaines en soutenant une croissance inclusive, via une pluralité d'actions destinées à une population fragilisée avec une difficulté structurelle d'accès à l'emploi en raison de l'absence de formation adéquate et de prérequis (savoir-faire, savoir-être, maitrise de la langue) et d'accès aux droits.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL



NOMBRE D'HABITANTS

352 589



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

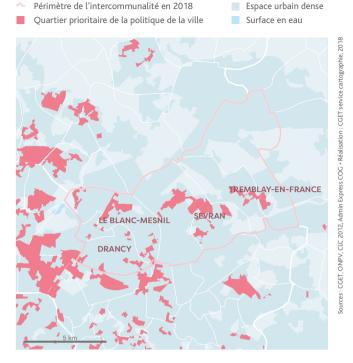
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7754516€:

- 5991117 € (FEDER)
- 1763399 € (FSE)



CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Paris Terres d'envol est issu de la fusion de l'ex-Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget et de l'ex-Communauté d'agglomération Terres de France, qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégrée et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée, ainsi que deux communes qui faisaient parties d'un syndicat mixte, le SEAPFA. Il se situe dans le département de Seine-Saint-Denis au nord-est de Paris. Le territoire de l'ex-Communauté d'agglomération Terres de France regroupe les villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte et rassemble 120 355 habitants. 5 800 entreprises y sont implantées, et le nombre d'emplois proposés est d'environ 50 000. L'aéroport international de Paris Charles-de-Gaulle (CDG) et le Parc international des Expositions de Villepinte symbolisent le dynamisme économique du territoire et en font un pôle d'activité majeur au niveau métropolitain et international. Toutefois, les inégalités territoriales et la précarité sont fortement marquées sur ce territoire et constituent un enjeu majeur. 36 % des habitants vivent en effet en QPV. Ces derniers restent faiblement concernés par le dynamisme économique du territoire, et ont, pour beaucoup d'entre eux, des conditions de vie difficiles.

STRATÉGIE

Le projet de territoire portée par l'EPT dans le cadre de l'appel à projet ITI se décompose en 4 thèmes:

- Emploi, formation, insertion: pour un meilleur accès à l'emploi sur le territoire
- Amélioration du logement
- · Renforcement les qualités paysagères
- Lutte contre les discriminations

Ces quatre grands thèmes s'inscrivent pleinement dans les grands enjeux du territoire francilien et sont en cohérence avec les objectifs de la stratégie « Europe 2020 ». À noter qu'ils étaient d'ores et déjà inscrits dans les documents de planification de la Communauté d'agglomération Terres de France: les 2 CDT, le PCET, le PLH, et le contrat de ville intercommunal. Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'ITI de la Communauté d'agglomération Terres de France auront pour objectif de renforcer la portée de ces dispositifs d'agglomération.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE



NOMBRE D'HABITANTS

421566



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

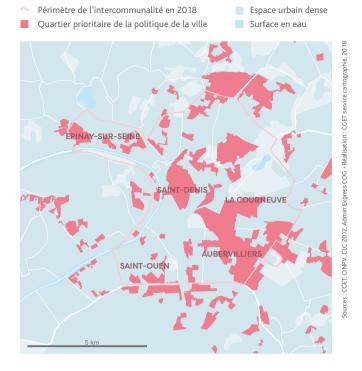
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- · Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

7101267€:

- 1732333 € (FEDER)
- 5 3 6 8 9 3 4 € (FSE)



CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Plaine Commune succède à une Communauté d'agglomération éponyme créée en 2001 et qui avait le même territoire. Il rassemble neuf communes et 421566 habitants, et se situe dans le département de Seine-Saint-Denis. Bénéficiant d'un positionnement stratégique en Ile-de-France, à proximité immédiate de Paris, entre la Défense et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, et dotée de grandes universités et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, Plaine Commune est un des grands pôles de développement économique de la région. Pourtant en raison de son proche passé industriel, ce territoire populaire reste encore marqué par la dureté de son cadre urbain et une persistance, voire une dégradation de la situation notamment en matière de contrastes urbains, d'insuffisance d'équipements publics, de précarité sociale et d'inadéquation croissante entre l'offre et la demande d'emploi. Un phénomène que la crise économique de 2008 a accentué.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de Plaine Commune est conçue pour œuvrer au dynamisme de la métropole tout en en tirant parti et profit pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire et des habitants. Il conjugue la réponse aux préoccupations quotidiennes des habitants et des acteurs d'aujourd'hui, avec la prise en compte des enjeux du XXIº siècle : nécessaire transition énergétique, changements climatiques, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources, renforcement des inégalités, etc. Le succès de ces ambitions repose sur la définition d'une stratégie territoriale qui développe les orientations du projet de territoire en trois axes:

- Offrir à tous un cadre de vie de qualité et durable
- Mailler le développement économique, le développement local, l'emploi pour favoriser l'inclusion
- Valoriser la culture et la création, facteurs de développement et de reconnaissance pour le territoire et ses habitants.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR



NOMBRE D'HABITANTS

309 423



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

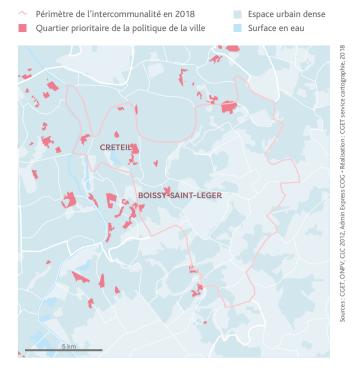
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- · Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- · Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

5390000€:

- 4080000 € (FEDER)
- 1310000 € (FSE)



CONTEXTE

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir est issu de la fusion de trois intercommunalités, dont la Communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val de Marne, qui a répondu à l'appel à projets pour un investissement territorial intégrée et dont le territoire constitue le périmètre de la stratégie urbaine intégrée. Le territoire de l'ex-Communauté d'agglomération Plaine Centrale Val de Marne rassemble les villes de Créteil. Alfortville et Limeil-Brévannes soit 156 500 habitants. Il constitue un des plus gros bassins d'emplois du sudest francilien avec 70 000 emplois salariés et accueille des inducteurs forts comme l'Université Paris-Est Créteil, un pôle hospitalier majeur, un réseau de transports en commun dense et diversifié, un tissu économique riche, combinant TPE-PME et groupes à dimension internationale, ou encore des équipements culturels et sportifs de premier ordre. Une partie de la population demeure à l'écart de ce potentiel, et dispose de revenus sensiblement moins élevés que la moyenne régionale. Elle est par ailleurs plus précarisée, avec un taux de chômage plus important qu'en Ile-de-France et avec des niveaux de formation en moyenne inférieurs.

STRATÉGIE

La stratégie de l'ex-Communauté d'agglomération Plaine Centrale s'articule autour de deux axes:

Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement économique, avec pour objectifs :

- Augmenter le taux d'entreprises bet d'équipements économiques par habitant
- Augmenter le nombre d'entreprises créées et leur taux de pérennité
- Augmenter les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et l'innovation
- Favoriser la diffusion des TIC et la réalisation d'espaces partagés, d'outils et d'applications numériques auprès du plus grand nombre

Assurer l'égalité des chances pour ses habitants, avec pour objectifs :

- Augmenter le taux d'équipements publics de proximité susceptibles de proposer des accompagnements sociaux renforcés à ces publics
- Augmenter sensiblement le nombre d'entreprises créées par les habitants des quartiers prioritaires et/ou par les femmes
- Favoriser l'accès au droit pour les publics les plus en difficultés et potentiellement les plus discriminés
- Permettre aux populations immigrées d'acquérir la maîtrise de la langue française nécessaire à leur insertion
- Lutter contre la précarité énergétique.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

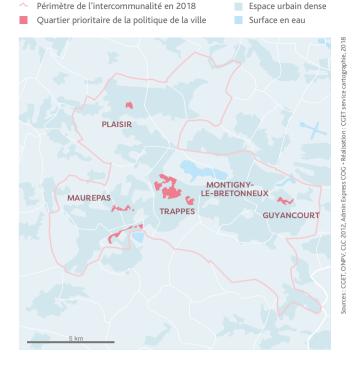
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

5200000€:

- 2660000 € (FEDER)
- 2540000 € (FSE)



CONTEXTE

Située dans l'est des Yvelines, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines se positionne à l'articulation entre le cœur urbanisé de la région et la couronne rurale en frange de cette métropole, et combine donc des enjeux urbains, humains, naturels et écologiques forts. Elle rassemble, depuis le 1^{er} janvier 2016, douze communes et près de 230 000 habitants. Le périmètre de la stratégie urbaine intégrée porte toutefois sur les seules 7 communes que comptaient la Communauté d'agglomération au moment où elle a répondu à l'appel à projets. Le territoire constituait alors le second pôle économique de l'ouest parisien avec 77 000 actifs résidents, 108 000 emplois, 9 000 établissements économiques et 1 500 immeubles d'entreprises. En dépit de ces atouts, le territoire compte d'importantes poches de précarité avec une concentration des ménages à bas revenus au sein des 5 QPV répartis sur les communes d'Elancourt, La Verrière, Trappes et Guyancourt.

STRATÉGIE

L'objectif de la stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est de faire de Saint-Quentin un symbole de l'excellence française en portant une politique économique innovante, dynamique et inclusive, permettant au territoire de s'intégrer dans un pôle métropolitain plus large et de rayonner au-delà de l'Ile-de-France. Ce projet s'articule autour de 3 axes structurants:

- Affirmer le rôle de l'innovation comme moteur, pour accroître l'activité économique, répondre à l'échelle locale aux nouveaux défis du développement durable et gérer au mieux les risques engendrés par les crises économiques et écologiques;
- Faire de l'aménagement du territoire le socle de sa performance et de son attractivité en offrant aux habitants, salariés et entreprises, des conditions optimales pour leur domiciliation et leur vie quotidienne, dans un cadre de vie de qualité;
- Permettre à tous les habitants d'investir les atouts du territoire car il s'agit de mener le projet territorial de manière inclusive, pour et avec l'ensemble des habitants, afin qu'il contribue à pallier les disparités.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

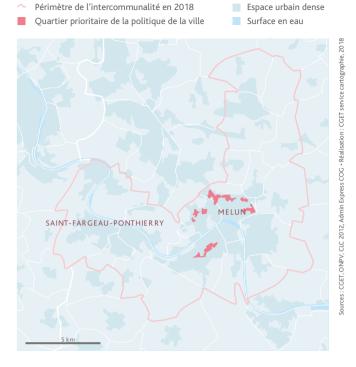
- Recherche, développement, innovation (FEDER)
- · Numérique (FEDER)
- Transition énergétique (FEDER)
- Environnement et Patrimoine (FEDER)
- Inclusion sociale (FEDER et FSE)
- Emploi (FSE)
- Éducation et formation professionnelle (FSE)



ENVELOPPE FESI

5060000€:

- 2820000 € (FEDER)
- 2240000 € (FSE)



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Melun Val de Seine rassemble 20 communes et 128 000 habitants. Toutefois, seulement 14 de ces communes sont concernées par sa stratégie urbaine intégrée. Ce territoire comprend un centre urbain composé de 3 communes urbaines regroupant les trois quarts de la population totale: Melun, Dammarie-les-Lys et Le Mée, autour desquelles s'étend le paysage briard aux caractéristiques périurbaines et rurales. Il se distingue par un revenu fiscal médian parmi les plus faibles de Seine et Marne et 36,7 % des résidences principales sont des logements sociaux. Une part croissante des habitants, notamment des jeunes, sont par ailleurs sans emploi. De fait, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine entend mener une politique volontariste afin de résorber la précarité sociale et économique qui touche une partie de sa population.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine intègre les problématiques économiques, urbaines et sociales du territoire. Elle repose sur trois objectifs directeurs cohérents:

- La compétitivité de son territoire dans un environnement concurrentiel accru
- La solidarité de ses territoires et de ses populations pour surmonter ou éviter les risques de relégations sociales et territoriales
- Les équilibres du développement durable. Le Contrat Local de Santé et le Contrat d'Intérêt National, signés en mars 2017, constituent aujourd'hui deux nouvelles références principales et complémentaires à la mise en œuvre de cette stratégie. Ces outils pourront être intégrés à la réalisation des projets ITI sur le plan local.



LA RÉUNION

→ PO LA RÉUNION

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		→ ITI URBAII	N
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	122 100 000 €	NC*	122 100 000 €
Part du PO dédiée au DUI	10,8 %	NC	10,8 %
Montant programmé au 31/12/2017	27237000€	NC	27237000€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	22 %	NC	22 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'armature urbaine de La Réunion est marquée par une polarité des services et des emplois sur quatre pôles principaux et six pôles secondaires. Toutefois, ces dix pôles ne regroupent que la moitié de la population de l'île. Une bonne partie du tissu urbain de l'île est donc éclatée entre de nombreux pôles, quartiers et bourgs, voire disséminée. C'est pourquoi la Région a choisi d'ouvrir les ITI aux cinq EPCI du territoire. Les orientations stratégiques du développement urbain sont définies par le SAR¹.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

5 autorités urbaines ont été désignées:

EPCI	MONTANT FEDER PRÉVISIONNEL 2015-2017*
CA du Sud (CASUD)	7370000€
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	45 070 847 €
Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)	4952000€
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)	16247000€
Territoires de la Côte Ouest (TCO)	13662000€

^{*} La mise en œuvre opérationnelle des ITI distingue deux périodes (2015-2017 et 2018-2020). Seuls les montants prévisionnels arrêtés pour 2015-2017 sont indiqués dans ce tableau.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 3 - Améliorer la compétitivité des entreprises	OT 3 Compétitivité des PME	3d	28750000€	23,6 %
Axe 4 - Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique	OT 4	4a	74880000€	61,3 %
	OT 4 Transition énergétique	4c		
		4e		
Axe 7 - Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population	OT 9 Inclusion sociale	9b	18470000€	15,1 %
	TOTAL		122 100 000 €	100

¹ Schéma d'aménagement de la Réunion

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La stratégie proposée devra être en cohérence avec les contrats de ville.

Dans le cadre de la PI 9b, le FEDER interviendra, entre autres, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en complément de l'ANRU. Le volet « restructuration urbaine des quartiers » leur sera dédié. Pour les espaces publics structurants du schéma d'aménagement régional, l'ensemble des zones urbaines sont concernées.

L'une des raisons de ce choix est le décalage du calendrier du PO par rapport à celui du NPNRU. En effet, les projets sur les quartiers prioritaires seront décalés dans le temps, dans l'attente de la finalisation de la politique ANRU.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur la PI 3d, OS 06:

La création et modernisation de zones d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises

Sont éligibles sur la PI 4a, OS 07:

 La réalisation et l'exploitation d'un réseau de production et de distribution de froid à partir des eaux marines profondes

Sont éligibles sur la PI 4c, OS 09:

 La production d'eau chaude sanitaire pour les logements sociaux et bâtiments publics en milieu urbain à partir de l'énergie solaire

Sont éligibles sur la PI 4e, OS 10:

- La réalisation de pôles d'échanges superstructure transport-études de transport par câble
- Les programmes d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et stations RRTG TCSP

Sont éligibles sur la PI 9b, OS 20:

- Le soutien aux études stratégiques de développement urbain durable
- La requalification et l'embellissement des espaces publics structurants des centralités du SAR
- La restructuration urbaine des quartiers sensibles: équipements publics et de proximité, voiries, espaces publics

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE RÉUNION EST (CIREST)





NOMBRE D'HABITANTS 124652



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FEDER 2015-2017

4952573€



CONTEXTE

Le territoire de la CIREST se caractérise par la présence de deux bassins de vie complémentaires, celui de Saint-André – Bras-Panon – Salazie et le bassin Saint-Benoît – Bras-Panon – Sainte-Rose – La Plaine des Palmistes. La partie littorale du territoire attire 84 % de la population. La CIREST bénéficie d'une population jeune et d'un relatif dynamisme économique avec un parc d'entreprises en progression. Toutefois, le territoire se caractérise par une population faiblement qualifiée et précarisée, avec le revenu médian le plus faible de la Réunion.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la CIREST se focalise sur les zones urbaines des communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît et en particulier sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle s'articule autour de deux axes stratégiques prioritaires:

- Structurer et développer l'armature urbaine en privilégiant la complémentarité et la cohérence des espaces. Cet axe vise à maîtriser l'étalement urbain tout en répondant à la croissance démographique que connaît le territoire: création de logements et d'une offre immobilière à destination des entreprises.
- · Améliorer les conditions et la qualité de vie sur le territoire pour un développement urbain durable. Cela doit être rendu possible par le désenclavement des fonctions urbaines et la requalification des espaces, la promotion du développement économique et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires.

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)



Périmètre de l'intercommunalité en 2018



NOMBRE D'HABITANTS 182777



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FEDER 2015-2017

16 246 978€



Fspace urbain dense

CONTEXTE

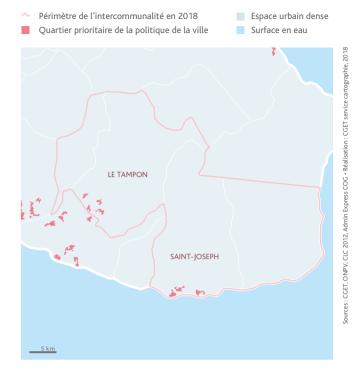
La CIVIS constitue un territoire très diversifié, composé du littoral dont l'armature urbaine se structure, les mi-pentes sous pression qui constituent un nouvel espace de conquête urbaine face à la saturation du littoral, et les hauts qui présentent un patrimoine rural de qualité et souffrent d'un éloignement aux bassins de population et aux infrastructures. Représentative de la dynamique que connaît le bassin sud, la CIVIS connaît une croissance démographique importante. Toutefois, la densification reste faible et les espaces les plus denses ne représentent que 19 % des espaces urbains. Ainsi, la CIVIS doit pouvoir augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants, tout en densifiant les pôles urbains afin de préserver la qualité du cadre de vie et assurer une armature urbaine cohérente. Malgré une progression constante du niveau de formation, sont constatés des retards en matière de formation et un taux de chômage qui demeure élevé. Les créations d'entreprises sont néanmoins en augmentation et tout particulièrement dans les secteurs du tourisme et du commerce. Le territoire compte onze quartiers prioritaires concentrés au sein des communes de Saint-Louis et Saint-Pierre.

STRATÉGIE

Le périmètre de l'ITI s'étend sur les cinq communes de la CIVIS qui constituent sa zone urbaine: L'Etang-Salé, Saint-Louis, Saint-Pierre, Petite-Ile, Les Avirons. Sa stratégie se décline en deux axes:

- Structurer l'armature urbaine de la CIVIS via, la structuration de l'offre immobilière d'entreprises, le soutien à une mobilité durable et la requalification des espaces publics.
- · Améliorer la qualité de vie sur le territoire de la CIVIS en encourageant la sobriété énergétique des bâtiments, en revitalisant les quartiers sensibles et enfin, en développant via la réalisation d'études, la stratégie de développement urbain durable intégrée de la CIVIS.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD (CASUD)





NOMBRE D'HABITANTS 125247



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FEDER 2015-2017

7369968€

CONTEXTE

Située dans le bassin Sud de la Réunion, la Communauté d'agglomération du Sud regroupe quatre communes (Entre-Deux, Tampon, Saint Joseph et Saint Philippe). Elle connaît une importante dynamique démographique, et s'apprête à accueillir d'ici 2030 45 000 habitants supplémentaires, dont 30 000 seront localisés sur la seule commune du Tampon. Cela pose de forts enjeux en termes d'aménagements, d'équipements (énergie, logement, transport, déchets...) et de protection des espaces naturels.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine durable intégrée dans laquelle s'inscrit l'ITI CASUD s'articule autour de trois axes principaux:

- Développer une mobilité urbaine multimodale durable à partir d'un axe structurant de transport collectif sur le territoire. L'accent sera porté sur la modernisation et la création de pôles d'échanges multimodaux.
- Rééquilibrer le territoire, renforcer la signalétique économique et l'accès aux entreprises, via la création et la réhabilitation de zones d'activités.
- Soutenir la cohésion sociale à travers l'amélioration des services à la population, la réalisation de logements, l'aménagement des espaces dans les quartiers prioritaires afin de répondre au défi démographique.

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST (TCO)



NOMBRE D'HABITANTS 215351



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FEDER 2015-2017

13661634€



CONTEXTE

Regroupant les cinq communes de la microrégion ouest (La Possession, Le Port, Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu), le TCO est l'intercommunalité la plus importante en termes de population, et s'apprête à accueillir près de 22 000 habitants supplémentaires d'ici 2030. Pour répondre aux forts enjeux de développement et d'aménagement de son territoire, le TCO doit structurer son armature urbaine, en encourageant l'intensification de l'aménagement urbain et en favorisant le rééquilibrage territorial et social à tous points de vue (services, commerces, transports collectifs...).

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée du TCO retient trois axes prioritaires:

- Accroître le dynamisme du système productif, via en particulier la création et la modernisation des zones d'activités économiques
- Valoriser la ressource énergie, en favorisant le recours aux énergies renouvelables au travers de la production d'eau chaude sanitaire dans les parcs de logements et les bâtiments tertiaires, et de la réalisation de projets de pôles d'échanges
- Promouvoir l'équité territoriale et sociale et la durabilité environnementale, en améliorant notamment les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires par la création ou la réhabilitation d'équipements publics et de proximité, de voiries et d'espaces publics.

COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DU NORD DE LA RÉUNION (CINOR)



NOMBRE D'HABITANTS 199 409



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FEDER 2015-2017

45069847€



CONTEXTE

Regroupant les communes de Saint Denis, de Sainte Marie et de Sainte Suzanne, la CINOR accueille plus d'un cinquième de la population de l'île de La Réunion, avec une croissance démographique de +1,3 % en moyenne par an. Le relief particulier découpe le territoire en cinq espaces: le littoral (concentrant les centres-villes denses et une majorité des équipements et services), les mi-pentes (essentiellement résidentielles), les hauts, les espaces naturels protégés et la Montagne. Le développement urbain présente des enjeux forts en termes d'organisation de l'espace et de mobilité.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la CINOR se décline autour des axes suivants:

- Développer l'attractivité économique du territoire, en organisant le développement économique au travers d'une diversification de l'offre d'immobilier et d'un renforcement de la capacité d'accueil des entreprises
- Organiser un développement urbain respectueux du territoire, en favorisant en particulier la production des énergies alternatives et renouvelables, et la mobilité durable
- Valoriser le cadre de vie, notamment en assurant l'équilibre entre les espaces et en améliorant les conditions de vie dans les quartiers sensibles.



MARTINIQUE

→ PO MARTINIQUE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	18 23 5 000	€ 8000000€	26 235 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	4,10 %	10,91 %	5,04 %	
Montant programmé au 31/12/2017				
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017				

CADRAGE STRATÉGIQUE

La Région Martinique a fait le choix de proposer des Investissements territoriaux intégrés (ITI), spécifiquement orientés vers les poches de précarité et de pauvreté de l'île. Cette démarche ITI, uniquement tournée vers les territoires abritant des quartiers prioritaires de la politique de la ville, couvre six OT FEDER et FSE, intégrant les différentes dimensions d'un projet de territoire.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

3 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
Ville de Fort-de-France	10 000 000 €
CAP Nord Martinique	8728058€
Ville du Lamentin	7948 500 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 1 – Innovation pour la croissance	OT1 Recherche, Développement, Innovation	1b	1000000€	3,8%
Axe 3 – Performance et compétitivité pour la croissance	OT3 Compétitivité des PME	3b	9735000€	37,1%
Axe 4 – Réponses à l'urgence énergétique	OT4 Transition énergétique	4c	3 500 000 €	13,3 %
Axe 6 - Préservation et valorisation de l'environnement	OT6 Environnement et Patrimoine	6a 6b 6c	1000000€	3,8%
Axe 8 – Création d'emplois	OT8 Emploi	8ii 8iii	8000000€	30,5%
Axe 9 – Attractivité et inclusion dans les territoires	OT9 Inclusion sociale	9a	3000000€	13,3%
TOTAL			26235000€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les stratégies présentées par les territoires dans le cadre des ITI devront concerner les quartiers prioritaires de la politique de la ville et être articulées avec les contrats de ville. Toutefois, le périmètre de la stratégie n'est pas restreint au quartier prioritaire mais pourra englober l'ensemble du territoire du chef de file, du moment que les opérations bénéficient aux publics des quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Au titre de l'OT 1, les actions auront pour objectifs l'innovation et le transfert de technologie en reflet de la S3 notamment par la mise en place d'« éco-quartiers » via :

- · Les éco-constructions adaptées au risque sismique
- L'utilisation des énergies renouvelables en faveur de la transition énergétique
- Les TIC pour faire de ces sites urbains des hot spots de connectivité numérique

Au titre de l'OT 3, les actions auront pour objectifs :

- Faciliter le parcours des entrepreneurs, améliorer les lieux d'accueil et d'implantation d'activités en visant la mixité des fonctions dans les quartiers prioritaires
- · Soutenir les investissements des entreprises dans ces quartiers

Au titre de l'OT 4, il s'agira de répondre aux enjeux prégnants de précarité énergétique. Les actions menées visent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans les logements et les bâtiments publics et à réduire la facture énergétique des ménages les plus fragiles et de proposer des modes alternatifs de « vivre urbain et durable ».

Au titre de l'OT 6 les actions auront pour objectifs :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, moderniser et rationnaliser les équipements d'assainissement et de gestion des déchets dans les territoires urbains les plus fragiles
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel urbain

Au titre de l'OT 8 les actions auront pour objectifs :

- Apporter des réponses à la question de l'emploi des jeunes qui en sont le plus éloignés
- Susciter et accompagner la dynamique entrepreneuriale dans ces quartiers, notamment les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire
- Contenir le phénomène de délinquance et d'insécurité en milieu urbain par la mise en activité notamment des Neets

L'OT 9 vise la mise à niveau des **équipements culturels et sportifs** et la création de **structures d'accueil de la petite enfance.**

VILLE DE FORT-DE-FRANCE



NOMBRE D'HABITANTS 83 651



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Recherche, développement, innovation
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- · Emploi
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

10000000€



CONTEXTE

Capitale régionale, Fort-de-France occupe une position centrale au cœur de la Martinique. C'est un territoire riche sur le plan naturel: eau, mosaïque de paysages, biodiversité, forêts, mangrove etc. et culturel: patrimoine riche et varié, diversité ethnique et confessionnelle. Sa façade maritime et la présence d'un aéroport en font une interface sur la Caraïbe et le monde. Elle est cependant confrontée aujourd'hui à des enjeux sociaux et urbains multiples: périurbanisation, dégradation de son infrastructure urbaine, manque de foncier constructible, risques naturels, déficit d'offre de formation, vieillissement de sa population en raison du départ des jeunes, précarité sociale et nouvelles exclusions. Un quart de la population de Fort-de-France vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la nouvelle convention du NPNRU concerne sept quartiers, qui représentent des caractéristiques et enjeux spécifiques. L'ITI a donc vocation à répondre aux besoins des quartiers prioritaires, tout en s'intégrant dans une ambition de la Ville d'un urbanisme pensé, conçu et programmé, pour rompre avec « l'urbanisme d'urgence » et de rattrapage dont la ville a longtemps été tributaire.

STRATÉGIE

La stratégie de l'ITI se trouve au croisement du contrat de ville, du NPNRU, de la politique d'attractivité et de marketing territorial, ainsi que celle des mobilités. Elle se décline en quatre axes:

- Axe 1: Redonner une attractivité à la ville capitale de Martinique: parachever les aménagements attractifs de la ville, mettre en valeur sa richesse patrimoniale et paysagère, renouveler et diversifier son habitat
- Axe 2: Poursuivre la transformation des quartiers: parachever l'intégration urbaine des quartiers informels et accompagner la transition urbaine de Fort-de-France en soutenant les aménagements et habitats alternatifs et attractifs
- Axe 3: Fort-de-France Ville Solidaire: agir en faveur du lien social et intergénérationnel, de la jeunesse des quartiers, lutter contre le décrochage scolaire, accompagner le vieillissement de la population, le développement économique de proximité et la création d'emplois
- Axe 4: Fort-de-France durable, avec la transition énergétique: protéger la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel, diversifier les modes d'accessibilité et de mobilité, faire de la ville un laboratoire innovant en matière d'écologie urbaine.

CAP NORD MARTINIQUE



NOMBRE D'HABITANTS

105 978



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Recherche, développement, innovation
- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

8728058€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays Cap Nord Martinique a été créée au 1er janvier 2014. Elle rassemble 18 communes et près du quart de la population de l'île, sur une superficie de près de la moitié du territoire martiniquais. Sur ce territoire, les villes du Robert et de Sainte-Marie – les plus peuplées de l'agglomération – sont les seules concernées par la politique de la ville. Les deux communes sont, de manière générale, confrontées à de nombreuses fragilités sociales et économiques, concentrées dans les quartiers prioritaires. Les deux villes bénéficient cependant de nombreux atouts géographiques et naturels (façade maritime importante, forêts, sites remarquables, rivières et sources) et d'un patrimoine agricole (canne, rhum, banane, cacao) et culturel (patrimoine religieux, gastronomie, musées) qui sont autant d'atouts pour un développement économique endogène. Au regard du diagnostic de territoire, les besoins identifiés pour les quartiers concernent les aménagements, équipements et logements, l'accès aux services, l'attractivité et l'emploi, l'accompagnement familial et social, le lien social et la convivialité.

STRATÉGIE

La stratégie de l'ITI vise à faire de l'équité territoriale le vecteur de l'attractivité de ces territoires pour un développement urbain durable. Articulée avec l'ensemble des démarches sur le territoire, elle se décline en deux axes stratégiques:

- Remobiliser la population: accompagnement vers l'emploi et soutien au développement d'activité (lever les freins à l'emploi, esprit d'entreprise, adéquation offre/demande), logement durable (lutte contre l'insalubrité et les risques d'inondations, adaptation du logement aux personnes âgées) et cohésion sociale (prendre en compte les jeunes inactifs, développer les usages du numérique et développer les actions vers les personnes âgées)
- Conforter l'attractivité des territoires: agir sur l'urbain comme vecteur d'attractivité (restaurer les équipements publics, compléter le mobilier urbain, développer les conditions de l'entreprenariat), valoriser le patrimoine et le paysage (patrimoine naturel, eaux de baignade), favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels (réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre).

vannice.sebastien@capnordmartinique.fr

VILLE DU LAMENTIN



NOMBRE D'HABITANTS

39 926



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



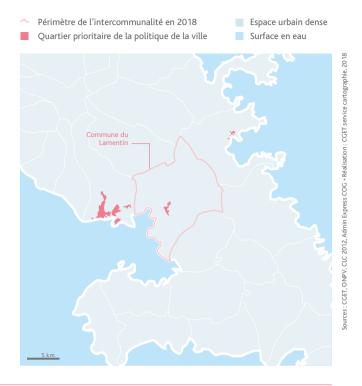
THÉMATIQUES

- Recherche, développement, innovation
- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine
- · Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

7948500€



CONTEXTE

Située au centre de la Martinique, la commune du Lamentin est constituée d'une riche et vaste plaine alluviale bordée de mangroves et traversée par les rivières de la Lézarde et de Longvilliers. Son organisation spatiale est composée de quatre entités: un territoire à dominante économique et fonctionnelle, un territoire urbain dense, un territoire périurbain à l'ouest, un milieu peu dense à l'est et au nord de la commune, à dominance rurale. Le territoire rencontre des faiblesses en termes physiques et naturels, en raison de sa topographie, des risques naturels, d'un tissu urbain complexe et fragmenté, un centre limité, et une croissance démographique explosive qui a des conséquences sur sa structure sociodémographique et urbaine. La ville bénéficie cependant d'atouts propres à des fonctions de centralité urbaine, grâce à sa position économique stratégique, ses capacités résidentielles, lieux de services et de commerces, équipements et infrastructures de transports.

La politique de la ville concerne un quartier, qui représente un enjeu pour l'avenir du centre-ville et de l'agglomération du fait des indicateurs de fragilité qu'il présente: dysfonctionnements urbains, situation socio-économie préoccupante, centre-ville en perte de vitesse, insécurité, besoins sanitaires spécifiques, urbanisation fragmentée...

STRATÉGIE

La stratégie de l'ITI s'appuie sur la stratégie du contrat de ville. Elle est organisée en deux axes:

- Axe 1: Aménagement et attractivité du territoire Développer une ville et des quartiers où il fait bon vivre: favoriser le rayonnement des pôles d'attractivité; participer à la réduction de la facture énergétique et à l'amélioration du cadre de vie; contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel pour un développement économique et social durables; accompagner la réalisation de projets favorisant la requalification urbaine.
- Axe 2: Cohésion sociale et épanouissement des personnes Développer une ville solidaire: favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des populations issues des quartiers identifiés grâce à la mise en place de partenariats innovants publics et privés; accompagner les projets relevant de l'économie sociale et solidaire; améliorer la connaissance du territoire pour un développement économique, social et environnemental pérenne.



MAYOTTE

→ PO MAYOTTE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	7 400 000 €	1 000 000 €	8 400 000 €
Part du PO dédiée au DUI	5 %	2 %	4 %
Montant programmé au 31/12/2017			
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017			

CADRAGE STRATÉGIQUE

Au regard de la densité démographique et des besoins identifiés dans les communes, développer un ITI pour des programmes urbains intégrés apparaît comme particulièrement utile pour Mayotte. Il s'agit d'intégrer le renouvellement urbain, l'action sur le cadre de vie, les interventions à caractère d'insertion économique, la consolidation de la vie collective et du lien social, la politique de la jeunesse et d'accompagnement des familles en un ensemble de programmes territoriaux cohérents. La situation en termes de développement urbain et social est extrêmement critique dans certaines aires urbaines de Mayotte, notamment dans le quartier de Kaweni (13 276 habitants en 2012) qui abrite le plus grand bidonville de France et qui constitue le principal point d'entrée de l'immigration clandestine. Le climat social y est particulièrement dur dans un contexte d'insécurité (cambriolages, agressions, incivilités...) et d'**insalubrité**. Ce quartier est le noyau urbain le plus dense de Mamoudzou, il a été donc décidé de concentrer les crédits sur son périmètre.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

1 candidat a été retenu :

EPCI	MONTANT FEDER
Commune Mamoudzou	8 400 000 €

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

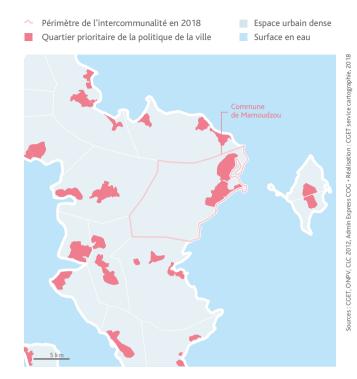
Dans le cadre de cette opération de développement urbain intégré, les projets seront de plusieurs types :

- Aménagement et développement de services collectifs
- · L'amélioration des circulations
- · Le soutien à la création d'emplois
- · L'animation de la vie sociale

Sur un foncier qui sera aménagé par des financements de l'Etat, il s'agit :

- D'accompagner la production de logements de façon exemplaire sur le plan de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies alternatives
- De mettre en œuvre des services sociaux et médico-sociaux de proximité
- D'améliorer ou de construire les réseaux d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets exemplaires et efficaces, ainsi que les réseaux TIC.

VILLE DE MAMOUDZOU





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



ENVELOPPE FESI

7400000€

CONTEXTE

Le quartier de Kaweni, « le plus grand bidonville de France », concerné par l'Investissement territorial intégré, rassemble 26 % de la population de Mamoudzou. Il accueille une population très jeune, 65 % de la population à moins de 25 ans, mais aussi une importante communauté étrangère puisque 54 % de la population est non française. Le revenu moyen par ménage de 5 434 € par an. Le quartier fait face à une délinquance importante, de plus en plus juvénile. Pour autant, le quartier bénéficie d'un potentiel naturel à préserver : mangrove, zone maraîchère... mais avec des besoins importants de gestion urbaine de proximité. L'offre de logement est précaire, 85 % des logements sont de type maisons en tôle et 68 % n'ont pas accès à l'eau potable.

Le quartier est situé à proximité d'une zone d'activité économique, où sont traités 80 % des conteneurs du port de Longonu, qui représente 5 000 emplois, 770 entreprises, 30 % de la valeur ajoutée produite sur l'île. Cette activité bénéficie peu au quartier, le taux d'emploi est de 27,9 %.

La question des équipements est aussi problématique. L'école accueille 10 000 élèves mais dans une absence de confort et de sécurité pour les usagers, dans un équipement implanté dans programmation urbaine, sans desserte et sans équipement sportif.

STRATÉGIE

L'investissement territorial intégré vient en appui au projet de renouvellement urbain prévu dans le cadre du NPNRU et qui a pour objectifs de :

- Organiser la mixité déjà existante en définissant une trame urbaine génératrice de mobilité
- Promouvoir de nouveaux programmes de logements en s'attachant à la pratique locale d'auto-construction et d'accès à la propriété
- Consolider le poumon économique de Mayotte et favoriser l'interdépendance entre les activités stratégiques et Kaweni village
- Engager un processus de régénération par la maîtrise de l'urbanisation, de l'installation des populations, et des effets des aléas naturels
- Anticiper les besoins des populations et les réponses disponibles au regard du statut

L'innovation sociale et économique sera également recherchée dans le cadre de la conception du projet urbain.

<u>•</u>

CONTACTS



NORMANDIE

→ PO HAUTE-NORMANDIE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	25000000€	NC*	25 000 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	11 %	NC	9 %	
Montant programmé au 31/12/2017	3742099€	NC	3 742 099 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	15 %	NC	15 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Les principaux pôles urbains de l'ex-Haute-Normandie se situent le long de la Seine et sur le littoral, à l'exception d'Evreux et Yvetot. Le tissu urbain normand présente une structure multipolaire qui constitue un atout important pour un développement équilibré du territoire. Ainsi, les neuf grands pôles urbains du territoire concentrent près de 75% de la population régionale. Pour autant, ce tissu urbain connaît d'importantes sources de tension du fait d'une forte périurbanisation du territoire générant des mouvements pendulaires importants, assurés en grande majorité par la voiture particulière, qui engendre pollution et émissions de GES.

Consciente des effets négatifs de l'étalement urbain, l'autorité de gestion soutient le développement de quartiers urbains durables au cœur des villes, de manière à renforcer leur attractivité. Il s'agit par ce biais de créer des zones d'habitats et de vie plus respectueuses de l'environnement, favorisant l'inclusion sociale et recréant des emplois dans les centres- villes.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé à l'été 2015, l'autorité de gestion a retenu quatre territoires au titre de l'axe urbain :

4 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure	3 100 000 €
Communauté d'agglomération havraise	8000000€
Communauté d'agglomération Seine-Eure	4000000€
Métropole Rouen Normandie	9 900 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
Axe 4 Soutenir le	OT 4 Transition énergétique	PI 4e	14 000 000 €	42,1%
développement d'espaces urbains durables	OT 6 Environnement et Patrimoine	PI 6e	11 000 000 €	57,9%
TOTAL			25 000 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'articulation avec le contrat de ville est un choix laissé aux EPCI. Dans les faits, seules la CASE et en partie la Métropole rouennaise (2M€) ont souhaité orienter leurs stratégies urbaines intégrées sur le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Dans le cadre de la Priorité d'Investissement 4e, OS 4i, les projets éligibles sont :

- La conception et la réalisation de quartiers urbains durables par:
 - 1. La réhabilitation de logements existants permettant des gains énergétiques massifs
 - 2. L'augmentation de la mixité fonctionnelle
- Le développement de la multimodalité et des modes actifs :
 - Études de services innovants pour le transport des personnes et des marchandises
 - Développement de la multimodalité et des modes actifs

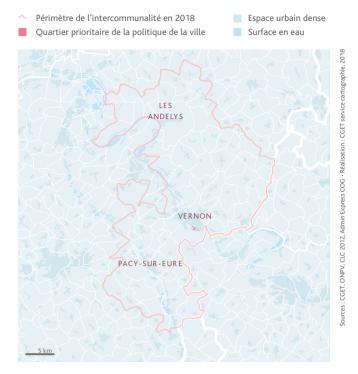
Dans le cadre de la PI 6e, OS 4.2, les projets éligibles sont :

- · Le traitement de friches
- · La requalification du foncier d'activités.

L'INFORMATION EN +

Parmi les critères d'analyse des candidatures, l'autorité de gestion a intégré « l'engagement des collectivités à intégrer le Référentiel de la Ville durable » (Reference Framework for Sustainable European Cities - RFSC), boîte à outils en ligne (http://www.rfsc.eu/) qui propose un appui méthodologique en faveur du développement urbain durable. L'autorité de gestion a donc proposé des formations à cet outil, en partenariat avec la DREAL Normandie.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES PORTES DE L'EURE





NOMBRE D'HABITANTS





EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3 100 000 €

CONTEXTE

Les Portes de l'Eure sont un territoire ouvert sur le Grand Paris, qui bénéficie d'un maillage important en infrastructures de transports, essentielles notamment pour les trajets domicile-travail avec Paris et l'Ile-de-France. Il s'agit d'un territoire rural, avec 90 % de ses espaces qui sont agricoles et forestiers, mais trois quarts des habitants résident dans l'unité urbaine de Vernon, Pacy-sur-Eure et Gasny. Le territoire connaît une croissance démographique soutenue, notamment en raison de la proximité avec Paris et Rouen, mais aussi d'un bassin d'emploi compétitif, qui attire cadres et professions intermédiaires, et d'un cadre de vie qualitatif.

Le territoire est confronté à plusieurs enjeux : un souci de préserver l'identité rurale des communes et de renforcer les pôles urbains, la pression foncière, une attente des nouveaux résidents en termes de services et d'équipements, un tissu économique à conforter.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée des Portes de l'Eure s'inscrit dans la démarche d'aménagement et de développement de l'Axe Paris Seine Normandie: affirmer les Portes de l'Eure comme territoire stratégique de l'Axe Seine, renforcer l'attractivité du territoire en valorisant les spécificités du territoire et son identité normande, renforcer l'agglomération comme espace de coopérations. La CAPE peut dans ces objectifs s'appuyer sur son histoire industrielle et militaire, son potentiel foncier en renouvellement urbain. Ainsi, la stratégie intégrée de l'agglomération génère des opérations qui s'articulent pour répondre notamment aux enjeux de renouvellement urbain, de valorisation du patrimoine bâti et naturel (industriel, militaire...), de connexion et mise en cohérence des projets sur l'Axe Seine.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HAVRAISE (CODAH)





NOMBRE D'HABITANTS 240323



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

8000000€

CONTEXTE

La ville du Havre se positionne à l'interface entre le commerce maritime mondial et la Vallée de la Seine et est un élément indispensable de la Métropole Vallée de Seine, incarnée notamment par la coopération entre les ports et les villes du Havre, de Rouen et de Paris. Elle a connu un déclin lié à la diminution des activités portuaires et à la migration de sa population vers la périphérie, mais bénéficie d'un important potentiel de développement de son cœur d'agglomération. La CODAH a donc développé une stratégie urbaine essentiellement tournée sur le cœur de l'agglomération havraise et ses franges immédiates, à l'interface entre le centre-ville, le centre ancien et les guartiers sud, qui pourrait jouer un rôle moteur dans la croissance du territoire. Ce cœur métropolitain est en profonde mutation depuis une dizaine d'année grâce aux différents programmes de revitalisation menés, dont le PUI 2007-2013, restructuration qui doit encore être confortée. Les friches sont une opportunité pour recomposer la ville sur elle-même, revitaliser le tissu urbain, maintenir la mixité fonctionner et participer à l'attractivité de la métropole.

STRATÉGIE

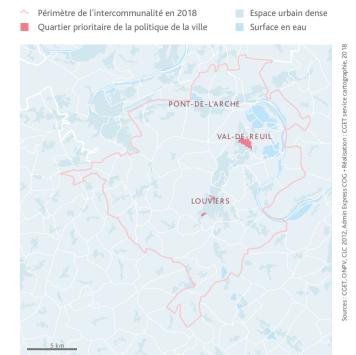
La CODAH a choisi de concentrer l'action des fonds européens sur ce cœur d'agglomération pour continuer la reconquête de ce tissu urbain et diversifier ses activités, avec les objectifs suivants:

- Affirmer l'intérêt de la concentration des fonctions résidentielles, économiques, d'enseignement supérieur etc. sur un lieu;
- Favoriser les intensités urbaines et la mixité fonctionnelle ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants en aménageant de nouveaux espaces publics;
- Développer les usages alternatifs à la voiture (marche à pied, vélo).

Ainsi, trois axes ont été définis:

- Axe 1: Renforcement de l'urbanité du cœur métropolitain
- Axe 2: Création d'un environnement favorable à l'économie métropolitaine
- Axe 3: Développement des mobilités douces au cœur de l'agglomération havraise.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

4000000€

CONTEXTE

Créée en 1997, la Communauté d'agglomération Seine-Eure regroupe aujourd'hui 37 communes et s'organise autour de deux pôles urbains principaux: Louviers, 18 000 habitants, et Val-de-Reuil, 13 400 habitants, au sein d'un environnement rural. L'agglomération est bien desservie par les axes de transport et constitue le deuxième pôle économique du département, avec, pour revers de la médaille, des nuisances: déplacements domiciles travail, manque d'adéquation de l'offre d'emploi et du profil des habitants, déficit d'offre résidentielle. L'agglomération fait face à des enjeux importants pour assurer un développement équilibré et maîtrisé de son territoire, et assurer son positionnement au regard de la métropole rouennaise.

STRATÉGIE

À travers la stratégie proposée, Seine-Eure s'inscrit dans la stratégie régionale de mutation qualitative du tissu urbain. La stratégie d'intervention cible en particulier l'axe Louviers-Val-de-Reuil qui représente un vecteur urbain fort, accueille une concentration des activités économiques, mais reste peu qualitatif, connait un vieillissement des industries, des difficultés de circulation...

La confortation de l'axe structurant permettra de répondre aux enjeux d'étalement urbain et d'articulation entre les villes-centres à travers trois objectifs opérationnels complémentaires:

- Optimiser le foncier en densifiant l'habitat et les activités économiques et en requalifiant les friches industrielles présentes sur le parcours de l'axe
- Développer des modes de transport accessibles à tous sur l'axe: meilleur partage de la voirie, mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), création de zones multimodales, aménagements favorisant les modes de déplacement doux
- Relier la gare SNCF de Val-de-Reuil au centre-ville de Louviers tout en traversant les plusieurs zones d'emploi du territoire (plusieurs pharma-parcs, la zone industrielle de la Fringale) tout en desservant les zones les plus habitées de l'agglomération: à la fois les centres-villes mais également les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE





NOMBRE D'HABITANTS 489923



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

9900000€

CONTEXTE

La Métropole Rouen Normandie, capitale régionale, comprend 71 communes pour 493 000 habitants. Positionnée à l'intersection d'axes routiers et ferroviaires, sur l'Axe Seine, elle accueille des activités industrielles et portuaires mais aussi un tissu de PME-TPE diversifié, des grandes écoles et universités ainsi qu'un patrimoine naturel et culturel de qualité. Elle représente un tiers des emplois régionaux, qui évoluent progressivement de l'industrie vers l'économie tertiaire. La Métropole s'est développée avec une forte concentration des emplois et lieux de consommation, alors qu'on observe une dispersion des lieux d'habitation. Si la métropole a conservé un équilibre entre espaces urbanisés, agricoles, naturels et forestiers, ces derniers sont aujourd'hui soumis à l'étalement urbain et aux risques naturels. Le passage en Métropole au 1er janvier 2015 a été l'occasion d'élaborer un projet « Une décennie métropolitaine 2015-2025 » qui poursuit cinq grandes finalités:

- 1. Développer l'attractivité du territoire
- 2. Aménager et développer le territoire durablement
- 3. Renforcer la cohésion sociale et territoriale)
- 4. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires
- 5. Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

STRATÉGIE

La Métropole inscrit sa stratégie de développement urbain durable avec son projet de territoire et a retenu quatre objectifs principaux, en cohérence avec le SCOT, le PLH, le PDU, le projet métropolitain, le contrat de ville et le protocole Nouveau projet de renouvellement urbain:

- Poursuivre la requalification et la rénovation durables des espaces urbains existants: soutien du renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires, reconversion des friches urbaines, requalification énergétique des quartiers anciens, requalification des zones d'activité
- Développer les mobilités actives et favoriser le report modal: développer l'offre de transports en commun, l'intermodalités et l'innovation en matière de logistique urbaine
- Préserver et développer les espaces de nature en ville et la biodiversité.

nathalie.chatel@metropole-rouen-normandie.fr



NORMANDIE

→ PO BASSE-NORMANDIE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	40 020 000 €	NC*	40 020 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	21 %	NC	21 %	
Montant programmé au 31/12/2017	23 444 300 €	NC	23 444 300 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	59 %	NC	59 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

L'autorité de gestion Basse-Normandie a fait le choix de proposer dans son PO des Investissements Territoriaux Intégrés. Au travers des objectifs thématiques concernés par l'ITI (OT2, 3, 4 et 6), il s'agit de cibler l'intervention des crédits européens sur :

- Le logement, particulièrement social, et son amélioration dans les quartiers urbains
- La desserte de ces quartiers via les TCSP et le développement de l'intermodalité
- Le développement de l'accès aux TIC et les services numériques pour les populations de ces quartiers
- La reconfiguration des friches industrielles de certains quartiers

ENVELOPPE DÉLÉGUÉE A CHAQUE CHEF DE FILE

6 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
Communauté urbaine Caen-la-Mer	24500000€
Commune nouvelle Cherbourg-en-Cotentin	5000000€
Communauté urbaine d'Alençon	2503000€
Communauté d'agglomération du Pays de Flers	3 400 000 €
Saint-Lô Agglo	1236900€
Lintercom	3 380 000 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER	PART (EN %)
2 – Développer l'offre numérique sur le territoire	OT 2 Technologies de l'information et de la communication	PI 2c	3 140 000 €	7,8%
1 – Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional	OT 3 Compétitivité des petites et moyennes entreprises	PI 3a	1000000€	2,5 %
3 – Faire de la	OT 4	PI 4c		
Basse-Normandie	Transition énergétique	PI 4e	35880000€	89,7%
une écorégion attractive	OT 6 Environnement et Patrimoine	PI 6e		33,770
TOTAL			40 020 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la sélection des territoires bénéficiaires d'un ITI, la qualité des candidatures a notamment été appréciée au regard de la prise en compte de la thématique de la pauvreté, avec une attention pour les **quartiers prioritaires de la politique** de la ville.

CAEN-LA-MER



NOMBRE D'HABITANTS

262 501



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

24500000€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Caen la Mer est devenue, au 1er janvier 2017, communauté urbaine et a vu son périmètre s'élargir de 35 à 50 communes. Elle représente la principale agglomération de l'ouest de la Normandie. L'agglomération accueille de nombreuses activités de recherche et d'enseignements supérieurs, de commerce et d'industrie, notamment grâce au port de Caen-Ouistreham, tandis que la façade maritime, les plages de la côte de Nacre, le patrimoine bâti et naturel, représentent un facteur d'attractivité touristique. La part importante des emplois présentiels dans l'économie pèse cependant sur le niveau de rémunération des actifs. Le taux de chômage atteint 14 % et les ménages sont très dépendants de la solidarité nationale.

Le territoire connaît depuis 2007 un recul de son dynamisme démographique, lié au solde naturel, à une périurbanisation toujours plus lointaine et à un manque d'attractivité du territoire, après avoir connu une hausse soutenue jusqu'à la fin des années 90. La périurbanisation, qui tend à spécialiser les espaces, suscite des déséquilibres territoriaux profonds avec des inégalités fortes entre les habitants et entre les communes de l'EPCI. Les personnes défavorisées se concentrent dans les quartiers en difficultés, enclavés dans le tissu urbain et cumulant de nombreux handicaps. 7 quartiers prioritaires répartis sur 3 communes: Caen, Hérouville-Saint-Clair, et Colombelles.

STRATÉGIE

La stratégie s'organise autour de trois axes:

- Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne: développer les usages: développement économique à destination des acteurs de l'économie numérique, prise en compte des thèmes liés à la ville intelligente comme nouvelle lecture du fait urbain, accompagnement des innovations individuelles et collaboratives au quotidien
- Réduire la consommation énergétique dans le logement avec une finalité sociale, en affirmant une stratégie concertée (bailleurs HLM, Etat, Région, ADEME, Anah...), notamment dans les quartiers prioritaires.
- Augmenter l'utilisation des moyens de transports propres dans les zones urbaines: développer les TCSP et encourager les modes actifs, en s'appuyant sur le plan de déplacement urbains (PDU) de l'agglomération. Dans le cadre de l'ITI, il s'agit donc de soutenir le projet TCSP et de favoriser la réalisation d'aménagements de voirie favorables aux transports collectifs et aux mobilités douces.
- Redensifier et revitaliser les zones urbaines en mutation: reconvertir les sites disponibles, en réponse à un double enjeu urbanistique de développement durable, et d'attractivité du territoire. Les sites identifiés sont des pôles stratégiques de l'agglomération et de structuration urbaine.



COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON





NOMBRE D'HABITANTS

54311



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

2503000€

CONTEXTE

Située sur les départements de l'Orne et de la Sarthe, et sur deux régions, la communauté urbaine d'Alençon est composée de 36 communes et bénéficie d'une position privilégiée au cœur du grand ouest, à l'intersection de plusieurs axes routiers. La ville-centre d'Alençon est la préfecture d'un département faiblement peuplé, majoritairement naturel et agricole, et exerce une fonction de centralité économique, administrative, de services et d'équipements. L'agglomération connaît une relative stabilité démographique mais fait face à un vieil-lissement de sa population.

Le secteur tertiaire est très majoritairement représenté. Le secteur des services à la personne est en restructuration, notamment en lien avec la silver économie, et le projet de cluster Séniors dédié aux innovations technologiques pour l'adaptation des logements et l'autonomie des personnes à domicile. L'industrie est le deuxième pourvoyeur d'emplois du territoire (agro-alimentaire, plasturgie, métallurgie, imprimerie-édition) mais connaît ces dernières années une baisse importante de ses salariés (fermeture de Moulinex en 2001). Le territoire est aussi un pôle commercial d'importance, bien que la situation du commerce de centre-ville alençonnais soit préoccupante. Le fait urbain concerne essentiellement la ville centre et la première couronne. Ainsi, Alençon présente une problématique spécifique de pauvreté, avec 19 % de ménages pauvres. Deux quartiers sont classés en géographie prioritaire et font face à des enjeux pluriels: précarité diffuse, enclavement, vacance, faible dynamisme territorial et économique, etc.

STRATÉGIE

Le projet de territoire de la CU d'Alençon est fondé sur cinq priorités dont certaines déclinaisons opérationnelles feront l'objet d'opérations susceptibles d'être portées dans le cadre de l'ITI:

- 1^{re} priorité: la reconquête de l'espace urbain par un projet global de développement urbain, combinant requalification du cœur de ville et réappropriation de cet espace urbain par les usagers.
- 2º priorité: assurer un développement durable du territoire en s'inscrivant dans la transition énergétique, en cohérence avec la labellisation de la CUA comme territoire à énergie positive.
- 3° priorité: mobilité durable, à travers une offre de services de déplacement qui permettra de mieux répondre aux attentes des habitants et aux impératifs de la transition énergétique.
- 4º priorité: favoriser un développement économique respectueux du territoire et construit autour de ses atouts: la plasturgie et les services à la personne.
- 5° priorité: faire du numérique un outil essentiel de développement et d'attractivité du territoire (enjeu pour la jeunesse, enjeu touristique et de développement économique).

COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Périmètre de l'intercommunalité en 2018
 Quartier prioritaire de la politique de la ville

Espace urbain dense

Sources: CCET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation: CCET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS

83790



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

5000000€

CONTEXTE

La communauté urbaine de Cherbourg s'est transformée au 1^{er} janvier 2016 en commune nouvelle, regroupement des cinq communes déléguées qui composaient l'ancien EPCI.

Selon l'INSEE, le territoire subit une perte démographique depuis 1990 mais reste toutefois la première agglomération du département de la Manche. L'unité urbaine de Cherbourg est le premier pôle économique de la zone d'emploi, grâce aux pôles de la Hague (usine de retraitement et ses entreprises sous-traitantes) et de Flamanville - Les Pieux, autour de la centrale nucléaire de Flamanville.

Sur le plan économique, l'industrie reste dominée par la construction navale et la sous-traitance industrielle, deux secteurs qui font face à une baisse des commandes militaires publiques. Les activités portuaires de Cherbourg rencontrent des difficultés à se développer dans un contexte de concurrence avec les ports de la façade maritime nord-ouest européenne. En revanche, l'économie touristique est en progression, en particulier depuis l'ouverture en 2002 de la Cité de la Mer. Le territoire se tourne peu à peu vers les énergies marines renouvelables en capitalisant sur un savoir-faire industriel et des actifs qualifiés présents. L'emploi local offre aujourd'hui plus d'emplois de cadres / professions intermédiaires, et moins de postes d'employés et d'ouvriers. L'agglomération est par ailleurs confrontée à des difficultés comme la réhabilitation et l'attractivité de son parc de logement (forte concurrence des territoires périurbains), ou à la nécessité d'entretenir et rénover ses équipements publics afin

de maintenir le niveau de services, dans une optique de développement durable. Le territoire compte trois quartiers prioritaires, situés sur la commune de Cherbourg-Octeville.

STRATÉGIE

Les enjeux du territoire sont, en particulier, d'ordre démographique: enrayer la baisse du nombre d'habitants, économique: renforcer l'agglomération comme pôle principal d'activités du Cotentin et territorial: assurer la visibilité du territoire au sein de la Normandie réunifiée. Le projet de territoire de la CU est organisé en trois axes:

- Axe 1: Une agglomération exemplaire en matière de développement durable
- Axe 2: Un territoire solidaire et innovant pour renforcer la cohésion des habitants (y compris politique de la ville)
- Axe 3: Une action forte sur l'attractivité

Cette stratégie intègre l'ensemble des dispositifs contractuels mis en place avec la Région et le Conseil départemental. Les axes suivants ont été retenus pour l'ITI:

- Augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne
- Augmenter l'utilisation des moyens de transports propres dans les zones urbaines
- Redensifier et revitaliser les zones urbaines en mutation.



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FLERS

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Quartier prioritaire de la politique de la ville Fspace urbain dense



NOMBRE D'HABITANTS 54430



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3 400 000 €



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Pays de Flers compte 25 communes. La ville-centre de Flers concentre près de la moitié de la population, constitue le principal pôle économique (métallurgie, mécanique, agro-alimentaire, textile, cosmétique) et de services du Bocage Ornais. Le territoire fait face à une baisse constante de sa population depuis les années 70, particulièrement à Flers, en raison d'un solde migratoire négatif non compensé par le solde naturel, pourtant positif. La population vieillit et diminue au cœur de l'agglomération, mais reste jeune et progresse en périphérie. Pour autant, en raison du desserrement des ménages, le territoire nécessite toujours plus de logements. La population active est en recul sur l'agglomération entre 1999 et 2009, avec un taux d'activité plus faible pour la ville-centre, pour les jeunes et pour les séniors. La ville-centre a cependant connu une croissance de l'emploi en 1999 et 2010. Le parc de logement est ancien et peu attractif, et fait face à un phénomène de vacance, en particulier pour les grands logements, et à des besoins d'amélioration du confort.

Depuis quelques années, l'offre de formations supérieures s'étoffe sur le territoire, en lien avec son essor économique, tourné vers l'innovation. Le territoire accueille le Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliqué aux Matériaux (CIRIAM) avec des structures de pointe déjà implantées: Centre d'essais dynamiques (CED), antenne de l'école d'ingénieurs ENSICAEN, groupes Faurecia et Lemoine etc. La Communauté d'agglomération accompagne également les usages numériques avec le développement d'applications pour le grand public dans les secteurs du tourisme, du commerce et des loisirs et la création d'un tiers-lieu numérique: les Bains douches numériques.

STRATÉGIE

La stratégie globale de l'ITI s'organise autour de trois priorités:

- Aménager le territoire en fonction des besoins présents et à venir de la population
- · Offrir des services de qualité
- Soutenir l'emploi et l'économie

En cohérence avec le projet de territoires 2014-2020 de l'agglomération, les autres dispositifs contractuels, et la politique globale autour du numérique, le choix des axes d'intervention de l'ITI (numérique, déplacements, friches, réduction de la consommation énergétique des logements sociaux) doit permettre à Flers Agglo de:

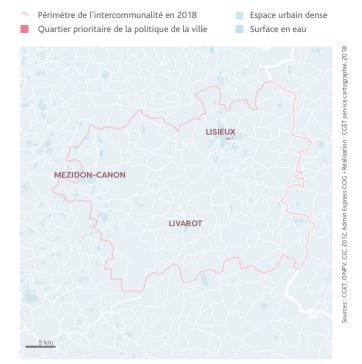
- Optimiser les déplacements et encourager de nouvelles alternatives de mobilités
- Économiser les ressources et soutenir les énergies renouvelables
- · Accompagner le développement des usages numériques
- Optimiser les déplacements et encourager de nouvelles alternatives de mobilités.



CONTACT

Youssef ZENITER, Directeur de l'attractivité du territoire

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LISIEUX-NORMANDIE





NOMBRE D'HABITANTS

39987



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3380000€

CONTEXTE

Le périmètre de la stratégie urbaine intégrée concerne l'ancien périmètre du territoire de Lintercom Lisieux Pays d'Auge, qui comprend 33 communes et se situe à la limite est du département du Calvados, à une trentaine de kilomètres au sud de Honfleur, à 50 kilomètres de Caen et au cœur d'un réseau ferroviaire de qualité. De plus, Lisieux pourrait bénéficier de la desserte du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). La ville-centre de Lisieux, deuxième ville du Calvados, affiche une démographie constamment en baisse depuis 1975 alors que la population du département s'accroît. Elle accueille aujourd'hui près de 22000 habitants. La ville bénéficie d'une renommée touristique internationale et exerce au niveau régional une polarité en matière d'équipements, d'activités économiques, administratives et commerciales.

Cependant, le territoire de Lisieux connaît un développement économique, social et urbain contrasté. Des mouvements d'urbanisation successifs ont forgé des entités urbaines disparates. Le centre-ville historique est sorti de ses enceintes au profit de faubourgs industriels autour de la gare au Sud puis de la vallée de la Touques au Nord. Après la seconde guerre mondiale, la ville, dont le centre a largement été détruit, a été reconstruite dans une logique de spécialisation des espaces qui a marqué l'espace et le tissu urbain. Les quartiers périphériques de la ville de Lisieux connaissent des difficultés socio-économiques. L'agglomération accueille un quartier prioritaire: le quartier d'Hauteville à Lisieux.

STRATÉGIE

La stratégie du territoire, socle de la stratégie de l'ITI, vise aujourd'hui à renforcer les pôles, particulièrement le pôle lexovien. Le territoire devra s'appuyer sur un cœur urbain attractif offrant un cadre de vie privilégié qui suppose de:

- Mettre en place un projet autour de la gare, dans le cadre de l'amélioration de la desserte ferroviaire du Pays d'Auge
- Assurer le rayonnement du centre-ville lexovien
- Répondre au besoin en logement des habitants à tous les âges de la vie en s'appuyant sur le parc résidentiel du centre-ville et de Hauteville
- Décloisonner les quartiers du cœur de ville (en particulier entre le centre-ville et les quartiers de la gare et de Hauteville)
- Renforcer les équipements et les services/commerces pour les communes du fond de vallée, et en premier lieu Lisieux
- Mobiliser en priorité les espaces délaissés et sous-utilisés (friches) et le parc de logements vacants dans Lisieux
- Proposer un nouveau schéma de déplacement qui rende crédible les alternatives à l'automobile et qui facilite les déplacements sur des distances courtes
- Considérer l'eau et les espaces naturels de la trame verte et bleue comme éléments de qualité de vie et supports de mobilité.



CONTACT

SAINT-LÔ AGGLOMÉRATION



Fspace urhain dense

Périmètre de l'intercommunalité en 2018



NOMBRE D'HABITANTS 67 128



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

1236900€

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo est un EPCI de 73 communes, situé dans les aires d'influence de Caen (60 km) et, dans une moindre mesure, de Rennes, située à 120 km. Saint-Lô constitue l'unité urbaine principale, complétée par celles de Torigni-sur-Vire, Condé-sur-Vire et Pont-Hébert. Les 65 autres communes sont reconnues en tant que communes rurales par l'INSEE. La commune de Saint-Lô représente près de 30% de la population de l'agglomération. À l'échelle de l'agglomération, on constate des disparités importantes entre le centre et les périphéries nord et sud. La ville de Saint-Lô accueille deux quartiers prioritaires. Le secteur tertiaire (services administratifs, santé et action sociale) est prépondérant sur le territoire mais on observe depuis une dizaine d'années une progression de l'activité artisanale et industrielle. L'industrie agroalimentaire laitière reste un pôle d'emploi industriel déterminant. Le territoire bénéficie aussi d'infrastructures numériques de pointe, favorables aux entreprises des nouvelles communications, et porte un projet autour d'un technopôle numérique et agroalimentaire. Si le chômage a progressé récemment, il reste l'un des plus faibles sur le territoire de l'ex-Basse-Normandie.

En revanche, le territoire connaît un vieillissement de sa population, et un mouvement des populations de l'agglomération principale vers la périphérie (périurbanisation), induisant trajets domicile/travail et consommation de l'espace agricole. La voiture individuelle reste le moyen de transport ultra-majoritaire sur le territoire. Concernant le logement, la maison individuelle est prépondérante, tandis que le logement social collectif, concentré à Saint-Lô, doit être adapté aux nouvelles compositions familiales.

STRATÉGIE

La stratégie s'organise autour de trois piliers :

- Le bien-être des habitants pour faire du territoire celui de l'épanouissement et du bien-être de ses citoyens, à tous les âges de la vie, grâce à une action vers le sport et la santé, l'enfance et la jeunesse, l'habitat et le logement.
- L'innovation économique pour appréhender les nouvelles attentes des entrepreneurs, professionnels et porteurs de projets. Quatre domaines sont particulièrement visés par la stratégie de Saint-Lô Agglo : les nouveaux usages numériques ; l'agroalimentaire ; le tourisme ; et la filière équine.
- La transition énergétique dans les domaines de l'agriculture (diversification des productions, circuits courts, accueil de nouveaux exploitants), de la mobilité et des transports, de la gestion de l'eau et de la biodiversité (protection des riches écosystèmes et paysages des zones humides et des bocages), du déploiement de nouvelles solutions « Smart grids » et gestion intelligente de l'éclairage public et des bâtiments.



NOUVELLE AQUITAINE

→ PO AQUITAINE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	19000000€	NC*	19 000 000 €	
Part du PO dédiée au DUI	5 %	NC	4 %	
Montant programmé au 31/12/2017	3986059€	NC	3 986 059 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	21 %	NC	21 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

La concentration dans certains quartiers de la pauvreté, du chômage, des difficultés d'accès au logement et à la santé, et d'un fort sentiment d'exclusion, est préoccupante. Dixhuit quartiers aquitains ont déjà fait l'objet d'importantes transformations mais un certain nombre d'autres continuent à offrir à leurs habitants des conditions de vie très dégradées.

Afin d'améliorer la situation des habitants des quartiers et de les « réinscrire dans leur agglomération », le PO a décidé de concentrer ses moyens, via un axe urbain intégré, en faveur des quartiers prioritaires sur la création d'activités: réhabilitation d'espaces commerciaux, construction de structures d'accueil d'entreprises, réhabilitation de friches industrielles, création de flux touristiques générateurs d'activités nouvelles, etc.

Le FEDER ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, les actions soutenues porteront également sur la réhabilitation de l'habitat précaire, la rénovation des espaces publics dégradés et la restauration d'équipements culturels, sociaux et d'insertion.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Les 12 EPCI bénéficiant d'un contrat de ville ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER	
CA Pays Basque (Agglomération Côte Basque-Adour)	Pas d'enveloppe réservée	
Agen Agglomération	Pas d'enveloppe réservée	
Bordeaux Métropole	Pas d'enveloppe réservée	
CA de Pau Béarn Pyrénées (CA Pau Pyrénées)	Pas d'enveloppe réservée	
CA du Grand Dax	Pas d'enveloppe réservée	
CA du Grand Périgueux	Pas d'enveloppe réservée	
CA du Grand Villeneuvois	Pas d'enveloppe réservée	
CA de Bergerac	Pas d'enveloppe réservée	
CA du Libournais	Pas d'enveloppe réservée	
Mont-de-Marsan Agglomération	Pas d'enveloppe réservée	
CC du Pays Foyen	Pas d'enveloppe réservée	
Val de Garonne Agglomération	Pas d'enveloppe réservée	

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 5 – Assurer le développement intégré _ des quartiers urbains en difficulté	OT8 Emploi	Pi 8a	8000000€	42,1%
	OT9 Inclusion sociale	Pi 9b	11000000€	57,9 %
TOTAL			19000000€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'axe urbain concerne uniquement les 12 EPCI abritant un quartier prioritaire, les stratégies urbaines intégrées représentent la dimension européenne des contrats de ville.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur l'axe 5, OT 8 :

- · La construction, réhabilitation d'îlots commerciaux
- Les opérations de réaménagement de parcs, de locaux et de quartiers ayant une valeur patrimoniale et touristique
- Les investissements fonciers et immobiliers pour la création d'activités
- Construction et fonctionnement de structures d'accueil d'entreprises

Sont éligibles sur l'axe 5, OT 9 :

- Les opérations de réhabilitation et d'embellissement de l'environnement physique des quartiers
- Les projets (hors infrastructures) favorisant une mobilité soutenable

L'INFORMATION EN +

L'axe urbain intégré (axe 5) bénéfice d'une enveloppe de 19 millions d'euros. Cependant, les autorités urbaines peuvent également mobiliser les axes 1, 3 et 4 du FEDER et 2 du FSE (dont IEJ) en faveur des stratégies urbaines intégrées. 20 millions d'euros de FEDER et 7 millions de FSE sont prévus pour la dimension urbaine hors axe 5, soit un total de 46 millions d'euros.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Créée le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération est issue de la fusion de dix intercommunalités dont l'Agglomération Côte Basque-Adour (ACBA) qui a élaboré la stratégie urbaine intégrée. L'ACBA se constituait alors de cinq communes — Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau et Bidart — et rassemblait 20% des habitants des Pyrénées Atlantiques. Le territoire est attractif grâce à sa situation littorale et sa position de centralité urbaine, et a vu sa population augmenter

de 39% entre 1975 et 2009. L'ACBA est soumise à de fortes tensions, notamment en matière d'accès au logement, qui ont des incidences en matière de mobilité, de ségrégation résidentielle. Les enjeux de cohésion sociale relatifs à la politique de la ville sont particulièrement prégnants sur la commune de Bayonne, et dans une moindre mesure sur les communes de Biarritz et de Boucau.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de l'ACBA vise à renforcer l'égalité des territoires, via des géographies d'interventions multiples. Plusieurs enjeux ont été identifiés en lien avec les piliers du contrat de ville :

Pilier « cohésion sociale »:

- 1^{er} enjeu: la mobilisation partenariale autour de la question de la réussite éducative, « première condition de l'égalité des chances »
- **2**^e **enjeu** : un lien renforcé mobilisant tous les acteurs du territoire autour d'ambitions communes
- 3º enjeu : une stratégie locale de promotion de la sante à poursuivre sur les quartiers prioritaires
- 4º enjeu : l'intégration des problématiques de sécurité et prévention avec le contrat local de sécurité et de prévention de Bayonne

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

- 1^{er} enjeu : une stratégie d'intervention urbaine à mettre en œuvre
- 2º enjeu : la prise en compte des phénomènes de décrochage en termes de fonctionnement urbain et de qualité de l'habitat

Pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » :

- 1^{er} enjeu : des habitants et des territoires parties intégrantes des dynamiques de développement économique
- 2º enjeu : une stratégie emploi partenariale pour les habitants des quartiers prioritaires

Pilier transversal:

- 1^{er} enjeu : objectiver la connaissance des problématiques transversales des quartiers prioritaires
- 2^e enjeu : une politique de participation des habitants



CONTACTS

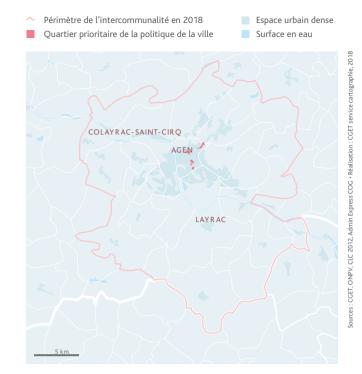
Pauline MERET, Chargée de Mission Affaires européennes et coopération transfrontalière

p.meret@agglo-cotebasque.fr

Florence VENGUT Responsable du service Habitat et Politique de la Ville

137

AGEN AGGLOMÉRATION





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

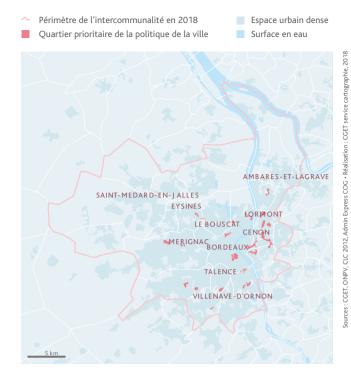
L'agglomération d'Agen se composait de 29 communes au moment de l'élaboration de sa stratégie urbaine intégrée et en rassemble 31 aujourd'hui, dont la « ville centre » Agen. Elle occupe une place privilégiée sur le territoire lot-et-garonnais située à mi-chemin entre Bordeaux (140 km) et Toulouse (110 km). Cette position géographique stratégique est encore accentuée par l'implantation d'infrastructures nombreuses (aéroport, gare, échangeur autoroutier) qui contribuent à faire de l'agglomération un véritable carrefour de transit, avec une réelle vocation à se développer autour de grands projets structurants. En dépit de ces atouts, elle doit faire face à de nombreux enjeux en termes de démographie, de logements et d'habitats, de compétitivité et d'attractivité, de formation, d'emploi et d'inclusion sociale, et de développement durable, notamment au sein des trois QPV qu'elle compte.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de l'agglomération d'Agen a pour objectif de répondre à ces enjeux nouveaux. Elle est axée sur le développement économique au service de l'emploi et entend développer une offre de services (logements, numérique, cadre de vie, culture, enfance/ jeunesse, enseignement, etc.) adaptés en direction de tous les publics et acteurs du territoire. Pour ce faire, trois orientations ont été définies :

- La relation avec les entreprises au service du développement et de l'accès à l'emploi
- Un équilibre social et solidaire en renforçant l'attractivité du territoire
- Une gouvernance partagée pour atteindre l'ambition que se donne le territoire.

BORDEAUX MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS 760 956



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Née le 1^{er} janvier 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015 regroupe 28 communes et 750 000 habitants. Elle connaît depuis plus d'une dizaine d'années un profond changement dans sa structuration et sa composition lié aux effets de polarisation et la dynamique engendrée par les afflux économiques et démographiques. Cet afflux a contribué à l'essor économique et urbain de l'agglomération bordelaise grâce aux projets urbains qui ont contribué à sa métamorphose. L'agglomération dans son sillage a pu amarrer l'ensemble des quartiers qui composent son territoire et notamment les sites dits prioritaires historiquement à forte population modeste. Ces derniers ont, par leurs histoires et leurs spécificités, connu une mutation interne avec un flux démographique et social qui a impacté leur morphologie et leur fonctionnement. Disposant d'atouts certains, à savoir leur positionnement et la qualité de l'offre de logements et de disponibilités foncières, ils souffrent néanmoins d'une image stigmatisée due notamment à la forme urbaine particulière qui y domine et à la concentration des difficultés sociourbaines et économiques. Cette situation sociale et territoriale a évolué depuis l'an 2000 avec les premiers programmes de renouvellement urbain dans la suite des opérations de rénovation urbaine sur la rive droite et qui ont été étendus avec la mise en œuvre de l'ANRU et le développement d'opérations annexes hors ANRU sur des sites complémentaires.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de Bordeaux Métropole tire profit des atouts des quartiers tout en répondant aux besoins de leurs populations dans une perspective à moyen et long terme de 10 à 25 ans. Le sens de cette stratégie, confirmé dans les documents de planification métropolitains et le contrat de ville, est de viser une réintégration socio-urbaine des quartiers dans la ville et la métropole en assurant leur développement durable et soutenable au cœur de l'agglomération au profit des habitants des quartiers et plus largement au bénéfice de tous. Cette dynamique doit veiller à préserver l'identité socio-culturelle reconnue de ces quartiers, qui représente un atout majeur pour diversifier les modes d'accueil et de fonctionnement socio-urbain et économique au sein de la métropole. En écho aux quatre piliers du contrat de ville, cette stratégie urbaine intégrée s'articule autour de trois enjeux:

- Favoriser la cohésion sociale par l'inclusion sociale
- Favoriser le développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires
- Favoriser le développement durable des quartiers prioritaires.



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PAU BÉARN PYRÉNÉES

Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Espace urbain dense
Surface en eau

Sources : CCET, ONPY, CLC. 2012. Admini Express COG - Réalisation : CCET service cartographie, 20 18



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Créée le 1er janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées est issue de la fusion de trois intercommunalités, dont la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées qui a élaboré la stratégie urbaine intégrée. La Communauté d'agglomération Pau Pyrénées compte 14 communes et 14774, et constitue le bassin de vie le plus important de tout le piémont pyrénéen au cœur du triangle formé par Toulouse, Saragosse et Bordeaux. Pau, sa ville centre, a une fonction locomotive sur le territoire, mais connaît un déclin démographique depuis 2008. Par ailleurs, elle concentre une part importante de la précarité notamment au sein de son parc social. Les quartiers les plus fragiles, comme ceux du Hameau ou de Saragosse, sont positionnés en son centre. L'histoire du développement urbain fait en effet que l'espace central de Pau se trouve en position relativement singulière : d'un côté, il accueille les grands ensembles HLM dont les loyers particulièrement accessibles orientent leur occupation vers les ménages aux faibles ressources, de l'autre, son cœur historique est porteur d'une offre locative qui, en se déqualifiant, a eu tendance à se spécialiser dans l'accueil des plus modestes. Ce double héritage pèse sur la spécialisation sociale forte qui marque ce secteur de l'agglomération : le centre d'agglomération concentre à présent, 60% des ménages sous le seuil de pauvreté, et constitue aujourd'hui la priorité d'intervention de la Communauté d'agglomération.

STRATÉGIE

La stratégie territoriale paloise s'appuie sur un choix marqué de renforcer le centre de l'agglomération grâce notamment à l'articulation d'un projet fort en termes de déplacement (BHNS) et de revitalisation de la ville centre. Le quartier du Hameau, qui a fait l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine, et celui de Saragosse, qui a été retenu au titre du NPNRU, peuvent être moteur de ce renouveau du cœur de l'agglomération. En effet, sur l'axe du BHNS, le Hameau rénové, peut s'inscrire dans le développement des quartiers nord de Pau. Saragosse, grâce à ses potentiels urbains, économiques et environnementaux, peut contribuer, au travers du NPNRU, à la revitalisation de la ville centre. De fait, deux grands axes stratégiques ont été retenus :

- Intégrer durablement le Hameau dans le développement du Nord de Pau
- Mener un projet de rénovation structurante de Saragosse dans le cadre du NPNRU.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Grand Dax rassemble 20 communes et 56079 habitants. Le territoire se divise en trois zones : une zone urbaine formée par les villes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax, une zone périurbaine en première couronne rassemblant des communes bâties en continuité directe avec la zone urbaine, et une zone plus rurale en seconde couronne. La ville de Dax concentre 38% de la population de la Communauté d'agglomération du Grand Dax. Elle présente des caractéristiques socio-économiques contrastées. Les bénéficiaires de minima sociaux y sont surreprésentés et il existe un écart important dans la vie des ménages. La situation est plus sensible au sein des trois quartiers prioritaires — Cuyès, Le Gond et Le Sablar — qui concentrent d'importants facteurs de précarité.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération du Grand Dax a pour objectif général d'assurer le développement intégré des trois quartiers prioritaires de l'agglomération. Ce développement, pour être assuré, devra répondre aux objectifs suivants :

- La réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération
- La création d'activités économiques au sein des quartiers prioritaires et/ou par les habitants des quartiers prioritaires
- L'amélioration des conditions de vie des quartiers par leur réhabilitation physique
- La lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion

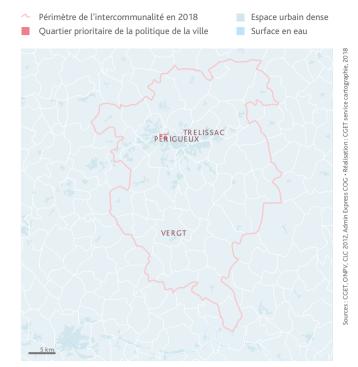
D'une manière générale, la stratégie urbaine intégrée s'attachera à la structuration et à la diffusion d'une connaissance renouvelée des trois quartiers prioritaires, et recherchera la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville. Dans cette perspective, et à plus long terme, la démarche aura également pour objectif de diffuser et de mettre à disposition son ingénierie et ses outils, à destination de l'ensemble des populations en difficulté de l'agglomération.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Le développement économique du quartier du Sablar, comme catalyseur et moteur de la dynamique urbaine
- La recherche d'une complémentarité des approches
- Répondre aux problématiques spécifiques de chacun des quartiers et de leurs habitants



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND PÉRIGUEUX





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Née en 2014 de la fusion de deux intercommunalités (la Communauté d'agglomération Périgourdine et la Communauté de communes Isle-Manoire en Périgord), la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux regroupe aujourd'hui 33 communes et plus de 100 000 habitants, au cœur du département de la Dordogne. Elle s'étend sur un vaste territoire à dominante rurale, qui s'étire le long de la vallée

de l'Isle, qui constitue un cadre naturel et historique et un axe d'influence pour son développement. Les communes les plus peuplées situées au centre du territoire forment le cœur urbain de l'agglomération, parmi lesquelles Périgueux, chef-lieu du département, et les communes de Coulounieix-Chamiers, Trélissac et Boulazac. Trois de ces quatre communes sont concernées par la politique de ville : Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée du Grand Périgueux vise à concilier les enjeux de compétitivité et de cohésion au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la ville. Elle s'inscrit dans la ligne du précédent PUI du territoire et des 3 piliers thématiques des nouveaux contrats de ville, et poursuit les objectifs suivants :

- Réduire la pauvreté, favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires et promouvoir le lien social (pilier 1 « cohésion sociale »)
- Améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et renforcer la mixité fonctionnelle et sociale (pilier 2 « renouvellement urbain et cadre de vie »)
- Réduire l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, notamment pour les jeunes, et promouvoir l'activité économique et l'entreprenariat dans ces quartiers (pilier 3 « développement économique et emploi »)

La stratégie se décline ensuite en six orientations stratégiques :

- 1. Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite
- 2. Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations
- 3. Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités
- 4. Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant leur désenclavement, une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité
- 5. Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements et un plan concerté de formation et d'insertion
- 6. Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie



CONTACT

Ketty VAILLANT-LAMBERT, Responsable des affaires européennes et politiques contractuelles k.lambert@agglo-perigueux.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) compte depuis le 1er janvier 2012, 19 communes, regroupant 48383 habitants. Avec 23263 et 6190 habitants, Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot constituent les deux communes les plus peuplées de l'agglomération et comptent chacune un quartier prioritaire. À l'inverse de nombreux quartiers concernés auparavant par la politique de la ville, ceux du Grand Villeneuvois se situent dans les centres-villes des communes. Le commerce de centre-ville constitue l'un des problèmes identifiés de longue date par les services des deux communes, ainsi que par la Communauté d'agglomération, et son maintien et son développement demeurent l'une des priorités majeures de la politique poursuivie par la CAGV. Un autre grand défi des deux quartiers de la CAGV réside dans leur potentiel touristique. Les centres-villes de Villeneuve sur Lot et de Sainte-Livrade sont en effet des bastides et possèdent de nombreux éléments de patrimoine historique valorisés et valorisables. De plus, la proximité du Lot apparaît comme une plus-value touristique et économique, et peut participer au développement du cadre de vie et à l'attractivité des deux quartiers prioritaires. Le faible taux de qualification des jeunes dans ces quartiers et la nécessité d'une politique forte en matière de formation constitue également un enjeu majeur.

STRATÉGIE

La Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois a décidé d'axer ses actions autour de trois objectifs principaux :

- Le développement de l'attractivité économique des quartiers prioritaires autour des nouvelles technologies et des métiers du cinéma
- Le développement d'une offre de formation dans les quartiers en lien avec les priorités du développement économique afin de construire un projet de territoire structurant (écosystème) à partir de ces deux quartiers
- L'amélioration du cadre de vie, condition nécessaire pour attirer cette nouvelle « niche » économique

Parallèlement, la CAGV poursuivra plusieurs objectifs secondaires autour des thématiques suivantes :

- L'aménagement des équipements culturels dans les deux quartiers prioritaires qui s'intégreront dans l'écosystème économique autour des métiers du cinéma et de l'image créative
- Le développement de l'éducation artistique et culturelle au sein des quartiers prioritaires
- L'accentuation des efforts en direction des jeunes des quartiers.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BERGERAC





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Bergeracoise regroupait en 2014, au moment de l'élaboration de sa stratégie urbaine intégrée, 27 communes et 57353 habitants contre 38 communes aujourd'hui suite à sa fusion avec la Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès. Il s'agit d'un territoire à dominante rurale. Avec près de 30000 habitants, soit la moitié de la population intercommunale, la ville-centre, Bergerac, structure le territoire environnant, notamment en matière économique et commerciale. De 2000 à 2014, elle a bénéficié de plusieurs dispositifs « Politique de la Ville » avec, notamment, le Contrat de Ville (2000-2006) et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014), ainsi que d'un programme de renouvellement urbain (2007-2014). Si les actions conduites dans le cadre de ces différents dispositifs ont pu répondre, en partie, aux attentes des populations concernées, le décrochage de certains espaces est devenu une réalité. Les anciens dispositifs « Politique de la Ville » ont initié une dynamique que le nouveau contrat de ville se doit de conforter au service des trois nouveaux quartiers prioritaires.

STRATÉGIE

Sur la base du diagnostic et de l'identification des grands enjeux l'objectif identifié est « Réussir l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise ». Pour cela, trois objectifs cibles sont déclinés du contrat de ville:

« Favoriser la solidarité » selon une triple dimension:

- Territoriale
- Sociale
- Publics cibles

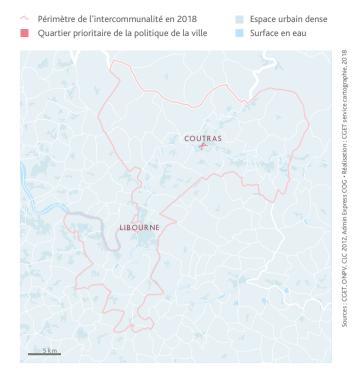
« Renforcer l'attractivité » selon un triple objectif:

- Préserver et renforcer le tissu économique et commercial des quartiers prioritaires
- Changer l'image des quartiers prioritaires par la valorisation des atouts et des potentialités, la promotion de leur environnement social et culturel et l'animation sportive et culturelle
- Améliorer le cadre de vie par de nouveaux équipements, la rénovation et la valorisation du parc locatif social et de l'habitat privé (efficacité énergétique), par une tranquillité publique assurée
- « Impulser et soutenir la compétitivité », selon une double orientation:
- · Promouvoir la création d'activités économiques
- Développer l'emploi, en particulier des jeunes et des femmes



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Le long des vallées de l'Isle et de la Dronne et de l'A89, le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais, aux portes de Bordeaux, est le fruit de l'association de trois communautés de communes : celle du Libournais, celle du canton de Guîtres et celle du Pays de Coutras. La Cali comptait ainsi 71253 habitants en 2014, répartis sur 34 communes¹. Le territoire est marqué par la ruralité avec la moitié des communes dont la densité de population est inférieure à la movenne nationale (de 101,6 habitants/km²) et seulement quatre communes sur 34 de plus de 2500 habitants. Des disparités fortes entre les communes témoignent du contraste entre des environnements urbains, rurbains et ruraux. Libourne, ville centre de la cali, concentre la majeure partie de la population avec 23 364 habitants, soit 33.8% de la population de la Communauté d'agglomération en 2010. La Cali est le deuxième pôle économique du département, avec plus de 27000 emplois en 2010, soit 5 % des emplois girondins et 52 % des emplois du Libournais. Avec un revenu mensuel médian de 1433 euros par mois et par unité de consommation (1660 euros pour l'ensemble de la Gironde), la population de la cali est toutefois relativement modeste. C'est particulièrement le cas du « Quartier du Centre » de la ville de Coutras qui a été inscrit comme quartier prioritaire en 2014 et dont le revenu fiscal médian des 1150 habitants est de 10400 euros.

1. Le 1er janvier 2017, la CALI s'est agrandie en fusionnant avec la Communauté de communes du Sud-Libournais et en absorbant d'anciennes communes du Brannais, portant le nombre total de communes qui la composent à 46.

STRATÉGIE

L'objectif de la stratégie urbaine intégrée est de réinsérer le quartier prioritaire du centre de Coutras dans la dynamique urbaine d'ensemble de la cali en ouvrant ce travail à des thématiques (environnement, développement économique, culture) et à des partenariats élargis (publics, privés, institutionnels, association, habitants). Cette approche multisectorielle doit permettre d'enrichir la gouvernance via un partenariat local et la mobilisation des financements nécessaires en assurant la complémentarité avec les dispositifs existants. Le fil conducteur de la stratégie urbaine intégrée de la cali est la notion d'« attractivité », et la démarche multi-partenariale engagée et intégrée au projet communautaire vise à la réalisation d'ici 2020 à l'enjeu principal et structurant suivant : « Faire de ce quartier un lieu que l'on choisit car il y fait bon vivre ». En s'appuyant sur le fort potentiel de développement du Quartier du Centre, l'objectif est de redonner une attractivité économique, résidentielle ou encore en termes de services, qui devra permettre de renforcer le rayonnement de la commune de Coutras, pour la conforter dans son rôle de seconde polarité à l'échelle communautaire.



CONTACT

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Située dans le département des Landes, Mont-de-Marsan Agglomération, originellement dénommée Communauté d'agglomération du Marsan, est née le 1er janvier 2002, suite à l'agrandissement de la Communauté de communes du Pays du Marsan. En 2014, elle rassemblait 54097 habitants et 18 communes. Elle compte deux quartiers prioritaires -Le Peyrouat et La Moustey – qui se situent à des stades de développement très différents. Le Peyrouat a bénéficié au cours des dernières années d'investissements importants (plus de 70 millions d'euros investis), et de multiples partenariats et une forte mobilisation des acteurs ont permis de travailler sur un cœur de projet aujourd'hui renouvelé qui retourne petit à petit dans le droit commun. Sur la Moustey, si le quartier est inscrit de longue date dans les politiques de développement social, la question de son renouvellement urbain reste posée et constitue un défi important à relever. De fait, ce quartier apparaît aujourd'hui plus fragilisé que celui du Peyrouat.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de Mont-de-Marsan Agglomération fait partie intégrante de son contrat de ville. Mont-de-Marsan Agglomération entend tout d'abord revitaliser les quartiers du Peyrouat et de la Moustey et y restaurer une vie économique à partir des potentialités locales. Au-delà de cet effort de remise à niveau, elle cherche à promouvoir un véritable développement porteur de flux économiques et créateur d'emploi au bénéfice de tout le territoire et prenant racine dans ces quartiers prioritaires. Toutefois, dans le cadre du projet du Marsan, l'économique ne se limite pas seulement à l'emploi, à l'insertion et à l'implantation de locaux d'activités, c'est un projet territorial qui agit sur les facteurs d'attractivité du territoire et de croissance des entreprises, fondés sur l'échange, la mise en réseau et la mobilisation des ressources du territoire. À cet effet, trois grands objectifs stratégiques ont été définis :

- Inscrire les quartiers dans la carte du développement de l'agglomération
- Préparer les territoires du Peyrouat et de la Moustey pour l'accueil et le développement d'activités
- Identifier les « moteurs » du développement économiques potentiel (internes et externes avec un focus sur l'importance du financement privé au sein des quartiers).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays Foyen est constituée depuis le 1^{er j}anvier 2014 de 20 communes, soit 16393 habitants. La commune de Sainte-Foy-la-Grande (2 400 habitants), s'intègre dans une « agglomération constituée » (10900 habitants), composée de l'agglomération foyenne (Sainte-Foy-La-Grande, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Pineuilh, et Saint-Avit-Saint Nazaire), ensemble considéré comme une « centralité d'équilibre » dans un espace rural. La Bastide de Sainte-Foy-La-Grande, qui constitue le centre historique du Pays Foyen et de son agglomération, est confrontée à une spirale de déqualification et de paupérisation. Le Pays Foyen souffre de la situation de son centre historique et connaît une baisse démographique depuis 2 ans, une baisse notamment constatée sur la Bastide depuis plusieurs dizaines d'années qui s'accélère sur la période récente (Sainte-Foy-La-Grande a perdu 241 habitants entre 1999 et 2009). Depuis juin 2014, Sainte-Foy-La-Grande et Pineuilh ont été annoncés territoires entrants de la politique de la ville en Gironde, sur la base du critère de concentration des populations à bas revenus. Le quartier prioritaire est à cheval sur les deux communes, et se prénomme le « quartier bourg ».

STRATÉGIE

Après plusieurs siècles d'existence, la bastide et le guartier bourg n'ont d'autres choix que de se réinventer pour continuer à jouer un rôle au sein de l'agglomération et du Pays Foyen. Or, le lien avec ce territoire vécu s'est distendu et, plus grave encore, une forme d'ignorance voire de rejet s'est petit à petit instillé auprès des habitants. L'affirmation d'un projet urbain et la valorisation d'un cadre de vie sont aujourd'hui incontournables. En ce sens, l'image et la valorisation de l'espace est au cœur de la stratégie urbaine intégrée du Pays Foyen. L'articulation des différents champs d'action – cadre de vie, développement durable, développement économique, emploi-formation, réussite éducative – est susceptible de faire sens à l'échelle du quartier bourg: une identité à valoriser et à reconquérir autour des îlots stratégiques, des entreprises locales susceptibles de se mobiliser en matière de rénovation et de valorisation du patrimoine et de l'habitat, mais également de transmettre leur savoir-faire à des jeunes et des demandeurs d'emploi. Cette stratégie globale in fine valorisera l'image du quartier-bourg auprès de ses habitants, des habitants du territoire vécu, mais aussi des touristes (évènementiel).



Olivia PARADE Chargée de Mission politique de la ville revitalisation@paysfoyen.fr

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Emploi



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Située dans le Lot-et-Garonne, Val de Garonne Agglomération se compose de 43 communes, pour 59910 habitants. Depuis juillet 2014, elle abrite deux quartiers prioritaires : « Cœur de Ville » à Tonneins et « Baylac-Gravette » à Marmande. Les villes de Marmande et de Tonneins sont les deux communes les plus importantes de l'agglomération et concentrent l'essentiel de la population mais aussi des services. Pour autant, ces deux communes sont marquées par une paupérisation de leurs habitants, d'autant plus sensibles dans les quartiers prioritaires (10 900 euros de revenus médians par foyer pour le quartier « Cœur de Ville » et 8 800 euros pour le quartier « Baylac-Gravette »).

STRATÉGIE

L'intégration des quartiers « Cœur de Ville » et « Baylac-Gravette » est au cœur de la stratégie intégrée de Val de Garonne Agglomération. Elle constitue un challenge pour un territoire jusqu'alors concentré sur des problématiques de maillage et d'équité territoriale dans un paysage rural et semi-rural. Cette stratégie a été développée à partir des trois piliers du contrat de ville et des enjeux qui en découlent, à savoir :

Volet cadre de vie-habitat-rénovation urbaine :

- Requalifier l'habitat existant et proposer une offre de logements diversifiés
- Restructurer les quartiers prioritaires

Volet cohésion sociale :

- · Réapprendre à vivre ensemble
- Soutenir les familles en difficulté dans l'éducation des enfants
- · Faciliter l'accès au droit et à la santé

Volet développement économique

- Soutenir l'activité commerciale au sein des quartiers et favoriser la création d'entreprises
- Favoriser l'employabilité des jeunes et des habitants des quartiers.



Sonia GHRAIRI Chargée de Mission politique de la ville sghrairi@vg-agglo.com



NOUVELLE AQUITAINE

→ PO LIMOUSIN

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	16000000€	NC*	16 000 000 €
Part du PO dédiée au DUI	13 %	NC	11 %
Montant programmé au 31/12/2017	623854€	NC	623854€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	4 %	NC	4 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Le tissu urbain du Limousin est constitué de quatre agglomérations (Limoges, Tulle, Brive-la-Gaillarde et Guéret) et d'une vingtaine de pôles urbains de 2 000 à 10 000 habitants qui sont des pôles structurants ayant des fonctions urbaines supérieures à leur strate de population (commerciales, d'emploi, de services, résidentielles, ou sociales), parmi une activité agricole encore forte et des espaces naturels et culturels riches.

L'autorité de gestion a privilégié une prise en compte des spécificités des quatre agglomérations dans le cadre des ITI urbains, tout en envisageant un accompagnement différencié des pôles structurants dans le cadre d'ITI non urbains. Les ITI urbains sont mis en œuvre dans le cadre de l'approche globale des projets de territoires, qui se concrétisent par des contrats d'agglomérations.

Sur ces territoires, les préoccupations portent principalement sur l'étalement urbain, l'insuffisance des modes de transports collectifs et doux, la grande dépendance à l'utilisation de la voiture individuelle et la ghettoïsation de certains quartiers.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

EPCI	MONTANT FEDER
Territoire Ouest corrézien (CA du Bassin de Brive)	Pas d'enveloppe réservée
Territoire du Guéret (CA du Grand Guéret)	Pas d'enveloppe réservée
Pays de Tulle (Tulles Agglo)	Pas d'enveloppe réservée
CA Limoges Métropole	Pas d'enveloppe réservée

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 2	OT 4	PI 4c	2 400 000 €	15 %
« Transition vers une économie « décarbonée »	Transition énergétique	PI 4e	1200000€	7,5 %
Axe 3 « Aménagement et usages numériques »	OT 2 Technologies de l'information et de la communication	PI 2c	2 000 000 €	12,5 %
Axe 5 « Patrimoine environnemental »	OT 6 Environnement et Patrimoine	PI 6c	900 000 €	5,6 %
Axe 6 « Cohésion territoriale »	OT 9 Inclusion sociale	PI 9b	9 500 000 €	59,3 %
TOTAL			16 000 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une composante essentielle des projets de territoire pour Limoges et Brive, davantage confrontées à des problèmes persistants tels que la ségrégation, la pauvreté et des difficultés d'accès aux logements et aux services. L'OS 6.1 consacre spécifiquement 2,5 millions d'euros à l'accompagnement de la politique de la ville. Toutefois, l'action sur les quartiers prioritaires de la ville pourra être plus large et s'appuiera sur l'ensemble des OS mobilisés dans le cadre de l'ITI.

Dans le cas de Tulle et Guéret, l'enjeu consiste plus à organiser équitablement leurs bassins de vie respectifs au travers notamment des thématiques transports / mobilité et aménagements durables, tout en conciliant l'approche centre urbain et les espaces ruraux périphériques.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur l'axe 2 – PI 4c - OS 2.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments :

Programme de réhabilitation thermique des logements sociaux

- Concernant le programme de réhabilitation des logements sociaux : diagnostic énergétique et étude de faisabilité, dépenses d'investissement
- Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables dans les infrastructures publiques (études et investissements)

Sont éligibles sur l'axe 2 – PI 4e - OS 2.4- Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel :

- Réalisation de nouveaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et des haltes ferroviaires en milieu urbain sur le réseau TER
- · Intermodalité tarifaire entre les différents réseaux
- · Installation de bornes électriques

Sont éligibles sur l'axe 3 – PI 2c - OS 3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population :

- Soutien à l'innovation dans l'éducation et la formation par le numérique
- · Soutien au développement de l'e-santé
- Développement d'outils et de services numériques dans le secteur de la culture, pour des projets d'envergure régionale
- E-inclusion et développement de nouvelles formes de travail
- · Développement de l'Open Data

Sont éligibles sur l'axe 5 – PI 6c - OS 5.1 - Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques :

 Projets transversaux d'initiative territoriale et d'envergure régionale en matière de préservation et de valorisation du patrimoine culturel

Sont éligibles sur l'axe 6 – PI 9b - OS 6.1 - Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable :

- Aménagements structurants liés aux compétences des agglomérations: aménagement urbain, mobilité urbaine, développement culturel et sportif, équipements récréatifs touristiques et lieux d'accueil et d'information touristique dans une optique de mutualisation et de requalification de l'offre de services
- Accompagnement de nouveaux contrats de ville 2014/2020 dans le cadre d'une géographie prioritaire rénovée : opérations de renouvellement urbain, santé
- Soutien des pôles structurants dans une logique de développement durable
- Projets d'aménagement urbain en lien avec un renouvellement de la ville.

TERRITOIRE OUEST CORRÉZIEN





NOMBRE D'HABITANTS

115686



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

• Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Le Territoire Ouest corrézien regroupe 115 686 habitants et 60 communes issues de deux intercommunalités: la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive et la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

STRATÉGIE

La stratégie du Territoire Ouest corrézien est commune à la mise en œuvre de l'ITI urbain et au dispositif LEADER, et articule de fait, problématiques urbaines et rurales. Elle comprend trois axes de développement:

Ambition 1: Pour un territoire dynamique, ambitieux et attractif

- Priorité 1: Consolider l'attractivité économique du territoire
- Priorité 2: Conforter les dynamiques sociodémographiques du territoire au travers des services à la population et des services de proximité
- Priorité 3: Accompagner le développement des infrastructures

Ambition 2: Pour un territoire porteur de richesses non délocalisables

- Priorité 4: Conforter et dynamiser les filières agricoles et agroalimentaires
- **Priorité 5:** Préserver et valoriser les milieux naturels et valoriser les sites porteurs de l'identité du territoire
- Priorité 6: Assurer la pérennité des ressources pour demain Ambition 3: Pour un territoire équilibré, actif et soli-
- Priorité 7: Favoriser un développement équilibré et solidaire du territoire
- Priorité 8: Renforcer la Formation, l'emploi et la cohésion sociale



TERRITOIRE DE GUÉRET





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

• Pas de programmation actuellement



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Le Territoire de Guéret regroupe 35356 habitants et 39 communes issues de deux intercommunalités: la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et la Communauté de communes Portes de la Creuse.

STRATÉGIE

La stratégie du Territoire de Guéret est commune à la mise en œuvre de l'ITI urbain et au dispositif LEADER, et articule de fait, problématiques urbaines et rurales. Elle comprend quatre axes de développement et 14 objectifs stratégiques: Axe 1: Poursuivre une politique volontariste de développement économique:

- Susciter le développement de filières d'excellence reposant sur le potentiel du territoire
- · Renforcer le dynamisme du territoire
- Impulser et soutenir la création d'activités et de services
- Renforcer la mise en marché touristique du territoire

Axe 2: Assurer un niveau de services adapté aux attentes de la population:

- · Accompagner la structuration de l'offre de santé
- Faciliter les déplacements des habitants
- Poursuivre l'appui aux dynamiques culturelles et sportives
- Déployer une politique jeunesse de la petite enfance à l'université
- · Améliorer l'intégration sociale des habitants

Axe 3: Soutenir une approche raisonnée de gestion environnementale

- Développer une gestion durable des ressources environnementales
- Inscrire les politiques immobilières dans une vision à long

Axe 4: Affirmer le lien entre territoires et projets

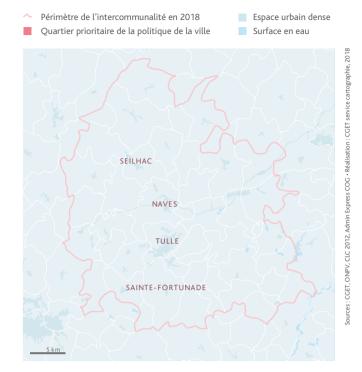
- Renforcer la cohésion territoriale
- Conforter la capacité du territoire à développer et suivre ses projets
- Définir une stratégie de communication au service du territoire



CONTACT

Sylvain DEHUREAUX, Chargé de mission Politiques territoriales sylvain.dehureaux@agglo-grandgueret.fr

PAYS DE TULLE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

· Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

Le Pays de Tulle regroupe 58669 habitants et 72 communes issues de cinq intercommunalités, dont la Communauté d'agglomération de Tulle. Situé au centre du Département de la Corrèze, le Pays de Tulle est un carrefour de liaisons interrégionales (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) et possède un rayonnement large par des fonctions supérieures spécifiques : préfecture, hôpital, pôle formation,

entreprises, pôle régional bois, etc. Il s'agit d'un territoire à dominante rurale s'appuyant sur Tulle, ville préfecture de la Corrèze et pôle urbain structurant. Tulle structure en effet un espace de solidarités fonctionnelles et d'emplois entre Brive et Ussel, Uzerche et Argentat. La ville connaît néanmoins une relative désaffection depuis quelques années contrairement aux zones périurbaines et rurales du territoire.

STRATÉGIE

La stratégie du Pays de Tulle est commune à la mise en œuvre de l'ITI urbain et au dispositif LEADER, et articule de fait, problématiques urbaines et rurales (toutefois, les actions relatives à l'ITI urbain sont circonscrites au territoire de Tulle Agglo). Elle s'oriente autour d'une ambition : « Un projet de territoire, pour un pays d'accueil mobilisant ses ressources endogènes (acteurs, outils, moyens) », et se décline en 4 axes :

Une économie de proximité renforcée, innovante et dynamisante

- Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, raisonnée et diversifiée
- Accompagner le maintien, la modernisation et la diversification de l'offre commerciale, artisanale et de service
- Valoriser l'offre de formation et encourager la relation formation/entreprises
- Renforcer le potentiel touristique du territoire

Une ressource locale riche à préserver, gérer, exploiter et valoriser

- · Développer une politique énergétique
- · Valoriser localement la ressource forestière
- Préserver et exploiter les ressources patrimoniales, environnementales, et culturelles

Une offre de soins équilibrée, structurée et attractive sur le territoire

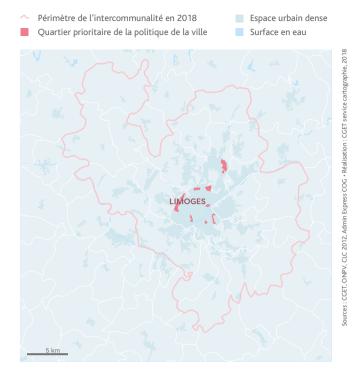
- Maintenir une offre de soins suffisante, de qualité et attractive sur le territoire
- Renforcer et dynamiser l'offre de soins sur le territoire
 Une attractivité reposant sur un territoire cohérent
 entre ville-centre, bourgs structurants et espaces ruraux
- Conforter et renforcer la fonction urbaine de l'agglomération
- Faciliter l'accessibilité et les usages des TIC.



CONTACT

Caroline MONTEIL, Directrice Grands projets Pays de Tulle caroline.monteil@tulleagglo.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE





NOMBRE D'HABITANTS

208 705



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

• Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

Pas d'enveloppe réservée

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole regroupe 20 communes et 208 705 habitants, soit près de la moitié de la population de la Haute-Vienne. Elle constitue le troisième pôle urbain du Grand Sud et dispose de toutes les structures universitaires, médicales, culturelles et de loisir d'une capitale régionale. Elle offre une grande qualité de vie (nature préservée, patrimoine historique, faible taux de délinquance,

etc.) et concentre la majeure partie de la richesse économique régionale. Toutefois, son développement s'est polarisé autour de quelques zones (centre-ville de Limoges et première couronne de l'agglomération), entraînant des déséquilibres géographiques et sociaux, au détriment des secteurs et des populations les plus fragiles.

STRATÉGIE

La stratégie de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole s'articule autour de quatre axes de développement :

Axe 1 : Pour une agglomération actrice de la mobilité durable

- Apporter aux usagers la solution des transports collectifs
- Développer les modes doux et notamment le vélo

Axe 2 : Pour une agglomération en mouvement, innovante et créatrice de richesses

- Conforter l'économie présentielle pour renforcer l'attractivité et développer l'emploi pour tous
- Mettre en œuvre une politique de soutien à l'économie productive, fondée sur les atouts du territoire

Axe 3 : Pour une agglomération responsable, créative et au service de la population

- Permettre à tous les habitants de l'agglomération l'accès aux services essentiels
- Conforter l'agglomération de Limoges comme un territoire à très haute valeur environnementale
- · L'agglomération de Limoges est acteur du facteur 4

Axe 4 : Pour une agglomération ouverte et inclusive

- Répondre à la diversité des besoins et améliorer les conditions de vie dans l'habitat
- Poursuivre la mise en synergie des politiques d'emploi, d'insertion et de développement économique et initier l'action en faveur de la formation
- Faire de la cohésion sociale un axe structurant les politiques menées sur le territoire de l'agglomération



CONTACT

Valérie LAURENT-ROUX, Directrice des Assemblées et des affaires communautaires valerie laurent-roux@agglo-limoges.fr



NOUVELLE AQUITAINE

→ PO POITOU-CHARENTES

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	12000000€	NC*	12 000 000 €
Part du PO dédiée au DUI	5 %	NC	4 %
Montant programmé au 31/12/2017	3656822€	NC	3656822€
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	30 %	NC	30 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Du fait des caractéristiques principales du Poitou-Charentes, à savoir un territoire à forte dominante rurale organisé autour de quatre agglomérations de taille moyenne et de petites villes, l'autorité de gestion a choisi de mettre en place des ITI à destination des quatre agglomérations chefslieux départementales. L'enjeu est de favoriser l'implication des agglomérations dans l'efficacité énergétique.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

4 candidats ont été retenus :

EPCI	MONTANT FEDER
CA du Grand Poitiers	3000000€
CA du Grand Angoulême	3000000€
CA du Niortais	3000000€
CA de La Rochelle	3000000€

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 2 Favoriser l'accès à l'économie numérique	OT 2 Technologies de l'information et de la communication	Pl 2c	650 000 €	5,42 %
	07.4	Pl 4a		
Axe 4	OT 4 Transition	Pl 4b	10 150 000 €	84,58 %
Promouvoir l'excellence territoriale	énergétique	Pl 4c		04,30 70
	energetique	Pl 4e		
Axe 5 Protéger les ressources et le patrimoine naturels	OT6 Environnement et Patrimoine	PI 6b	1 200 000 €	10 %
TOTAL			12 000 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'impact du FEDER sur les champs d'actions de la politique de la ville est limité, même si certains projets (notamment en matière d'efficacité énergétique dans les logements sociaux) pourront bénéficier aux quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur l'axe 2 – PI 2c - OS 2c1 « Améliorer l'accès des services au public par les outils numériques »:

- Accompagnement des projets numériques dans les domaines de l'e-santé, de l'e-éducation, de l'e-administration
- Accompagnement pour le développement des usages: Animation et actions de développement des usages du numérique, projets numériques pour le développement des industries culturelles et créatives et de l'e-tourisme, intégration des outils numériques dans des centres mutualisés de ressources

Sont éligibles sur l'axe 4 – PI 4a - OS 4a1 « Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique »:

- Investissements de production d'énergies renouvelables
- Investissements de gestion des réseaux dans le cadre d'opérations pilotes et territoriales
- Animation régionale pour la mise à disposition d'une ingénierie de projets
- Appui au développement de territoires à énergie positive (TEPOS)

Sont éligibles sur l'axe 4 – PI 4b - OS 4b1 « Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises » :

 Investissements et démarches d'accompagnement en faveur de la réduction des consommations d'énergies au sein des entreprises, dans le cadre d'opérations structurées et coordonnées

Sont éligibles sur l'axe 4 – PI 4c - OS 4c1 « Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement »

- · Ingénierie des projets
- Travaux de rénovation thermique dans les structures collectives d'hébergement et les bâtiments publics
- Animation technique de démarches exemplaires concourant à la promotion et à la facilitation des rénovations immobilières très performantes
- Abondement d'outils financiers permettant la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de rénovation massive du bâti.

Sont éligibles sur l'axe 4 – PI 4e - OS 4e1 « Accroître l'accès aux services de mobilité propre et douce »

- Aménagement de pôles d'échange favorisant l'intermodalité
- · Accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite
- Développement de l'utilisation du véhicule électrique, faiblement émetteur
- · Développement des systèmes innovants de transport
- · Actions de développement des modes doux

Sont éligibles sur l'axe 5 – PI 6d - OS 6d1 « Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques »

- Connaissance/Information/Sensibilisation
- Gestion des espèces
- · Gestion des territoires et action foncière.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRANDANGOULÊME





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Numérique



ENVELOPPE FESI

3000000€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération GrandAngoulême est située au centre du département de la Charente, sur l'axe Paris-Bordeaux, lui permettant de profiter d'une desserte ferroviaire à grande vitesse et routière. Après une période de stagnation voire de recul démographique, le territoire connaît une reprise dans les années 2000 malgré un solde migratoire qui reste négatif. Les choix résidentiels des nouveaux arrivants entrainent un délaissement des centres-villes, la déqualification de l'habitat ancien et le vieillissement de la population. Le taux de chômage atteint 14,1 % fin 2014 et a connu une augmentation de 15,7 % entre 2010 et 2013. La précarité se concentre notamment sur la diagonale centrale de l'agglomération et les inégalités avec le reste du territoire s'accroissent. GrandAngoulême est marqué par un poids significatif du secteur industriel, notamment pour la mécatronique, même s'il connaît une émergence des activités tertiaires. Ces dernières années, s'est développée sur le territoire la filière de l'industrie culturelle et créative, en lien avec la filière image. La transition écologique est un enjeu porté par le territoire, marqué notamment par l'importance des trajets domicile-travail et des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités industrielles.

STRATÉGIE

Le territoire a défini à partir de 2014 son projet d'agglomération 2015/2025, construit à partir des contributions citoyennes, qui s'articule autour de trois thématiques principales:

- La mutation économique du territoire vers un développement économique dynamique, créateur d'emplois
- La transition écologique et énergétique de l'agglomération en cohérence avec les objectifs régionaux, nationaux et européens de réduction de gaz à effet de serre, de la consommation des énergies fossiles et de développement des énergies renouvelables
- L'attractivité et le rayonnement de l'agglomération dans l'axe Paris-Bordeaux afin que la carte de visite territoriale soit une référence dans cette diagonale entre la capitale et la grande métropole du Sud

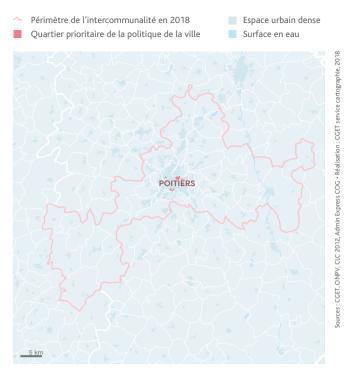
S'appuyant sur le projet d'agglomération, une stratégie d'investissement en faveur de la transition écologique a été élaborée, socle de la stratégie dans le cadre de l'ITI et organisée en trois axes:

- Être acteurs de la transition énergétique
- Favoriser de nouvelles pratiques de déplacements urbains
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans le développement durable.



CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND POITIERS





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3000000€

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté urbaine du Grand Poitiers rassemble 42 communes. Elle connaît une progression de sa population plus dynamique qu'au niveau national et équivalente à celui de la région. La population est très jeune, notamment car Poitiers accueille une population étudiante très importante: les moins de 25 ans représente près de 38 % des habitants. 66 % de la population de la communauté urbaine est concentrée à Poitiers. La ville-centre accueille aussi la majorité de la population à bas-revenu, notamment dans les quartiers prioritaires. La zone d'emploi de Poitiers est vaste et englobe une grande partie du département de la Vienne. L'immense majorité des trajets domicile-travail se fait en voiture.

Sur le plan économique, le secteur tertiaire est le plus représenté, notamment grâce à l'administration publique qui fournit 40 % des emplois de l'agglomération. Par ailleurs, un établissement sur six appartient à l'économie sociale et solidaire. Face aux risques de baisses de l'emploi public (perte du titre de capitale régionale notamment), le Grand Poitiers souhaite investir le potentiel de l'économie numérique, ainsi que l'économie de la connaissance et de la formation. En revanche, la demande d'emploi augmente, tandis que l'emploi durable est en recul sur le territoire.

Le territoire compte par ailleurs une multitude d'espaces naturels identifiés pour la conservation de la biodiversité, mais menacés.

STRATÉGIE

Le Grand Poitiers a retenu deux grands axes pour sa stratégie urbaine intégrée dans le cadre de l'ITI:

- Maintenir un environnement et un cadre de vie durables pour ses habitants.
- Favoriser un développement notamment économique responsable et générateur d'emploi, notamment dans le domaine du savoir et de l'enseignement supérieur et grâce à son positionnement géographique stratégique.

La préservation des ressources est une approche transversale à l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération, qui a aussi fait de la transition énergétique une priorité. Le développement durable est appréhendé sous ses différentes formes, notamment la mobilité. Le territoire vise également la cohésion sociale à travers l'offre associative, la vie citoyenne et la participation de la société civile et des habitants.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS





NOMBRE D'HABITANTS 120545



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non

THÉMATIQUES



- Numérique
- Transition énergétique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3000000€

CONTEXTE

Située à l'extrémité sud-ouest du département des Deux-Sèvres, la Communauté d'agglomération du Niortais rassemble 42 communes et 120545 habitants. Son positionnement stratégique sur l'axe La Rochelle/Poitiers, le nœud autoroutier A83-A10, le littoral atlantique à 40 minutes et la gare de Niort qui permet de rejoindre Paris en 1h50 et La Rochelle en 35 min, lui confèrent une place particulière entre les métropoles de Bordeaux et de Nantes, sans oublier les relations économiques avec Paris. La CAN dispose par ailleurs d'un important patrimoine naturel avec des atouts liés au paysage et à la biodiversité avec la Sèvre et le Marais poitevin pour marqueurs identitaires. La hausse de sa population, avec une évolution annuelle moyenne de + 0,6 % depuis 2010, participe également au dynamisme du territoire. Les nouveaux arrivants sont majoritairement des actifs, formés, qualifiés et d'un bon niveau de scolarisation puisque plus de 40 % d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur. Cette structure démographique « atypique » explique le revenu médian sur la CAN (21174€ par an soit 1765€ mensuel, INSEE RP 2014) plutôt supérieur à ceux de la France (+4 %), de la région Nouvelle-Aquitaine (+6 %) et des Deux-Sèvres (+8 %). Cette situation ne doit cependant pas occulter quelques zones de précarité urbaine et rurale où les revenus y sont plus bas comme en atteste la reconnaissance de trois quartiers en géographie prioritaire au lieu de deux jusqu'à présent.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la CAN s'insère dans le projet de territoire et est orientée vers le développement du Parc naturel urbain de la Sèvre niortaise. Elle s'articule autour de quatre objectifs:

- La préservation et le maintien de la biodiversité « du marais à l'urbain », via recréation d'un véritable axe, le long de la Sèvre niortaise, entre le marais poitevin et la ville de Niort
- La lutte contre le réchauffement climatique et le soutien à l'efficacité énergétique, par des interventions visant à améliorer sensiblement la performance énergétique du patrimoine immobilier, en particulier des équipements culturels, et des actions visant à augmenter l'utilisation des services de mobilité propre
- La cohésion sociale par le partage des pratiques culturelles, sportives et récréatives, via une diversification de l'offre, mais surtout par la recherche d'une véritable perméabilité entre la ville et ses équipements et un quartier classé en géographie prioritaire
- Favoriser l'accès à l'économie numérique, via un accroissement de l'offre d'équipements.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE





NOMBRE D'HABITANTS 166235



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Numérique
- · Transition énergétique
- Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

3000000€

CONTEXTE

Située entre Bordeaux et Nantes et sur la façade atlantique, l'agglomération de La Rochelle bénéficie d'un dynamisme économique et démographique, malgré un récent ralentissement. Elle n'échappe pas aux tendances nationales de vieillissement de la population, de diminution de la taille des ménages et de périurbanisation. La pyramide des âges fait apparaître un pic des moins de 25 ans, en raison du système d'enseignement supérieur, et une surreprésentation des plus de 55 ans. La population active avec enfants est sous-représentée et s'installe davantage dans le périurbain. Les ménages de l'agglomération bénéficient de revenus supérieurs au niveau national, mais des disparités subsistent. La commune de La Rochelle concentre les publics en difficulté et accueille les trois quartiers prioritaires du territoire, qui représentent 17 % de la population de la commune.

L'agglomération connaît une dynamique économique grâce en particulier à son image, ses infrastructures stratégiques (Grand port maritime) et à la sphère présentielle. Le taux de chômage reste cependant élevé: 10,6 % sur la zone d'emploi, et s'explique par le faible niveau de qualification, la non-adéquation offre-demande d'emploi, le tropisme littoral, le poids de l'emploi saisonnier. Par ailleurs, le territoire est doté d'un patrimoine naturel d'exception qu'il s'agit de préserver et valoriser car vulnérables et soumis à des pressions fortes (démographie, infrastructures, phénomènes climatiques): façade atlantique, marais poitevin et de Rochefort.

STRATÉGIE

La Communauté d'agglomération de La Rochelle a retenu fin 2013 cinq thèmes clés sur lesquels elle doit asseoir sa stratégie: la créativité et l'innovation, la sobriété, les proximités, la maritimité, les coopérations à l'échelle régionale qu'européenne. À l'appui de ce projet de territoire et des propositions formulées par le Conseil de développement, l'agglomération a défini sept priorités constitutives de son projet stratégique urbain de développement durable:

- Priorité n° 1: l'accessibilité au territoire
- **Priorité n° 2:** un développement démographique équilibré et accueil des populations
- Priorité n° 3: la création d'emplois et le développement économique
- Priorité n° 4: l'inclusion sociale
- **Priorité n° 5:** l'anticipation des impacts du changement climatique
- Priorité n° 6: la préservation du cadre de vie et de l'environnement
- **Priorité n° 7:** le renforcement des fonctions de centralité.



CONTACT



OCCITANIE

→ PO LANGUEDOC-ROUSSILLON

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	24 563 447 €	NC*	24 563 447 €	
Part du PO dédiée au DUI	8 %	NC	6 %	
Montant programmé au 31/12/2017	3831223€	NC	3831223€	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	15,9 %	NC	15,9 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Avec plus de 18,6 %, le territoire languedocien présente un des taux de pauvreté les plus élevés de France (Insee 2012). En 2011, 4 des 5 départements de l'ex-Languedoc-Roussillon faisaient partie des 15 départements les plus dépendants du RSA (Insee 2012). Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), ce taux est de 36,1 % soit 2,9 fois plus élevé que dans les autres quartiers. Le rapport de l'Observatoire National des ZUS 2012 indique que la région détient les ZUS les plus pauvres de France, et présente un manque de logement social significatif et une disparité territoriale de l'accès aux soins.

Ce constat est confirmé par la géographie prioritaire introduite en 2014. Ainsi, alors qu'au niveau national, le nombre de quartiers prioritaires a été diminué de 48 %; en Languedoc Roussillon, la diminution est de seulement 12 % (65 quartiers contre 74 sous l'ancienne génération).

Afin d'assurer la cohésion des territoires urbains face à la croissance démographique, la stratégie régionale soutient les démarches urbaines intégrées majoritairement dans les zones identifiées comme prioritaires au titre de la politique de la ville qui concentrent les populations les plus pauvres et les plus fragiles économiquement et socialement.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

14 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER
CA Alès Agglomération	2017365€
CA Béziers Méditerranée	1804779€
CA Gard Rhodanien	828 000 €
CA Hérault Méditerranée	1487115€
CA Le Grand Narbonne-CC de la Région du Lézignanais Minervois Corbières	1777000€
CA Nîmes Métropole	2 282 233 €
CC du Limouxin	1125 594 €
CC Lodévois et Larzac	1211749€
CC Pays de Lunel	3 169 989 €
CC Petite Camargue	1790584€
CU Perpignan Méditerranée	2 497 199 €
GIP Piémont Cévenol	620 474 €
Montpellier Méditerranée Métropole	2052997€
Thau Agglomération	3 951 366 €

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
	OT 4 Transition énergétique	PI 4c	10 400 000 €	43,3 %
Axe 5	OT 4 Transition énergétique	PI 4e	4500000€	18,8 %
	OT 9 Inclusion sociale	PI 9b	9 100 000 €	37,9 %
TOTAL			24000000€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'axe urbain du PO Languedoc-Roussillon est dédié uniquement aux EPCI abritant des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Dans le cadre de la PI 4c, les actions soutenues par le FEDER visent à:

- Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements sociaux, tant en matière d'investissement que d'accompagnement des bailleurs et des locataires.
- Accompagner les projets d'économies d'énergie dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics.
- Encourager la modification des comportements auprès des décideurs et du grand public, notamment par le soutien aux programmes d'action des Espaces Info Énergie (EIE) et des Agences Locales de l'Énergie.

Dans le cadre de la PI 4e, les actions devront favoriser l'usage des transports collectifs et/ou durables par:

- · La création ou l'adaptation de pôles d'échanges multimodaux.
- L'aménagement d'infrastructures favorisant les transports doux.
- Les actions immatérielles visant à renforcer l'intermodalité des passagers: billettique, tarification intégrée, système d'information multimodale, sensibilisation...

Dans le cadre de la PI 9b, les actions soutenues par le FEDER sont :

- Volet logement/habitat:
 - Amélioration des espaces aux abords des habitats des quartiers prioritaires uniquement
- Proposer aux communautés marginalisées un logement et un accompagnement adaptés par la rénovation et la réhabilitation d'une offre d'habitat
- Volet aménagement et réhabilitation d'équipements à destination des habitants des quartiers: construction, aménagement et réhabilitation d'équipements multi-activités au sein des quartiers prioritaires

L'INFORMATION EN +

La Région Occitanie, pour le PO Languedoc-Roussillon, a mis en place des Approches territoriales intégrées (ATI), « territoriales » à destination de territoires plus larges, incluant de l'urbain, du péri-urbain et du rural, en complément des ATI « politique de la ville ». Ces ATI bénéficient d'un montant maximum de 10 % des crédits de chacune des priorités d'investissement, hors axe urbain intégré.

ALÈS AGGLOMÉRATION



NOMBRE D'HABITANTS

131906



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Transition énergétique
- Emploi



ENVELOPPE FESI

2017365€



CONTEXTE

Alès Agglomération est la deuxième intercommunalité du Gard et la quatrième en ex-Languedoc-Roussillon. C'est un territoire marqué par la diversité de ses paysages: villes, villages, montagnes, plaines, forêts, rivières, piémonts et vallées. Le territoire est un lieu de passage et d'échanges, au carrefour du Grand Sud. Fortement marqué par l'industrie minière puis la désindustrialisation à partir des années 70, le territoire connait aujourd'hui une dynamique autour de nouveaux vecteurs de développement et d'attractivité. Pour autant, les difficultés socio-économiques persistent, notamment au cœur des quartiers prioritaires de l'agglomération, où résident 16 000 habitants, 15 000 à Alès (soit 36 % de la population de la commune) et 1000 à Anduze, soit 30 % de sa population.

STRATÉGIE

Toutes les actions présentées par Alès Agglomération dans le cadre de cet appel répondent à des orientations stratégiques du territoire dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, lui-même répondant aux cinq axes stratégiques du projet de territoire :

- · L'aménagement durable du territoire
- · Le développement économique
- · L'innovation territoriale
- · La qualité du mode de vie
- Le rayonnement et l'attractivité

Le projet s'articule autour des quatre piliers du contrat de ville: habitat et cadre de vie, développement économique et emploi, cohésion sociale et valeurs de la République et citoyenneté, pour répondre aux enjeux de désenclavement et redynamisation des quartiers des Cévennes et des Prés-Saint-Jean.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Quartier prioritaire de la politique de la ville Fspace urbain dense

Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS 124078



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



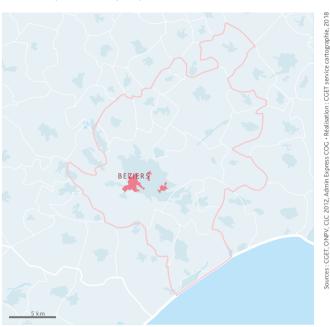
THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1804779€



CONTEXTE

L'agglomération Béziers Méditerranée se situe à l'Ouest du département de l'Hérault, dont elle représente le second bassin industriel. Sa ville principale, Béziers, exerce une polarité urbaine centrale et est depuis toujours lieu de passage, située entre mer et arrière-pays montagneux. Elle est par ailleurs bien desservie par de nombreuses infrastructures de transport. Le territoire est riche d'atouts culturels, environnementaux et patrimoniaux. Au cœur de ce territoire, le cœur de ville de Béziers constitue une poche de pauvreté, alors même qu'il représente une vraie opportunité culturelle, touristique, économique. L'agglomération a donc fait le choix de cibler l'intervention des fonds européens sur le cœur de ville de Béziers qui fait l'objet de nombreuses réflexions dans différentes démarches (schéma de secteur, contrat de ville, PNRQAD, NPNRU...) pour répondre aux nombreux enjeux du quartier: friches urbaines avec des habitations insalubres, taux de vacances élevé, nombreuses cellules commerciales, vides, peu d'espaces urbains favorables à la cohésion sociale etc.

STRATÉGIE

La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a répondu à l'ATI politique de la ville, autour d'un projet intitulé « Béziers, une ambition européenne pour le centre-ville, quartier de la politique de la ville », en étroit partenariat avec la ville de Béziers. La finalité de l'approche territoriale portée par l'agglomération et la ville est d'agir à la fois sur la mobilité, l'économie, l'aménagement et le cadre de vie, le social et l'environnement, au bénéfice de tous les habitants du territoire et en particulier du centreville, dans une double logique, proximité et intervention globale. La stratégie de Béziers Méditerranée est organisée autour de trois axes:

- Axe 1: Mettre en place une dynamique économique au service d'une solidarité durable: créer une dynamique partagée d'accompagnement des plus fragiles et accompagner le développement d'activités économiques
- Axe 2: Affirmer les leviers de résilience des quartiers prioritaires en faveur d'une croissance durable, intelligence et exclusive : renforcer l'attractivité du centre-ville par une amélioration du cadre de vie et promouvoir une mobilité durable
- Axe 3: Être pilote dans la gestion durable du territoire: qualifier le logement collectif, les bâtiments publics et le patrimoine des entreprises.

La stratégie a été pensée en complémentarité avec les démarches LEADER et ATI territoriale.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

828000€

CONTEXTE

Situé au confluent de quatre départements, le territoire du Gard Rhodanien représente un pôle économique d'importance en raison de la présence de la filière nucléaire de Marcoule, des activités industrielles et agricoles – notamment viticoles –, et son important patrimoine naturel et culturel. Ce territoire de 42 communes accueille 71 443 habitants, dont 18 000 résident dans sa ville-centre de Bagnols-sur-Cèze. 39 communes accueillent moins de 2000 habitants. En synthèse, le territoire est un territoire urbain-rural, vert, qui présente un cadre de vie naturel remarquable et un territoire à la fois agricole et industriel, ce qui lui confère une attractivité économique certaine. Le contrat de ville du Gard Rhodanien 2015-2020 a été signé le 8 juillet 2015, il concerne deux quartiers prioritaires de la politique ville: les ensembles logements sociaux Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze, et le centre ancien à Pont-Saint-Esprit.

STRATÉGIE

La stratégie correspond à la stratégie du contrat de ville qui a pour objectif de réduire les inégalités territoriales entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres territoires du Gard rhodanien. Il s'articule autour de 3 piliers:

- Habitat et cadre de vie, notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour Bagnols-sur-Cèze et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat pour la commune de Pont-Saint-Esprit: tranquillité publique, transports, habitat.
- Développement économique et emploi, pour réduire de moitié sur la durée du contrat l'écart de taux d'emploi entre les quartiers et les autres territoires.
- Cohésion sociale: les actions visent à réduire la pauvreté, tisser le lien social et renforcer la solidarité entre les générations: éducation et maîtrise de la langue, présence judiciaire de proximité, culture et sport, accès aux droits, santé.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE **CORBIÈRES ET MINERVOIS**



NOMBRE D'HABITANTS

130000 (Grand Narbonne) 32858 (Région Lézignanaise)



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



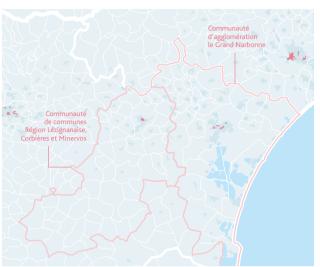
THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1777000€



Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Quartier prioritaire de la politique de la ville

: CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie,

Fspace urbain dense

Surface en eau

CONTEXTE

Le territoire du Grand Narbonne et de la Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois se situe dans l'Aude, à la croisée des chemins entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, et possède des atouts patrimoniaux historiques et naturels exceptionnels, fruits d'une histoire marquée par l'Empire romain ou la présence des Cathares. C'est un territoire attractif sur le plan démographique, ce qui représente un enjeu en termes d'emploi et de développement économique, dans un secteur qui reste marqué par le chômage et la précarité, d'autant plus dans les quartiers prioritaires: Narbonne Centre, Narbonne Est, Narbonne Ouest et le cœur de ville de Lézignan.

STRATÉGIE

Le Grand Narbonne et la Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, associées aux villes de Narbonne et de Lézignan-Corbières, ont proposé une stratégie conjointe en réponse à l'appel à projet « Approche territoriale intégrée politique de la ville » (ATI urbaine) lancé en 2015 par la Région Occitanie. Cette stratégie vise les quartiers prioritaires des deux territoires, bien que l'ambition du projet dépasse le strict périmètre de la géographie prioritaire. Elles entendent ainsi favoriser l'intégration des populations fragilisées, construire une amélioration durable des conditions de vie des habitants de ces quartiers, en tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique, afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires. La stratégie du Grand Narbonne concerne trois thématiques:

- · La transition énergétique et lutte contre la précarité énergétique
- L'intermodalité
- · Les équipements de proximité.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS 450 000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



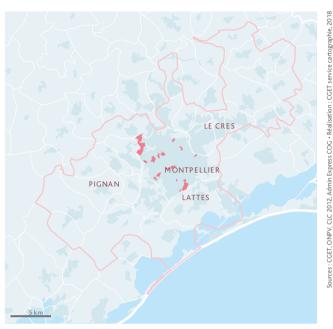
THÉMATIQUES

- Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- · Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2052997€



CONTEXTE

Montpellier Méditerranée Métropole est une métropole française, située dans le département de l'Hérault. Elle accueille près de 450 000 habitants, autour de sa ville centre, Montpellier (280 000 habitants).

STRATÉGIE

La Métropole a choisi une stratégie intégrée, dont l'élaboration s'articule étroitement avec la stratégie du contrat de ville, du NPNRU et la formalisation d'un projet de cohésion sociale et urbaine à l'échelle métropolitaine.

Cette stratégie se définit autour de trois finalités:

La quotidienneté

- Démontrer que l'Europe intervient au plus près du quotidien
- Concentrer les crédits européens sur quelques thématiques structurantes
- · Conforter l'action du contrat de ville et du NPNRU

La métropolisation

- · Donner du sens au projet métropolitain
- Garantir un développement équilibré et équitable du territoire

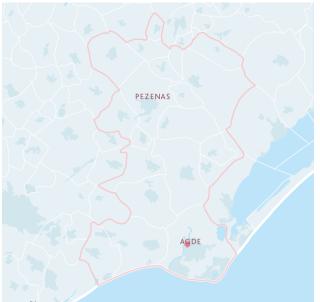
- Faire connaître et valoriser l'action de la métropole en direction des habitants des quartiers prioritaires
- Confirmer l'ambition de Montpellier Méditerranée Métropole d'être une métropole de service pour l'ensemble de ses habitants
- Faire des quartiers des espaces d'expérimentations
- Installer durablement la métropole au sein de l'espace régional, national et international

La citoyenneté européenne

- · L'enjeu démocratique et citoyen
- · L'enjeu de proximité et de dialogue
- L'enjeu de valorisation de l'action de l'Europe
- · L'enjeu de réponse aux attentats.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Espace urbain dense
Quartier prioritaire de la politique de la ville Surface en eau



ources : CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1487115€

CONTEXTE

Situé à la croisée de la mer Méditerranée, du fleuve Hérault et du canal du Midi, à proximité de Montpellier, la CAHM accueille près de 70 000 habitants, autour de sa ville centre, Agde (25 000 habitants). L'économie du territoire est portée par la croissance démographique et le tourisme, aujourd'hui concentré sur le littoral, mais qui pourrait se diversifier grâce aux atouts patrimoniaux et culturels du territoire. Cependant, bien qu'abondante, l'offre manque encore de cohérence et de lisibilité. Le territoire rencontre des difficultés économiques et sociales importantes, notamment au cœur du centre-ancien qui concentrent les difficultés socio-économiques, et qui se manifeste par une dégradation du bâti, une vacance importante des locaux commerciaux et une accentuation du sentiment d'insécurité ainsi que des difficultés de vivre-ensemble.

STRATÉGIE

L'agglomération a choisi une stratégie intégrée qui se concentre sur le centre-ancien et ses habitants, coordonnée avec l'ATI territoriale, le contrat de ville, le NPNRU autour d'opérations structurantes susceptibles de créer un effet d'entraînement et une dynamique nouvelle dans le quartier, sélectionnées et hiérarchisées de manière partenariale. Cette stratégie répond à l'objectif suivant: Créer les conditions de réussite d'une nouvelle dynamique territoriale:

- Au bénéfice de tous les habitants et de l'économie résidentielle
- Au profit d'une économie touristique culturelle et patrimoniale
- Pour le désenclavement du centre-ancien et son ouverture sur l'ensemble du territoire.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NÎMES MÉTROPOLE







THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2282233€



CONTEXTE

Nîmes Métropole est un territoire de 27 communes, situé entre la mer Méditerranée et les montages des Cévennes. Territoire attractif, il connaît une importante pression démographique grâce à sa situation géographique sur l'axe Avignon-Arles-Marseille – Montpellier-Perpignan, le dynamisme local, les infrastructures multiples et la qualité de vie. Au sein de ce territoire, la géographie prioritaire concerne sept quartiers répartis sur deux communes: Nîmes et Saint-Gilles. Par ailleurs, trois quartiers ont été retenus comme quartiers d'intérêt national au titre du NPNRU et un quartier au titre du PNRQAD 2012-2018.

STRATÉGIE

Au regard des besoins identifiés dans le diagnostic du contrat de ville et en cohérence avec le rapport de développement durable 2014 de Nîmes Métropole, trois axes d'intervention ont été définis:

- · Améliorer les services à la population en dotant les quartiers d'équipements structurants ouverts sur la ville et l'agglomération, notamment à destination des jeunes. L'objectif est de développer les espaces de proximité sportifs et culturels, ouvrir des structures existantes sur le temps scolaire, réhabiliter l'existant pour rendre attractive l'offre culturelle et sportive, et créer une maison des enfants (micro-crèche, assistance parents-enfants à côté de santé pluri-disciplinaire).
- Renforcer les continuités urbaines et la promotion d'une politique de déplacement performante privilégiant les transports en commun et les circulations douces: améliorer et rendre accessible les quais d'arrêt et les cheminements piétonniers; inciter aux déplacements doux entre domicile et école.
- Soutenir les démarches de maîtrise énergétique et de développement durable: valoriser les logements sociaux et permettre une meilleure attractivité par la réhabilitation des logements et permettre une valorisation des équipements publics en améliorant l'efficacité énergétique.



CONTACTS

Michèle TELLIER, Chef de service politiques contractuelles et recherches de financement

Coralie ALONZO Assistante Chef de file ATI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL





NOMBRE D'HABITANTS 48 561



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

3 169 989 €

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays de Lunel a fait le choix de coordonner la réponse à l'appel à projet ATI urbaine avec l'ATI territoriale et le programme LEADER, à l'échelle du territoire Vidourle-Camargue à travers la définition d'un diagnostic, d'enjeux et d'une stratégie partagée.

Le territoire Vidourle-Camargue est un territoire carrefour, situé à la croisée des axes Est-Ouest et Nord-Sud, ouvert sur la Méditerranée, il est également sous influence des métropoles proches (Montpellier et Nîmes). Ce territoire connaît un fort dynamisme démographique. C'est un territoire riche de son patrimoine naturel, marqué par la présence de l'eau, des garrigues et des vignes, et bâti. À celui-ci, s'ajoutent des traditions locales fortes (viticulture, bouvine camarguaise) qui contribuent aux atouts du territoire dans une perspective de développement touristique. Lunel, principale ville du territoire (plus de 25 000 habitants), y occupe une position pivot. La démarche de l'Atelier des Territoires, conduite par la DREAL Languedoc-Roussillon et les DDTM du Gard et de l'Hérault, a en effet identifié Lunel comme « ville motrice » de ce grand territoire en devenir.

Le centre ancien de la ville concentre les difficultés, comme le soulignent les différents indicateurs: revenu médian, indice de chômage, dépendance aux minima sociaux, niveau de qualification, conditions de logement, monoparentalité et vulnérabilité infantile etc. L'ATI politique de la ville s'inscrit dans la continuité d'opérations déjà menés (OPAH-RU, FISAC, requalification d'îlots).

STRATÉGIE

La stratégie retenue a pour objectif global de consolider le rôle de Lunel au sein d'un territoire en devenir. Cette dynamique devra bénéficier en premier lieu aux habitants du périmètre prioritaire, notamment via le soutien à la mobilité pour un meilleur accès à l'emploi et l'amélioration de leur cadre de vie. Cette stratégie se décline en quatre axes et s'articule avec le Contrat de ville, le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et le projet LEADER du Syndicat Mixte Vidourle-Camargue.

La Communauté de communes s'est fixé une stratégie déclinée en quatre axes:

- · Favoriser la mobilité des habitants
- Améliorer la vie des habitants de manière durable et pérenne: habitat, espaces et équipements publics
- Améliorer l'image du territoire, renforcer son attractivité et affirmer son identité
- Organiser un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018 Quartier prioritaire de la politique de la ville Fspace urbain dense



Sources : CGET, ONPV, CLC 2012, Admin Express COG • Réalisation : CGET service cartographie, 2018



NOMBRE D'HABITANTS 287841



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- · Compétitivité des petites et moyennes entreprises
- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

2497199€



CONTEXTE

La Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée est le deuxième pôle urbain de l'ex-Languedoc-Roussillon et l'un des plus dynamiques en termes de démographie. La ville-centre de Perpignan représente près de la moitié de la population de l'agglomération, la majorité des emplois et de l'activité, mais est aussi un lieu de concentration de la précarité. Ainsi, le taux de chômage atteint 16 % et 36 % de ménages vivent sous le seuil des bas revenus. Neuf quartiers sont placés en géographie prioritaire et le quartier Saint-Jacques est identifié en 2014 comme le guartier le plus pauvre de France, d'après l'Observatoire des inégalités. La ville elle-même bénéficie de peu de ressources fiscales et son tissu économique est historiquement faible.

STRATÉGIE

La stratégie de l'agglomération de Perpignan vise spécifiquement trois quartiers prioritaires où le renouvellement urbain apparaît indispensable: le quartier du Nouveau Logis, la Diagonale du Vernet et le Champ de Mars, et s'articule avec le contrat de ville, pour répondre aux enjeux que rencontrent ces quartiers. La stratégie proposée au titre de l'ATI a donc pour objectifs de:

- Lutter contre les déséquilibres et décrochages territoriaux au sein de l'agglomération en luttant contre la déqualification de centralité secondaire, à renforcer l'attractivité et la valeur urbaine
- · Tenir compte des mutations sociodémographiques (vieillissement de la population, croissance démographie, concentration des ménages les plus précaires) en favorisant la cohésion et l'inclusion sociale
- Favoriser la transition énergétique dans le domaine de l'habitat, des transports, des équipements publics en accompagnant la transition vers un mode de développement à faible émission de carbone destiné à atténuer le changement climatique tout en promouvant l'inclusion sociale.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PETITE CAMARGUE





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1790584€

CONTEXTE

Créée en 2001 et regroupant cinq communes (Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert), la Communauté de communes de la Petite Camargue est située entre Nîmes et Montpellier, et présente un caractère semi-urbain. Vauvert est la seule commune concernée par la politique de la ville, et concentre, au sein de l'EPCI, l'offre de logement social. La ville compte plus de 11 000 habitants, dont 2 715 dans le quartier prioritaire « Le Bosquet ». Ce dernier connaît des problématiques en termes de cadre de vie et renouvellement urbain (friches, dégradation des espaces publics, manque de services et équipements publics), d'emploi, de cohésion sociale (manque de structures pour la petite enfance, la jeunesse).

STRATÉGIE

L'ATI vient renforcer la stratégie du contrat de ville de la Communauté de communes de la Petite Camargue, et vise notamment trois objectifs principaux:

- Le renforcement de la cohésion sociale et amélioration des services de proximité
- La mise en œuvre d'un développement urbain harmonieux par la revalorisation des zones urbaines en difficulté et la réduction des inégalités
- Le soutien à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux

La Communauté de communes de la Petite Camargue a cherché une complémentarité entre les candidatures ATI urbaine de la Communauté de communes du Pays de Lunel, ATI territoriale et LEADER du syndicat mixte du Pays Vidourle-Camargue.

THAU AGGLO



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

3951366 €



CONTEXTE

L'ATI du territoire de Thau concerne en premier lieu 14 communes (Thau Agglo et Communauté de communes Nord du Bassin Mèze), mais aussi les 25 communes et 5 EPCI du SAGE de Thau, car faisant référence à une logique de bassin versant. Le territoire de Thau est un territoire marqué par l'eau, côtier, attractif qui remplit d'importantes fonctions économiques, sociales et écologiques. La pêche et les cultures marines, l'agriculture, les activités portuaires, le thermalisme et le tourisme balnéaire représentent aujourd'hui le socle de son économie. Le territoire est confronté à une pression démographique et un étalement urbain qui a des effets sur l'agriculture, l'environnement, l'identité et la qualité de vie. C'est aussi un territoire vulnérable, qui demande une gestion durable et intégrée des ressources, enjeu auquel répond le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau 2012-2017.

Sur le plan économique, le territoire reste marqué par un fort taux de chômage et la précarité. La population est globalement peu mobile et peu qualifiée. Trois quartiers sont concernés par la géographie prioritaire: l'Île de Thau-Centre-ville et Île Sud à Sète, le quartier des Deux pins à Frontignan.

Il y a donc un enjeu à conforter les activités traditionnelles en protégeant la qualité des milieux, soutenir les secteurs économiques porteurs, limiter l'impact de l'eau sur les activités urbaines, prendre en compte les populations en difficulté dans la stratégie urbaine et intégrer la problématique de la mobilité.

STRATÉGIE

Deux démarches se coordonnent sur le territoire: l'ATI territoriale, portée par le Syndicat mixte du bassin de Thau, et l'ATI politique de la ville, portée par Thau agglo, qui partage un diagnostic et une stratégie, mais présentent des plans d'actions spécifiques. Les actions prévues dans le cadre de l'ATI politique de la ville répondent à trois axes:

- Axe 1: Améliorer et augmenter les équipements de proximité dans les quartiers prioritaires
- Axe 2: Favoriser la mobilité des populations des quartiers prioritaires
- Axe 3: Lutter contre la précarité énergétique des populations des quartiers prioritaires



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC





NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- · Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1211749€

CONTEXTE

Regroupant trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac), le territoire du Pays Cœur d'Hérault représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants situé entre Montpellier et de Béziers. Il bénéficie d'une bonne accessibilité et d'un cadre de vie préservé (3 Grands sites, proximité du « Bien Unesco Causses et Cévennes »). Ce territoire fait l'objet de nombreux développements touristiques, résidentiels ou économiques: son taux de croissance démographique figure parmi les plus élevés de la région, notamment autour des pôles urbains.

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois des signaux négatifs: fort taux de chômage, main-d'œuvre peu qualifiée, déshérence des centres-bourgs, précarité énergétique et de mobilité. L'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présentielle. L'évolution rapide du Cœur d'Hérault n'a pas permis une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages le long du fleuve Hérault.

Le Pays s'est doté en 2014 d'un projet de territoire « Horizon 2025 » que viennent conforter les deux approches territoriales intégrées (ATI) urbaine et territoriale, ainsi que la démarche LEADER.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée cible spécifiquement la ville de Lodève, et notamment son quartier politique de la ville, le cœur de ville, par des actions à destination des populations les plus en difficulté et un large chantier de réinvestissement du centre-ville sur les espaces publics. En cela, le volet urbain répond à trois défis des six défis du projet de territoire:

- Défi n° 1: Une terre d'accueil et de rencontres
- Défi n° 2: Les jeunes comme priorité et le lien intergénérationnel à développer
- · Défi n° 6: Urbanisation, logement et mobilité

Il poursuit spécifiquement les objectifs suivants:

- Revitalisation du quartier prioritaire
- · Accueil et intégration des jeunes
- Appropriation des équipements culturels et sociaux par la population du quartier prioritaire
- · Amélioration de la performance énergétique
- Amélioration du cadre de vie et de la situation socio-économique des habitants du quartier prioritaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN





NOMBRE D'HABITANTS





EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Inclusion sociale
- Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

1125594€

CONTEXTE

La Communauté de communes du Limouxin regroupe 54 communes, avec une population de 25 122 habitants. Créée en 2014, cette Communauté de communes se situe au cœur de la région Occitanie. Le quartier Aude à Limoux, a été classé en géographie prioritaire en 2014. Le diagnostic du contrat de ville souligne les constats suivant sur le quartier:

- Un développement économique en quête de gouvernance et de cohérence
- Une désindustrialisation massive dans les années 90, qui nécessite un soutien coordonné en formation et en ingénierie de développement
- Des initiatives mais le besoin d'une coordination structurante entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Des perspectives d'avenir favorables, à accompagner et à soutenir (développement de l'économie sociale et solidaire notamment)
- · Paupérisation et vieillissement de la population
- Des zones d'habitat dégradées, le besoin de redynamiser le centre-ville et de rénover le parc social
- Des acteurs de cohésion sociale dynamiques face à la demande: offre de santé diversifiée et offre d'animation variée pour les jeunes, mais encore des difficultés d'accès aux droits, de santé mentale, d'éducation, de logement...
- Des ressources et de l'expertise à valoriser et intégrer aux enjeux de la démarche partenariale du contrat de ville.

STRATÉGIE

La stratégie correspond à la stratégie du contrat de ville et à deux axes stratégiques en particulier:

- La revitalisation physique et la valorisation d'espaces publics délaissés en leur affectant des fonctions urbaines structurantes dans le quartier prioritaire
- Le renforcement de l'offre en équipements culturels et leur contribution à l'inclusion sociale des populations défavorisées.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC PIÉMONT CÉVENOL





NOMBRE D'HABITANTS 21559



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- Technologies de l'information et de la communication
- Inclusion sociale
- · Transition énergétique



ENVELOPPE FESI

620474€



CONTEXTE

Le Piémont-Cévenol est un ancien bassin minier, situé en zone rurale dans les vallées cévenoles au nord d'Alès. Les trois principales communes de la zone sont placée sen géographie prioritaire ou en veille active. Elles doivent leur importance au passé minier, mais constituent aussi des pôles pour les hameaux et communes très ruraux des montagnes cévenoles. Si ce territoire fait figure « d'entre deux », entre l'Ardèche et la Lozère, et manque de visibilité, le passé minier constitue cependant une identité commune pour avoir modelé le paysage, la population et la culture. Depuis la fermeture des mines, le territoire cherche à se développer de manière durable et réfléchie : filière bois, secteur agro-alimentaire, tourisme vert et responsable etc.

STRATÉGIE

La stratégie retenue par le GIP a pour objectif principal l'amélioration de la qualité de vie des habitants et territoires prioritaires: offre d'équipements de services de qualité, réaménagement qualitatif développement durable en lien avec les axes du contrat de ville:

- L'ébauche d'une appropriation, dans le cadre de la politique de la ville et conformément à l'axe transversal « Valeurs de la république et citoyenneté », de la problématique de diffusion/utilisation des Technologies Numériques et de Communication en direction des habitants les plus sensibles du territoire
- La requalification urbaine de quartiers et zones disqualifiées par leur passé minier, revalorisation de leur image, renforcement d'une attractivité – avec un fort potentiel en termes de cohésion sociale et mixité sociale et générationnelle
- La promotion, à l'échelle des deux contrats de ville, de la question environnementale, ainsi que d'une volonté de projection dans des opérations d'urbanisme concerté et durable
- Le développement d'équipements pour les habitants.



OCCITANIE

→ PO MIDI-PYRÉNÉES

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE	AXE	AXE URBAIN INTÉGRÉ		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	35676300€	NC*	35676300€	
Part du PO dédiée au DUI	9 %	NC	8 %	
Montant programmé au 31/12/2017	6691283€	NC	6691283€	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	18 %	NC	18 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Face aux difficultés cumulées dans certains quartiers, le programme opérationnel Midi-Pyrénées et Garonne de la Région Occitanie propose un axe urbain intégré qui s'inscrit dans la politique de la ville. Il s'agit de soutenir des démarches territoriales innovantes à différentes échelles, impliquant quartiers, villes et agglomérations, en fléchant l'intervention du FEDER prioritairement sur les projets des EPCI abritant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mis en œuvre selon une approche intégrée.

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Les territoires retenus dans le cadre de l'axe urbain sont l'ensemble des territoires disposant d'un contrat de ville. Toulouse Métropole bénéficiera de 50 % des crédits urbains et les 50 % restants seront alloués aux autres territoires bénéficiaires.

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 10 - Renforcer la cohésion territoriale en	OT4 Transition énergétique	PI 4e	9910000€	28 %
faveur des quartiers défavorises	OT9 Inclusion sociale	PI 9b	25 766 300 €	72 %
TOTAL			35676300€	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'axe urbain est concentré uniquement sur les quartiers de la politique de la ville.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Au titre de la PI 4c, sont éligibles :

- Action 1: réhabilitation énergétique des logements/hébergements collectifs locatifs à vocation sociale
- Action 2: réhabilitation énergétique performante des bâtiments publics

Au titre de la PI 9b, sont éligibles les actions suivantes :

- Action 1: Création, aménagement et réhabilitation d'espaces et d'équipements publics ou associatifs collectifs structurants (contribuant au développement de l'offre de services)
- Action 2: actions de restructuration et de requalification immobilière visant au maintien et à l'implantation de commerces et de services de proximité
- Action 3: rénovation et création de structures et d'équipements destinés aux populations marginalisées et à l'accueil des réfugiés.

L'autorité de gestion n'a pas demandé aux territoires éligibles de produire une « stratégie urbaine intégrée » ad hoc en vue du conventionnement au titre de l'axe urbain. Ce dernier prend appui sur la stratégie du contrat de ville de chaque EPCI concerné. Ce recueil sera alimenté à la fin de la programmation par la présentation des territoires qui auront effectivement mobilisé l'axe urbain.



PAYS-DE-LA-LOIRE

→ PO PAYS-DE-LA-LOIRE

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN	
	FEDER	FSE	FEDER - FSE
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	63 295 000 €	NC*	63 295 000 €
Part du PO dédiée au DUI	21 %	NC	21 %
Montant programmé au 31/12/2017	6 567 009 €	NC	6 567 009 €
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	10,4 %	NC	10,4 %

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

La Région des Pays de la Loire a affiché sa volonté de cohérence globale de l'action publique sur le territoire. Ainsi, la Région a choisi de mettre en place une approche territoriale pluri-fonds (FEDER-FEADER).

Par ailleurs, la diversité des enjeux urbains de la Région a poussé cette dernière à ouvrir les volets ITI des axes 4 (Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs) et 5 (Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement) à l'ensemble des périmètres des agglomérations et à concentrer l'axe 6 (Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination) uniquement sur les quartiers politique de la ville (quartiers prioritaires, de veille et vécus).

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

9 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER		
CA CAP Atlantique	1559331€		
CA d'Angers Loire Métropole	11571384€		
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	4135928€		
CA de Laval	3 326 109 €		
CA Agglomération du Choletais	3 240 588 €		
CA Saumur Val de Loire	3 562 125 €		
CU de Nantes Métropole	23 476 797 €		
CU Le Mans Métropole	9 502 563 €		
La Roche sur Yon Agglomération	2 920 173 €		

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs	OT 4 Transition énergétique	4a	17900000€	28,3 %
		4c		
		4e		
Axe 5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement	OT 5 Adaptation au changement climatique	5a	_ 15945000€	25,2 %
	OT 6 Environnement et Patrimoine	6d		
		6e		
Axe 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination	OT 9 Inclusion sociale	9b	29 450 000 €	46,5 %
TOTAL			63 295 000 €	100

L'ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les crédits relatifs à la solidarité territoriale (OT 9) sont concentrés dans les quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires, vécus ou de veille), au sein des ITI. Les financements pourront aussi toucher les communautés d'agglomération labellisées « Agir pour »¹. Dans le cadre du PO Pays de la Loire, seule l'Agglomération Saumur Val de Loire est concernée par le label Agir Pour.

Cap Atlantique est la seule agglomération qui ne présente pas l'axe 6 dans sa candidature car l'agglomération ne compte pas de quartiers prioritaires.

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Sont éligibles sur l'axe 4 - priorité 4a:

 Les projets de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelable

Sont éligibles sur l'axe 4 - priorité 4c:

- Les projets de rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal
- · Les actions innovantes d'accompagnement des usagers

Sont éligibles sur l'axe 4 - priorité 4e:

- Les actions d'appui à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle des plans climat territoriaux
- Les projets dédiés aux investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux

Sont éligibles sur l'axe 5 - priorité 5a:

- Les outils de réflexion préalables et d'aide à la décision relatifs à la réduction de la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines
- Les actions de gestion douce et de réduction de la vulnérabilité

Sont éligibles sur l'axe 5- priorité 6d:

• Les actions d'élaboration et de déclinaison opérationnelle pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues

Sont éligibles sur l'axe 5 - priorité 6e:

- Les opérations de dépollution des sols et bâtiments consistant principalement à rendre une zone polluée apte à un nouvel usage
- Les opérations de réhabilitation et d'aménagement de friches notamment à vocation industrielle

Sont éligibles sur l'axe 6 - priorité 9b:

- Les opérations de revitalisation économiques (rénovation abords des commerces, aménagements pour les marchés ...)
- Les opérations de revitalisation par les aménagements publics (résidentialisation, cheminements, jardins d'immeubles ...)
- Les opérations de revitalisation sociale (équipement de santé, socio-culturels, sportifs...)

 [«] Agir pour » est un dispositif mis en place par la Région pour accompagner les territoires dans l'intégration d'une approche transversale et innovante du développement

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP ATLANTIQUE





NOMBRE D'HABITANTS

7291



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Adaptation au changement climatique
- · Environnement et Patrimoine



ENVELOPPE FESI

1559331€

CONTEXTE

La Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique, dite Cap Atlantique, comprend quinze communes et s'étend sur deux départements (Loire-Atlantique et Morbihan) et deux régions (Pays de la Loire et Bretagne).

Le diagnostic réalisé a permis de mettre en évidence trois grands enjeux pour le territoire :

- L'optimisation de la gestion spatiale du fonctionnement de l'environnement et des activités humaines, indispensable pour assurer la fonctionnalité des espaces environnementaux dans le cadre d'une trame verte et bleue, l'existence d'un espace agricole exploitable cohérent et suffisant et plus globalement pour infléchir le mode de développement d'un territoire littoral dans une perspective plus durable.
- L'optimisation des modes de vie en lien avec une économie en mouvement, ce qui passe par la structuration des flux en termes de transports et de déplacement, notamment par des pôles de rabattement reliés à des voies et liaisons douces et par une autonomisation et une diversification renforcée de l'économie territoriale conjuguées à des objectifs résidentiels garantissant l'accès aux ressources urbaines.
- La nécessité de mettre en œuvre une « approche environnementale de l'urbanisme »: ce qui passe par la mise en œuvre de la trame verte et bleue, par la gestion appropriée des risques et des nuisances; par la valorisation différenciée des espaces du territoire dans la gestion du développement du bâti au regard du paysage et par une attention spécifique portée à la performance énergétique

STRATÉGIE

La stratégie intégrée développée par la Communauté d'agglomération CAP Atlantique au titre du pilier 2 « environnement, mobilité, transition énergétique » couvre les champs d'actions de l'ITI. Celle-ci se décline en quatre objectifs

- Consolider les efforts du territoire en matière de transition énergétique
- Soutenir des modes de déplacements durables et la mobilité pour tous
- Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine écologique et prévenir les risques naturels
- Lutter contre l'étalement urbain et reconquérir les friches.



CONTACTS

Fabrice DURIEUX, Directeur de l'environnement et des économies primaires

Barbara GUEDON, Chargée des contrats et des financements barbara.quedon@cap-atlantique.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



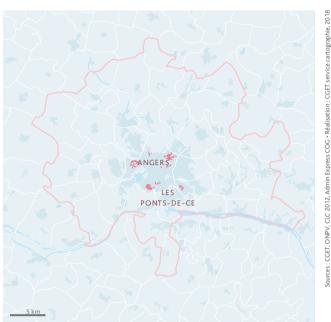
THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

11571384€



CONTEXTE

Le territoire d'Angers Loire Métropole bénéficie d'un patrimoine naturel et historique riche qui constitue une opportunité pour sa filière touristique mais également dans les domaines de l'agriculture et de la filière végétale, reconnue comme filière d'excellence à haute valeur ajouté. Sa croissance démographique connaît toutefois un ralentissement, et bien que la population estudiantine soit importante, le territoire fait face à une tendance au vieillissement. Cela pose un véritable enjeu en termes économiques, notamment en ce qui concerne le renouvellement des agriculteurs, artisans et chefs d'entreprises. La périurbanisation constitue elle aussi un enjeu d'aménagement pour le territoire.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée d'Angers Loire Métropole dans le cadre de l'ITI urbain s'articule autour de deux axes:

- « Transition énergétique et environnement » Angers Loire Métropole flèche la reconversion de friches urbaines et notamment industrielles afin d'améliorer l'environnement urbain mais aussi reconvertir et préparer ces sites à des activités économiques. Au-delà de la simple valorisation de site, c'est donc bien un enjeu « économie/ emplois » qui en est la cible. Des projets concernant la biodiversité figurent également dans le plan d'actions.
- « Solidarité territoriale »: Soutien à la rénovation urbaine des quartiers concernés. L'objectif global est de poursuivre la rénovation urbaine, la cohésion sociale et l'amélioration de vie dans ces quartiers.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

4135928€



CONTEXTE

La CARENE bénéficie d'une dynamique démographique positive qui est amenée à se poursuivre à l'horizon 2030. Cette croissance se structure autour du pôle urbain de Saint-Nazaire et est corrélée à un développement de l'espace périurbain et un vieillissement des populations littorales. Au cœur d'un territoire naturel exceptionnel entre marais briérons, estuaire de la Loire et littoral Atlantique, la biodiversité fait face à la pression de l'urbanisation alors même qu'elle joue un rôle essentiel de puits carbone et de régulateur des températures locales. La tempête Xynthia en 2010 a également fait apparaître un fort enjeu d'adaptation au changement climatique.

La nouvelle géographie prioritaire a redessiné les périmètres d'intervention en matière de politique de la ville. Ainsi, la CARENE compte aujourd'hui trois quartiers prioritaires et quarte quartiers de veille. Elle a également choisi de placer deux quartiers en « territoires d'observation ».

STRATÉGIE

L'ITI urbain est concerné par deux des trois axes définis par la CARENE dans le cadre de sa stratégie urbaine intégrée:

- Préserver les ressources et réussir la transition énergétique via une meilleure intégration de la biodiversité; l'optimisation de la ressource foncière; l'adaptation du territoire au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Renforcer la cohésion sociale et les solidarités territoriales en améliorant le cadre de vie dans les quartiers prioritaires, en soutenant le développement économique et l'emploi et en renforçant la cohésion sociale.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL



Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



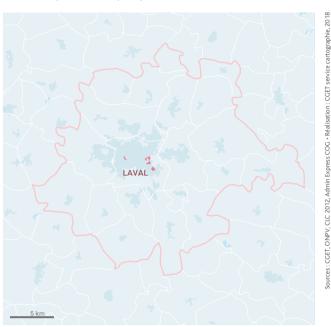
THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

3 3 2 6 1 0 9 €



CONTEXTE

La stratégie urbaine intégrée de la Communauté d'agglomération de Laval s'articule avec celle de la Communauté de communes de Loiron avec laquelle elle forme le SCOT Pays de Laval et de Loiron. Ainsi, le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de leur Plan d'Aménagement et de Développement Durable met en lumière une qualité de vie préservée et dont le patrimoine paysager fonde l'attractivité résidentielle du territoire. Toutefois, la périurbanisation est source de banalisation et de déqualification du paysage. Ce phénomène se traduit également par une augmentation des déplacements en voiture individuelle. Le potentiel important de friches pourrait permettre de lutter contre l'étalement urbain. Enfin, le territoire constitue une opportunité en matière de production d'énergies renouvelables. Le territoire compte deux quartiers prioritaires et un territoire de veille. Ces trois quartiers abritent 15 % de la population lavalloise et une population très jeune. Globalement, il ressort du diagnostic territorial un enjeu d'attractivité du territoire économique et résidentielle, un enjeu de cohésion interne du territoire et un enjeu de maintien de la qualité de vie et de l'identité paysagère rurale typique du territoire.

STRATÉGIE

Face à ces constats, la Communauté d'agglomération de Laval a défini comme ambition centrale et transversale de sa stratégie d'« affirmer l'attractivité du territoire ». Cette ambition se décline en deux principaux piliers mobilisés au titre de l'ITI.

- Le pilier environnement, mobilité et transition écologique, afin de:
 - Accélérer la transition énergétique du territoire en réduisant la consommation énergétique du logement et des bâtiments et en valorisant les gisements locaux dans l'optique d'augmenter la part des énergies renouvelables
 - Développer les solutions de transport durable et encourager l'éco-mobilité et la mobilité pour tous
 - Restaurer et valoriser le patrimoine écologique du territoire en lien avec le déploiement de la trame verte et bleue et prévenir les risques naturels
- Promouvoir un aménagement du territoire durable favorisant la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en valeur des paysages en reconquérant les friches urbaines
- Le pilier solidarités territoriales et humaines sollicite également l'ITI en ce qui concerne les actions en faveur des quartiers prioritaires et qui sont définies par le contrat de ville.

CONTACTS
Gérard CHESNEAU
Chargé de mission cellule contractualisation
gerard.chesneau@agglo-laval

Stéphanie PIAU Responsable cellule contractualisation stephanie.piau@agglo-laval.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS



Espace urbain dense



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

3 240 588 €



CONTEXTE

L'Agglomération du Choletais est née en 2017 de la fusion des communautés de communes du Bocage, du Vihiersois-Haut-Layon, et de l'agglomération du Choletais. La stratégie urbaine intégrée élaborée est circonscrite au périmètre de cette dernière.

Seconde agglomération du Maine et Loire, le Choletais constitue un bassin d'emploi dynamique mais un territoire moins attractif sur le plan résidentiel. Ainsi, l'agglomération fait face à un solde migratoire déficitaire, ce particulièrement pour les 20-35 ans. L'indice de jeunesse était de 1,1 en 2010 contre 2,14 en 1990. La majorité du parc social est concentrée à Cholet. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine précédent, un logement sur deux a fait l'objet d'une reconstruction. Enfin, le Choletais bénéficie d'un tissu économique très diversifié.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée du Choletais s'articule autour de quatre orientations:

- Accompagner l'emploi grâce à une diversification de l'activité économique et sensibilisation à une agriculture et une consommation raisonnée telle que décrite dans le PCET
- Affirmer l'ambition démographique par une politique de logements adaptés, notamment en réhabilitant les bâtiments publics dans une logique d'efficacité énergétique
- · Intervenir sur les quartiers prioritaires
- Valoriser un cadre de vie équilibré en favorisant les transports doux et en encourageant la réduction des déchets.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE



NOMBRE D'HABITANTS



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



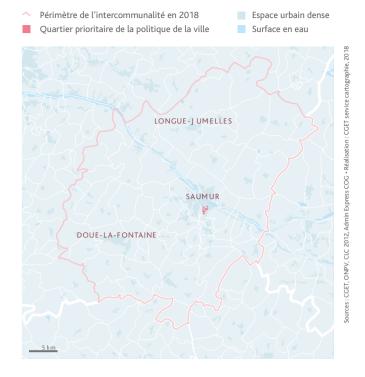
THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

2920173€



CONTEXTE

Le diagnostic territorial de la Communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire a mis en avant certains constats:

- Une géographie et une histoire privilégiée offrant des ressources, des paysages et des savoir-faire spécifiques, complexes à exploiter, où l'alliance entre environnement et économie est à stimuler
- Une démographie positive dans le territoire rural qui inquiète la capacité d'attractivité des villes alors même qu'elles répondent à des besoins en services et équipements croissants et variés
- Une fragilité socio-professionnelle qui rend l'action pour l'emploi et pour la formation urgente sur ce territoire, tant vers les entreprises que vers les actifs
- Des entreprises diversifiées rayonnant au-delà du territoire et jusqu'aux métropoles régionales, ce qui invite à de meilleures liaisons par les transports et par les e-communications.

STRATÉGIE

La stratégie du Grand Saumurois s'articule autour de trois axes:

- Monter en compétences et en créativité grâce aux entreprises: l'ITI intervient indirectement via le développement numérique et des actions de coopération.
- Soutenir les filières de développement spécifiques au territoire comme l'agriculture, le tourisme, la filière équine ou encore le développement de la filière de production énergétique. Ainsi, l'ITI agit principalement via son action sur les prairies des bords de Loire, ses actions en faveur des pistes cyclables, son intervention dans les quartiers prioritaires où sont présents des centres équestres et enfin, par le bais de projets de production d'énergie renouvelable (chaufferie urbaine, méthanisation).
- Jouer l'atout « villes et campagne » du Grand Saumurois, via l'amélioration de la performance énergétique, la valorisation des paysages et la mise en œuvre d'actions sur la santé dans les quartiers prioritaires.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NANTES MÉTROPOLE



Fspace urbain dense Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS 619240



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

23476797€



CONTEXTE

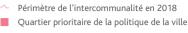
Selon les projections réalisées par l'INSEE, l'aire urbaine de Nantes devrait gagner 190000 habitants à l'horizon 2030 et dépasser le million d'habitants, avec un objectif de 100 000 habitants sur le territoire de l'agglomération nantaise afin de limiter l'étalement urbain. Cette forte augmentation de la population liée à la démographie et à l'attractivité pose des questions sur les besoins en matière de logement, sur la pression foncière qu'elle engendre, sur les enjeux de déplacements urbains et de préservation de l'environnement ainsi que sur les services et équipements adaptés à ces nouvelles populations et qu'il est nécessaire d'anticiper.

STRATÉGIE

La stratégie de Nantes Métropole cible, au-delà de l'ITI, l'ensemble de la programmation dédiée au FEDER. Elle se fonde sur le projet 2030 adopté en 2012 par les élus communautaires:

- Une métropole attractive et active qui permet de développer les secteurs de l'innovation, de l'éducation et de la formation et de s'affirmer en tant que destination
- Une métropole durable permettant de conserver et gérer durablement la biodiversité et les ressources naturelles. de favoriser la mixité fonctionnelle afin de lutter contre l'étalement urbain, de préserver les ressources naturelles (eau, énergie, air) et enfin, d'améliorer l'accessibilité interne de la métropole
- Une métropole solidaire permettant de désenclaver et de développer les quartiers, d'agir pour l'insertion par l'emploi, de lutter contre l'isolement, de développer des actions à destination des publics fragiles.

COMMUNAUTÉ URBAINE LE MANS MÉTROPOLE



Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS 260,000



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



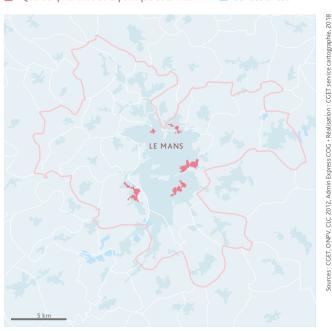
THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

9 502 563 €



CONTEXTE

Le territoire du Mans Métropole présente une stratégie commune et partagée avec celle du SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014.

Située à mi-chemin entre la capitale française et la façade atlantique, Le Mans Métropole constitue un pôle économique et de services important du département de la Sarthe. Si le diagnostic territorial réalisé par la CU souligne une perte d'attractivité démographique sous l'effet d'un phénomène de périurbanisation, elle demeure un territoire attractif en termes d'emplois. Elle concentre en effet, 90 % des emplois du Pays du Mans. Toutefois, le territoire présente une situation sociale contrastée. Bien que les revenus soient globalement plus élevés que la moyenne départementale, les taux de chômage restent élevés. Le taux de chômage au Mans Métropole augmente tout comme le phénomène de précarité, particulièrement dans les quartiers d'habitat social de l'agglomération et du centre-ville.

STRATÉGIE

Le Mans Métropole a construit sa stratégie autour de quatre axes:

- Tirer parti d'un positionnement et d'un rayonnement attractifs afin d'affirmer la dimension métropolitaine du territoire et consolider sa position stratégique entre Grand Ouest et région parisienne. Ainsi, l'ITI interviendra particulièrement afin de développer la desserte ferroviaire voyageurs. Le développement de la grille de desserte et sa fiabilisation sont en effet, essentiels au développement économique du Mans Métropole.
- Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives en soutenant les filières d'avenir et notamment les énergies renouvelables.
- Préserver et valoriser un territoire riche de ressources via la valorisation de la Trame Verte et Bleue, de permettre au territoire de participer à l'objectif « 3 fois 20 », et de maîtriser les risques (inondations) et les nuisances (qualité de l'air, pollution lumineuse).
- Organiser un développement urbain raisonné et équilibré afin de maîtriser l'étalement urbain, notamment via le développement d'une offre de transport collective structurante.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION



Fspace urbain dense



NOMBRE D'HABITANTS 94043



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- · Adaptation au changement climatique
- Environnement et Patrimoine
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

2920173€



CONTEXTE

Le territoire composé de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Communauté de communes de Vie et Boulogne, connaît depuis 40 ans une croissance démographique importante (+1 % par an). Cette augmentation de population implique des adaptations pour renforcer la capacité des services publics locaux, satisfaire les besoins des habitants (logement, transport, emploi, environnement) et accompagner au mieux les leviers de croissance sociaux-économiques.

STRATÉGIE

La Roche-sur-Yon Agglomération a élaboré une stratégie s'articulant autour de trois axes:

- · Conforter l'attractivité du territoire pour créer des emplois et de l'activité économique via le soutien à l'économie du savoir et au triptyque Recherche -Formation – Innovation et approfondir les relations entre l'enseignement supérieur, la recherche et les PME.
- · Des pratiques et des modèles innovants pour un environnement durable, en développant les modes de transport doux et collectifs, en réduisant le risque inondation, et en limitant l'étalement urbain via, notamment, la réhabilitation des friches urbaines. Cet axe vise également à développer la production d'énergie renouvelable.
- Soutenir l'inclusion de notre territoire et de ses **habitants** en poursuivant la revitalisation des territoires fragiles et notamment des quartiers prioritaires.



PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

→ PO PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Stratégie régionale

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE		ITI URBAIN		
	FEDER	FSE	FEDER - FSE	
Montants dédiés au développement urbain intégré (DUI)	21900000€	NC*	21900000€	
Part du PO dédiée au DUI	8 %	NC	8 %	
Montant programmé au 31/12/2017	5331255€	NC	5 331 255 €	
Part de l'enveloppe DUI programmée au 31/12/2017	24,3 %	NC	24,3 %	

^{*}Non concerné

CADRAGE STRATÉGIQUE

Le contraste des situations sociales, qui apparaît clairement dans les indicateurs UE2020 de la région, se traduit par une concentration très forte dans certaines zones urbaines des problématiques sociales les plus tendues. C'est le cas particulièrement à Marseille mais aussi dans l'ensemble des principales agglomérations de la région.

Compte tenu de la très forte concentration de la population régionale au sein des grandes aires urbaines, et des enjeux majeurs qui en découlent en termes d'emploi, de compétitivité et de développement durable, une part très significative du FEDER et FSE sera ciblée sur les territoires urbains.¹

ORGANISMES INTERMÉDIAIRES CONCERNÉS

Quatre territoires ont été retenus en tant qu'ITI. Toutefois, d'autres EPCI signataires d'un contrat de ville pourront bénéficier de crédits ouverts dans le cadre d'appels à proposition.

4 candidats ont été retenus:

EPCI	MONTANT FEDER		
CA du Grand Avignon	1200000€		
CA Toulon Provence Méditerranée	4500000€		
Métropole Aix-Marseille Provence	11400000€		
Métropole Nice Côte d'Azur	4800000€		

DÉTAIL DES FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX STRATÉGIES URBAINES INTÉGRÉES

AXE	OBJECTIF THÉMATIQUE	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT	MONTANT FEDER/FSE	PART (EN %)
Axe 3 – Transition énergétique et valorisation durable des ressources	OT4 Transition énergétique	PI 4e	9600000€	43,84 %
Axe 4 – Inclusion sociale par l'emploi	OT8 Emploi	PI 8a	3 400 000 €	15,52 %
	OT9 Inclusion sociale	PI 9a	8 900 000 €	40,64 %
TOTAL			21900000€	100

^{1.} Extrait du Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020

ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville sera traitée au sein de:

- L'axe 4, OT 8 et 9, qui s'adresse prioritairement aux populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une partie de la priorité d'investissement 9a concerne cependant plus spécifiquement le logement des communautés marginalisées.
- Une partie de l'axe 3, OT 4 « soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs », pour des actions visant à développer une offre de mobilité propre et durable dans et à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Une partie de l'axe 5, OT 10 « éducation et formation professionnelle », dont certaines actions de formation professionnelle sont établies (exclusivement ou en partie) à destination des jeunes sans qualification, des habitants des quartiers prioritaires, des publics sous-mains de justice, des personnes souffrant de handicap...

TYPOLOGIE DE PROJETS ATTENDUS, D'ACTIONS ET DE BÉNÉFICIAIRES ENVISAGÉS

Dans le cadre de la PI 4.e, développer une offre de mobilité propre et durable :

- · Améliorer l'accessibilité aux pôles d'échanges urbains
- Favoriser le développement de nouveaux modes de déplacement

Dans le cadre de la PI 8a, développer les activités et les emplois dans les quartiers prioritaires:

• Développer l'offre d'emplois en soutenant les activités en pied d'immeubles, les pépinières, etc.

Dans le cadre de la PI 9a, améliorer l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires:

 Proposer aux habitants des services sociaux et sanitaires permettant de lever certains des obstacles à leur employabilité.

L'INFORMATION EN +

Une enveloppe de 6 500 000 € de crédits FEDER est dédiée aux projets des territoires signataires d'un contrat de ville (hors les quatre EPCI identifiés comme ITI). Entre 10 % et 30 % des crédits FSE du PO régional sont également fléchés en direction des publics résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Périmètre de l'intercommunalité en 2018

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Espace urbain dense
Surface en eau



NOMBRE D'HABITANTS

1859922



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

11400000€



CONTEXTE

Créée le 1er janvier 2016 par la loi MAPTAM, la métropole d'Aix-Marseille-Provence rassemble 92 communes pour 1,8 million d'habitants. Elle est issue de la fusion de six EPCI dont la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, périmètre actuel de la stratégie urbaine intégrée qui regroupe 18 communes et compte plus d'un million d'habitants. Ce territoire se caractérise par de nombreux atouts tant sur le plan de sa situation géographique au carrefour de l'Europe et de l'Afrique que

sur le plan économique (1/4 de l'emploi régional, 7 pôles de compétitivité) ou environnemental (60% d'espaces naturels). Toutefois, de fortes inégalités sociales et territoriales persistent. 23% de la population du territoire communautaire vit dans un des 38 quartiers prioritaires ; soit près d'un habitant sur quatre contre un sur huit en France métropolitaine. La seule ville de Marseille concentre 35 quartiers prioritaires et près de 97% de la population concernée.

STRATÉGIE

Les actions visées dans le cadre de stratégie urbaine intégrée d'Aix-Marseille Provence permettent une approche territoriale globale des zones géographiques touchées par la pauvreté conformément à l'objectif de cohésion territoriale introduit par le Traité de Lisbonne et confirmé depuis 2010 par la « stratégie 2020 ». Elles s'inscrivent dans une logique de pérennisation des actions du PO FEDER PACA 2007-2013 et s'organisent autour de trois priorités d'investissement : les transports durables, la promotion de l'inclusion sociale, et le soutien à l'emploi

Ces priorités sont en cohérence avec cinq des huit axes prioritaires définis dans le contrat de ville intercommunal 2015-2020 :Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services adaptée

- Des quartiers qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi
- Le développement de l'offre de transports au bénéfice d'une meilleure mobilité et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
- Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
- Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, toute en valorisant leurs atouts
- La stratégie urbaine intégrée de la métropole Aix-Marseille Provence poursuit un double objectif: rompre le processus d'accroissement des disparités territoriales et développer l'attractivité des quartiers prioritaires pour qu'ils s'intègrent dans une dynamique métropolitaine.



CONTACT

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR





EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- · Transition énergétique
- Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

4800000€



CONTEXTE

Créée au 1^{er} janvier 2012, Nice Côte d'Azur rassemble 49 communes et 550000 habitants, et constitue le deuxième pôle urbain de la région PACA, au cœur du département des Alpes-Maritimes. Avec ses 350000 habitants, Nice en constitue la ville-centre. En dépit de nombreux atouts géographiques, culturels et climatiques, le contexte socio-économique de la métropole est loin d'être homogène. De plus, en l'absence de dessertes ferroviaires rapides et fréquentes, les mobilités du territoire sont marquées

par une forte dépendance aux liaisons aériennes et routières. La Métropole abrite dix quartiers prioritaires, dont la majorité à Nice, rassemblant près de 50000 habitants au revenu médian moyen de 9280 euros. Parmi eux, les quartiers des Moulins-Point du Jour et de l'Ariane-Le Manoir, sont particulièrement excentrés et affichent des revenus médians plus faibles. Ils bénéficient d'un programme de rénovation urbaine.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole flèche les quartiers des Moulins-Point du Jour et de l'Ariane-Le Manoir. Pour répondre aux problématiques de ces quartiers socialement dégradés, elle entend favoriser la cohésion sociale et mettre l'emploi au centre des préoccupations publiques, en articulation avec le contrat de ville et le renouvellement urbain. Sa stratégie urbaine intégrée cohérente se fonde sur trois points:

- Impulser une profonde mutation de l'économie du territoire, en développant le domaine technologique et en renforçant les partenariats avec le monde de la formation et de la recherche;
- Fonder cette mutation sur une politique d'aménagement, de mobilité et de développement éco-exemplaires
- Assurer une solidarité de développement économique et social notamment en désenclavant les quartiers prioritaires

et en développant une offre homogène de services et d'équipements et en faisant progresser l'insertion sociale et économique

L'enjeu principal du projet est de prévenir l'isolement géographique et économique des deux quartiers fléchés par l'ITI et de favoriser la mixité sociale et fonctionnelle afin que ces quartiers soient partie prenante du développement économique de la Métropole. Ainsi, trois orientations stratégiques ont été définies:

- Augmenter le report modal sur les transports collectifs
- Développer l'activité et les emplois dans les quartiers
- Améliorer l'employabilité des habitants par la mise en œuvre de services sociaux et sanitaires adaptés.



CONTACT

Sébastien VIANO, Directeur des Financements extérieurs

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE



NOMBRE D'HABITANTS

427839



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Oui



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

4500000€



CONTEXTE

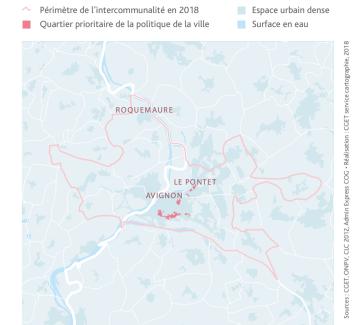
Créée en janvier 2002, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée est située dans le département du Var et est formée par 12 communes qui rassemblent 427 839 habitants. Elle constitue le troisième pôle urbain de la région et concentre des fonctions métropolitaines fortes dans l'arc méditerranéen. Elle dispose par ailleurs d'atouts non négligeables. La présence de la première base navale de défense en France et en Méditerranée dote le tissu économique de l'aire toulonnaise d'un capital scientifique, industriel et de recherche de très haute technologie et de niveau mondial. Elle constitue par ailleurs un territoire d'excellence pour les technologies marines et sous-marines civiles et de défense. Enfin, elle représente un territoire ouvert sur les coopérations euro-méditerranéennes autour des enjeux maritimes. La Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée compte néanmoins 13 quartiers prioritaires qui rencontrent des difficultés urbaines et socio-économiques importantes.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée mise en œuvre par la Communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée entend répondre aux problématiques spécifiques des quartiers prioritaires du territoire, en articulation avec le contrat de ville et le renouvellement urbain. Pour ce faire, elle s'appuie sur les orientations stratégiques du contrat de ville de l'agglomération déclinées par pilier en mobilisant les 3 priorités d'investissement pour répondre aux problématiques constatées. Les réalisations développées dans le cadre de la stratégie urbaine intégrée doivent ainsi donner un second souffle à la dynamique en cours et créer un équilibre en matière d'équipement d'habitat, d'accessibilités aux services, de commerces, de culture et d'emploi sur l'ensemble des zones traitées. Trois axes d'intervention ont été retenus:

- Axe 1: Développer les activités, compétences et les emplois dans les quartiers prioritaires
- Axe 2: Améliorer l'accessibilité et l'employabilité des habitants en développant une offre de mobilité durable
- Axe 3: Favoriser les infrastructures sociales, sanitaires et éducatives, l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON





NOMBRE D'HABITANTS 196267



EXPÉRIENCE PUI 2007-2013

Non



THÉMATIQUES

- Transition énergétique
- Emploi
- · Inclusion sociale



ENVELOPPE FESI

1200000€

CONTEXTE

Située à cheval sur les départements du Gard et du Vaucluse, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon rassemble 196 267 habitants répartis sur 16 communes aujourd'hui. Elle compte cinq quartiers prioritaires qui concentrent, sur le périmètre resserré du contrat de ville, une population de 28 929 personnes, soit près de 15 % de la population de l'agglomération et plus d'un tiers de la population de la commune-centre. Ces quartiers sont caractérisés par une population jeune (plus d'un tiers de moins de 25 ans), sans emploi, des familles nombreuses ou monoparentales, touchées par une très grande précarité économique.

STRATÉGIE

La stratégie urbaine intégrée du Grand Avignon regroupe, sur la base des thématiques retenues par la Région, les objectifs convergents du contrat de ville et du NPRU. Ces objectifs s'intègrent dans des politiques à l'échelle de l'agglomération telles que la stratégie de développement économique ou le plan de déplacement urbain. De fait, elle ne se limite pas aux quartiers sud d'Avignon même si ceux-ci concentrent les plus grandes difficultés. L'ambition de cette stratégie est sur l'ensemble des 3 thématiques de donner des moyens d'intervention qui contribueront au décloisonnement des quartiers prioritaires, physiquement mais aussi économiquement. Les objectifs opérationnels sont au nombre de quatre:

- Apaiser les quartiers sud en diminuant la place de la voiture
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle
- Améliorer le cadre de vie quotidien des habitants
- Mobiliser les habitants autour de l'action publique dans les quartiers par les conseils citoyens.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Øwww.grouperougevif.fr - 25587

Commissariat général à l'Égalité des territoires Mission des Affaires européennes europe.urbain@cget.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr www.cget.gouv.fr









Cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.

